

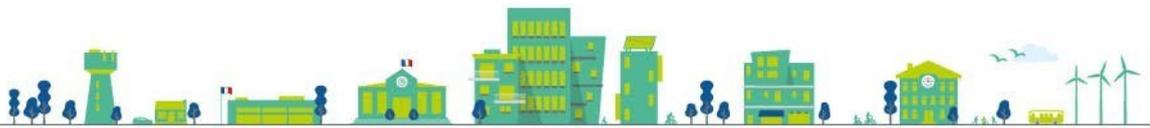


# ANNEXES AU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## du Bergeracois

20 décembre 2019





# CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE du Bergeracois

## SOMMAIRE DES ANNEXES AU CONTRAT

### TABLE DES MATIERES

#### ANNEXE 1 : FICHES ORIENTATIONS ET FICHES ACTIONS PAR ORIENTATION

ORIENTATION STRATEGIQUE TRANSVERSALE : Animer la dynamique de coopération pour une transition écologique pour une mise en œuvre dynamique et collaborative du contrat à l'échelle du territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 1 : Accompagner en Bergeracois le développement d'une économie sobre en carbone

ACTION N° 1.1 Des stations météo dans les vignobles, synonyme de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires

ACTION N° 1.2 Services rendus par l'arbre aux agriculteurs et aux collectivités

ACTION N° 1.3 Développement des chaufferies bois sur le territoire du SCoT Bergeracois

ACTION N° 1.4 Création d'une base de données et de références pour accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transition écologique

ACTION N° 1.5 : Tester les cultures ligno-cellulosiques : miscanthus et panic érigé

ACTION N° 1.6 : Quantifier qualifier et valoriser les espaces ouverts non exploités

ACTION N° 1.7 : Valorisation des actions pour la transition environnementale du territoire

ACTION N° 1.8 : Programme d'excellence alimentaire

ACTION N° 1.9 : Programme Alimentaire Territorial Grand Bergeracois

ACTION N° 1.10 : Valorisation des biodéchets

ACTION N° 1.11 : Station de compostage solidaire

ACTION N° 1.12 : Atelier de fabrication de petit mobilier et objets de jardin en bois de palettes

ACTION N° 1.13 : Commune d'Issigeac : Poulailler municipal au parking Marguerite

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 2 : Adapter le Bergeracois au changement climatique

ACTION N° 2.1 : Réduction des impacts qualitatifs des apports d'eau par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons

ACTION N° 2.2 : Réduction des impacts qualitatifs des apports d'eau par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons

ACTION N° 2.3 : Action de continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt)

ACTION N° 2.4 : Action de continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt)

ACTION N° 2.5 : Préservation des vieilles forêts et amélioration de la connectivité de la trame forestière



ORIENTATION STRATEGIQUE N° 3 : Aménager durablement le Bergeracois

ACTION N° 3.1 : Collectivités exemplaires : campagne d'études préalables à des travaux de rénovation des bâtiments publics

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 4 : Le Bergeracois à énergie positive

ACTION N° 4.1 : Le cinéma au service de la transition écologique

ACTION N° 4.2 : Etude de potentiel de déploiement de l'hydrogène renouvelable sur le territoire du SCoT du Bergeracois

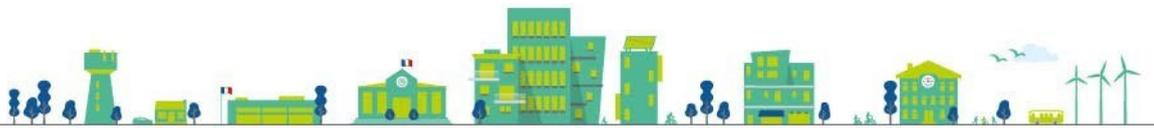
ACTION N° 4.3 : Création d'une station Bio GNV à la ferme

ACTION N° 4.4 : Sensibiliser les habitants à l'écologie avec des Défis simples, sous forme de Jeu

ANNEXE 2: TABLEAU DE SYNTHESE

ANNEXE 3 : CONTRIBUTIONS DE L'ADEME ET DE LA CAISSE DES DEPOTS - BANQUE DES TERRITOIRES

ANNEXE 4 : CHARTE D'ENGAGEMENT



# **CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE du Bergeracois**

## **ANNEXE 1 : FICHES ORIENTATIONS ET FICHES ACTIONS PAR ORIENTATION**

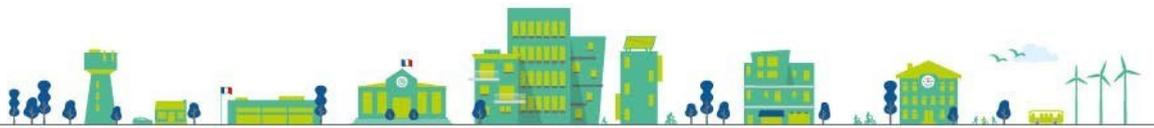
### **ORIENTATION STRATEGIQUE TRANSVERSALE :**

**Animer la dynamique de coopération pour une transition  
écologique active et collaborative du contrat  
à l'échelle du territoire**

### **Principaux enjeux et objectifs de l'orientation**

Le CTE devra permettre la mise en œuvre d'une solide démarche d'animation de tous les acteurs du territoire, leur mise en relation autour de projets communs de développement, avec les garanties d'une cohérence d'actions et d'une coordination efficiente. L'animation et l'appui en ingénierie seront deux composantes essentielles du CTE. Il s'agira de définir les ressources à mobiliser, les acteurs concernés et d'identifier les appuis techniques spécifiques apportés aux porteurs de projets.

Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergerac en sa qualité de porteur du SCoT et du Plan Climat Air Energie Territorial, est un outil dont les missions fédératrices reposent sur l'affirmation de l'attractivité et de la cohésion du territoire. Pour assurer ce rôle déterminant d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des actions, le SyCoTeB devra pouvoir compter sur l'ensemble des acteurs mobilisés afin de mettre en place une ingénierie dédiée aux orientations principales du contrat.

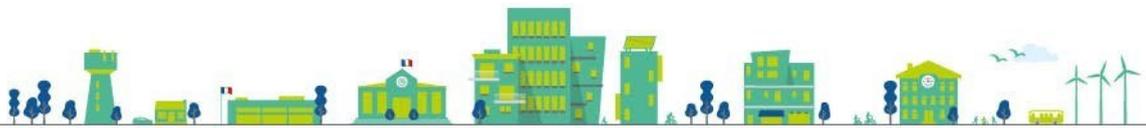


## Résultats globaux attendus au terme du CTE

Catégorie d'indicateurs	Objectifs	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi
<b>Animer et piloter le CTE</b>	-Faire connaître les actions du CTE, leur niveau d'avancement et leurs impacts à l'ensemble des partenaires -Pouvoir justifier de la trajectoire du territoire et, à terme, de l'atteinte des objectifs	Taux d'actions du CTE : lancées, en cours, terminées	Développement d'une culture commune	annuelle
<b>Sensibiliser les acteurs</b>	- Faire évoluer les pratiques professionnelles, comme les comportements - Développer un PCAET plus performant avec l'apport de connaissances et l'investissement des acteurs	Nombre d'ateliers thématiques par année	Développement d'une culture commune	annuelle

## Principaux acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois  
 Communauté d'Agglomération Bergeracoise  
 Communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord  
 Communauté de communes Portes Sud Périgord  
 Sous-préfecture de Bergerac  
 Direction Départementale des Territoires  
 CEREMA  
 ADEME  
 Caisse des Dépôts – Banque des Territoires  
 Département de la Dordogne  
 Chambres consulaires.



## Modalités de mise en œuvre

L'animation et l'appui en ingénierie seront deux composantes essentielles du CTE. Il s'agit de définir les ressources à mobiliser, les acteurs concernés et d'identifier les appuis techniques spécifiques apportés aux porteurs de projets.

### 1. Pilotage et coordination du CTE

La mise en place, le pilotage et la coordination du CTE seront assurés par le directeur du SyCoTeB.

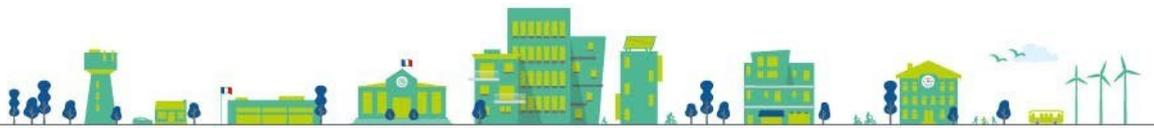
Référent technique pour le territoire du CTE, il est chargé du suivi du contrat et de ses évolutions, de la réorientation de la stratégie le cas échéant, des relations avec l'État et les partenaires financiers, ainsi que du suivi des objectifs.

### 2. Le réseau d'animation CTE

Le réseau d'animation du CTE du Bergeracois comprendra des chargés de mission et techniciens, présents sur le territoire au service des communautés de communes, des communes, de l'Etat, du département, des entreprises et de l'ensemble des acteurs qui souhaiteront se mobiliser dans le cadre du contrat, dans la logique du CTE évolutif. Ils travailleront en étroite collaboration avec les acteurs présents pour :

- recenser et suivre les projets en lien avec les orientations définies
- proposer et développer des projets de coopération
- accompagner les porteurs de projets dans la recherche de financements
- mener si besoin les études nécessaires au déroulé du contrat.

Le réseau d'animation CTE contribuera ainsi à apporter une bonne dynamique sur le territoire et à faire émerger les projets.



## Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU BERGERACOIS : le SyCoTeB a lancé l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) adossé au SCoT en 2015. Le PCAET a été approuvé en 2018.

TIGA VITIREV AVEC LE CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE : la Région fait partie des 24 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt national « Territoires d'Innovation - Grande Ambition » (TIGA), avec une candidature au service d'une viticulture durable. Pour mener à bien ce projet TIGA, plusieurs chantiers ont été identifiés : la mutualisation et le déploiement des bonnes pratiques, l'apport des données informatiques pour aider cette transition environnementale, le recours aux nouvelles technologies et l'accompagnement de start-up, la mise en place d'outils de financement novateurs et sécurisés... Ces chantiers seront traités dans 12 Laboratoires d'Innovation Territoriale dont celui du Bergeracois.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) : le PAT coordonne l'ensemble des actions dans les domaines suivants :

- Assurer la souveraineté alimentaire du territoire
- Accès à la qualité des produits pour tous
- Préserver l'existant, réguler et mettre en valeur le foncier et favoriser l'installation
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Maintenir et développer un tissu économique local durable, créateur de valeur ajoutée et d'emplois.



## **ORIENTATION STRATEGIQUE N° 1 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone**

### **Principaux enjeux et objectifs de l'orientation**

L'économie verte concerne les activités réduisant l'impact sur l'environnement : protection de l'environnement (prévention), efficacité énergétique (réduction), dépollution (correction). Ainsi, l'essor de l'économie verte doit permettre de développer et de diffuser de nouvelles technologies environnementales, participant à la lutte contre le changement ou à l'adaptation climatique. Il s'agit en outre d'un axe majeur de développement économique et de création d'emplois pour le Bergeracois pour la prochaine décennie.

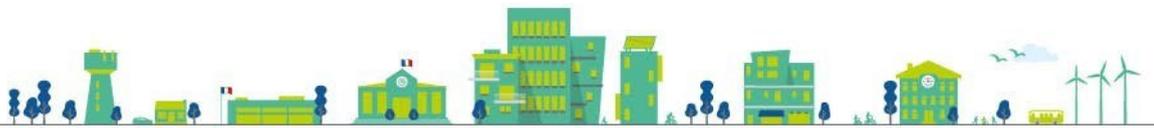
Le territoire dispose d'un potentiel spécifique qu'il est nécessaire d'étudier et de valoriser. Il s'agit de renforcer les actions menées dans le domaine de l'innovation écologique et de l'économie circulaire avec l'objectif de produire des biens et des services au niveau local tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

Le développement de l'économie circulaire pour le Bergeracois représente une véritable démarche de développement économique, qui permettrait des gains de productivité pour les entreprises et donc une meilleure compétitivité économique.



## Résultats globaux attendus au terme du CTE

Catégorie d'indicateurs	Objectifs	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi
<b>Soutenir une économie sobre en carbone</b>	10% d'économie d'énergie pour 10% des entreprises du territoire par an	Nombre d'entreprises engagés dans une démarche d'économie circulaire ou d'écologie industrielle	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES pour les secteurs du secondaire et du tertiaire	Annuelle à 3 ans
	Accompagner les collectivités dans la réduction des tonnages de déchets enfouis  Accompagner la mise en œuvre de la tarification incitative	% de réduction de production d'OMR/hab.  % de valorisation matière  % de déchets partant à l'enfouissement  Nombre de broyeur mobile de déchets végétaux acquis par les collectivités	Réduction des émissions de GES liées au secteur de traitement des déchets et consommation  1400 T CO2e/an	
<b>Promouvoir une agriculture et une viticulture durable</b>	Favoriser les pratiques agricoles qui renforcent le stockage de carbone dans les sols et la végétation	Nombre d'agriculteurs et viticulteurs mobilisés	1500 T CO2e/an	Annuelle ou tous les 3 ans
		Km de haies plantés sur des parcelles agricoles  Évolution des parts de surface agricole et forestière certifiées  % de SAU ayant une couverture des sols constante		
<b>Autonomie alimentaire</b>	Accompagner la mise en œuvre du PAT notamment sur les volets circuits courts et offre local dans la restauration collective	% d'approvisionnement local, de saison et bio dans la restauration collective	Réduction des émissions de GES liées au secteur de l'alimentation  Création d'emploi	3 ans



## Liste non exhaustive des acteurs mobilisés

Agrobio Périgord  
Fédération départementale des CUMA  
Chambre d'agriculture de la Dordogne  
Interprofession des Vins de Bergerac Duras – Laboratoire d'Innovation territoriale du Bergeracois  
Fédération des Vins de Bergerac et Duras  
Communauté d'Agglomération Bergeracoise  
Délégation Générale du Grand Bergeracois  
Département de la Dordogne  
Région Nouvelle-Aquitaine  
SMD3 Syndicat départemental des déchets de la Dordogne  
Restos du Cœur Bergerac  
Commune d'Issigeac et Coopérative scolaire d'Issigeac  
Chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne  
ADEME  
SYCOTEB  
SDE 24 Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne  
CRER Centre Régional Energies Renouvelables  
SAFER  
Prom'haies  
Association Périgord Elevage Energie  
Pays'en Graine  
Interbio Nouvelle Aquitaine  
Manger Bio Périgord  
AAIPPBG (Association des pêcheurs professionnels)  
Centre social Rive Droite  
SAVA (jeunes sous main de Justice)  
P.J.J (Protection Judiciaire de la JEUNESSE)  
CLASSE RELAIS Jeunes en décrochage scolaire  
MFR  
Mouvement des Coquelicots  
Terres du Sud  
Transports CLAS  
Entreprises (Atelier des maraîchers, Nature Viande, brasserie la Nové)

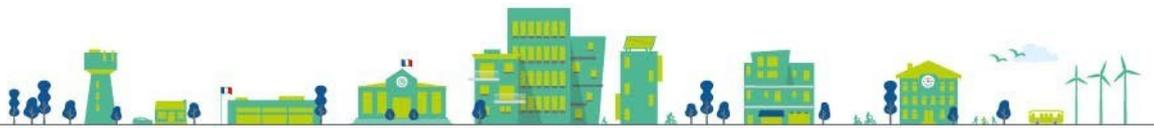
## Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU BERGERACOIS  
TIGA VITIREV AVEC LE CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE  
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

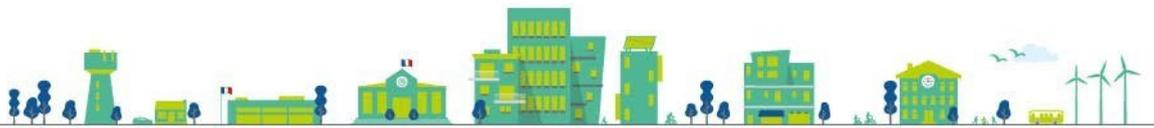


## Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
1.1	Des stations météo dans les vignobles, synonyme de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires	Agrobio Périgord	EN PROJET	Etat/Région	4 ans
1.2	Services rendus par l'arbre aux agriculteurs et aux collectivités	Agrobio Périgord	EN PROJET	Région/collectivités/agriculteurs	3 ans
1.3	Développement des chaufferies bois sur le territoire du SCoT Bergeracois	FD CUMA	EN PROJET	Département/Région/ADEME	3 ans
1.4	Création d'une base de données et de références pour accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transition écologique	Chambre d'agriculture	EN PROJET	Europe/Etat/Région	4 ans
1.5	Tester les cultures ligno-cellulosiques : miscanthus et panic érigé	Chambre d'agriculture	EN COURS	Europe/Etat/Région/Agence de l'Eau	4 ans
1.6	Quantifier qualifier et valoriser les espaces ouverts non exploités	Chambre d'agriculture	EN PROJET	Europe/Etat/Région/collectivités	4 ans
1.7	Valorisation des actions pour la transition environnementale du territoire	Laboratoire d'innovation territoriale du Bergeracois	EN COURS	Europe/Etat/Région/collectivités	4 ans
1.8	Programme d'excellence alimentaire	CAB	EN COURS	Europe/Etat/Région/Agence de l'Eau	3 ans
1.9	Programme Alimentaire Territorial Grand Bergeracois	CAB	EN COURS	Europe/Etat/Région	4 ans
1.10	Valorisation des biodéchets	SMD3	EN COURS	ADEME / Collectivités	4 ans
1.11	Station de compostage solidaire	Restos du Cœur – Jardins du Cœur	EN PROJET	Etat/collectivités	2 ans
1.12	Atelier de fabrication de petit mobilier et objets de jardin en bois de palettes	Restos du Cœur – Jardins du Cœur	EN PROJET	Etat/collectivités	2 ans
1.13	Commune d'Issigeac : Poulailler municipal au parking Marguerite	Commune d'Issigeac	EN PROJET	commune	3 ans



	<b>Intitulé</b>	<b>Porteur du projet</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Moyens prévisionnels mobilisés</b>	<b>Échéance prévisionnelle</b>
<b>Intention</b>	TPE PME Gagnantes sur tous les coûts	Chambre des métiers et de l'artisanat	EN PROJET		
<b>Intention</b>	Recherche et développement sur la capture et la valorisation du CO2 chez Grasasa et au sein des unités de méthanisation du Bergeracois	Grasasa	EN PROJET		
<b>Intention</b>	Technocentre robotique agricole	EPFLEFPA du Périgord – CFAA La Brie Monbazillac	EN PROJET		
<b>Intention</b>	Développement de la filière biogaz et mise en place d'une centrale à hydrogène issu du méthaniseur de la CUMA des éleveurs du Bergeracois	CUMA des éleveurs du Bergeracois	EN PROJET		



## **ACTION N° 1.1 DES STATIONS METEO DANS LES VIGNOBLES, SYNONYMES DE REDUCTION DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES.**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Agrobio Périgord

Nom, prénom, fonction : JULIEN Marine, Directrice

### **Présentation du Maître d'ouvrage/pilote :**

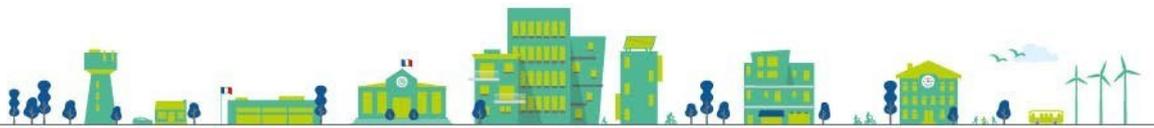
AgroBio Périgord œuvre depuis 1989 au développement de l'agriculture biologique en Dordogne. L'association mène ses actions au service d'une **agriculture bio, paysanne et cohérente**, favorisant le développement local durable, dans un esprit de réseau. Les adhérents d'AgroBio Périgord, qui en 2012 ont été associés à la rédaction de sa charte éthique, défendent une agriculture qui, entre autres :

- préserve la biodiversité et les ressources naturelles, notamment qui œuvre à la protection sur le long terme de la qualité de l'eau,
- structure des paysages harmonieux,
- participe aux dynamiques des territoires et au développement local,
- développe des dynamiques collectives de coopération entre agriculteurs, consommateurs et acteurs du territoire,
- rapproche les agriculteurs et les consommateurs pour garantir la transparence et crée des liens porteurs de solidarité, ... [extrait de la charte éthique].

AgroBio Périgord mène depuis de nombreuses années des opérations collectives en faveur de la protection de la ressource en eau, notamment à travers le programme national « eau&bio » (action partenariale pilotée par la FNAB depuis 2010), et également des actions dans le cadre du programme « Cultivons la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine ».

### **L'action en un mot**

Déployer un réseau de 10 stations météo sur le vignoble de Bergerac, couplées avec des Outils d'Aide à la Décision (OAD) et un accompagnement individuel des vignerons afin de les engager dans une démarche durable de réduction du recours aux produits phytosanitaires.



## Description détaillée

Depuis trois ans, les partenaires du projet, la société Promété et AgroBio Périgord, ont mis en place un protocole d'expérimentation des OAD « Promété » sur 5 domaines viticoles bio.

L'objectif de l'outil est d'informer les agriculteurs sur le risque de développement des maladies et de les aider à anticiper la lutte lors des stades critiques (maturité, contamination, sortie de tâches sporulantes,...), ce qui va leur permettre de réduire le nombre de passages et d'appliquer le produit au bon moment.

A ce jour, les résultats sont très probants, avec une réduction moyenne de 27% des Indices de fréquence de traitement (IFT) sur le mildiou et 32% sur l'oïdium et une réduction moyenne de 30% de l'usage du cuivre.

L'objet de cette action est donc de diffuser ces OAD auprès d'un grand nombre de vigneron afin d'obtenir une réduction massive de l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire du vignoble de Bergerac. L'accompagnement individuel vise à aider les vigneron à s'approprier les outils, à les rassurer dans l'interprétation des outils, à les accompagner dans le changement de leurs pratiques et leur ouvrir des perspectives de certification voire de conversion au bio et enfin à quantifier au travers du logiciel « KPI » le retour sur investissement de cette action.

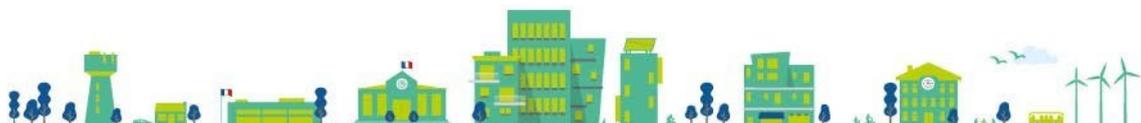
Un bilan sera réalisé annuellement puis en fin de campagne afin d'analyser les résultats et d'assurer leur diffusion. Dans un second temps, il sera nécessaire de déterminer les actions pour permettre aux vigneron de pérenniser en toute autonomie les pratiques vertueuses acquises lors de l'action.

## Calendrier prévisionnel

**Jalon 1 (S1 2019)** : Mise en place du réseau de stations météo ; recrutement des vigneron.

**Jalon 2 (2019 à 2023)** : Maintenance du réseau, Activation annuelle des OAD et Accompagnement des vigneron. Réalisation de livrables tous les ans sur le niveau d'utilisation de produits phyto-pharmaceutiques.

**Jalon 3 (S2 2023)** : Synthèse de l'action et identification de pistes d'actions co-construites avec les viticulteurs.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis? en discussion? à discuter?	Prochaine étape /action à entreprendre
Agrobio Périgord	Mobilisation des vignerons, mise en place de l'accompagnement et du suivi du projet	2020 à 2023	Acquis	Concertation sur la mise en place du calendrier d'action pour 2020
Vignerons	Installation de l'outil et suivi des recommandations de l'OAD	2020 à 2023	Acquis pour certains, en cours pour d'autres	Concertation sur la mise en place du calendrier d'action pour 2020
Prometé	Mise en place du logiciel et maintenance Mise en place des stations météo	2020 à 2023	Acquis	Concertation sur la mise en place du calendrier d'action pour 2020
IVBD	Mobilisation des vignerons Liens à faire avec les relais locaux et communication	2020 à 2023	Acquis	Concertation sur la mise en place du calendrier d'action pour 2020
Lycée agricole	Sensibilisation et information des élèves dans le cadre d'un certificat de spécialisation « Viticulture biologique »	2021 à 2023	En discussion	Discussion sur les modalités du partenariat
Chambre agriculture Dordogne	Mobilisation des vignerons Diffusion de l'information et des résultats	2021 à 2023	En discussion	Discussion sur les modalités du partenariat

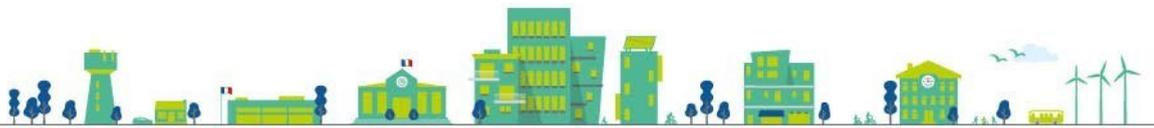
## Budget prévisionnel

**Montant total: 634 250 euros**

### Description des coûts:

Achat des stations météo + Achat du logiciel d'OAD + maintenance du logiciel = 204 500 €

Ingénierie, Accompagnement et suivi technique (Frais de personnel) = 429 750 €

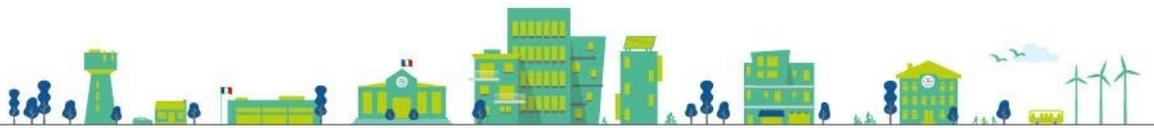


## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023
Agrobio Périgord	Auto financement	66 373 € (50% non-acquis)	36 259 € (100% non-acquis)	18 259 € (100% non-acquis)	18 259 € (100% non-acquis)
Etat/ Région	PIA	252 195 €	82 335 €	81 035 €	79 535 €

## Objectifs et évaluation

Objectifs	Indicateurs
Baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires	Baisse de l'IFT par campagne puis à la fin de l'action Baisse des quantités de cuivre à l'hectare, par vigneron et en moyenne
Mobilisation et sensibilisation des vignerons à un changement de pratique	Surfaces concernées et engagées dans l'action Réduction de l'usage des CMR Taux de conversion vers des certifications plus respectueuses de l'environnement



## **ACTION N° 1.2 SERVICES RENDUS PAR L'ARBRE AUX AGRICULTEURS ET AUX COLLECTIVITES**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Agrobio Périgord

Nom, prénom, fonction : JULIEN Marine, Directrice

### **Présentation du Maître d'ouvrage/pilote**

AgroBio Périgord œuvre depuis 1989 au développement de l'agriculture biologique en Dordogne.

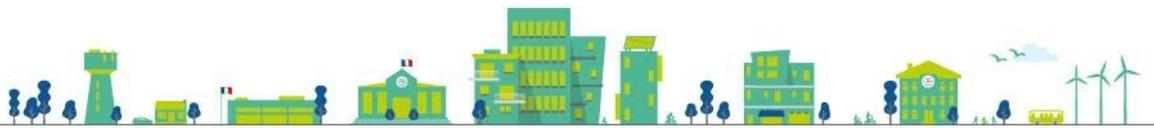
L'association **mène ses actions au service d'une agriculture bio, paysanne et cohérente**, favorisant le développement local durable, dans un esprit de réseau. Les adhérents d'AgroBio Périgord, qui en 2012 ont été associés à la rédaction de sa charte éthique, défendent une agriculture qui, entre autres :

- préserve la biodiversité et les ressources naturelles, notamment qui œuvre à la protection sur le long terme de la qualité de l'eau,
- structure des paysages harmonieux,
- participe aux dynamiques des territoires et au développement local,
- développe des dynamiques collectives de coopération entre agriculteurs, consommateurs et acteurs du territoire,
- rapproche les agriculteurs et les consommateurs pour garantir la transparence et crée des liens porteurs de solidarité, ... [extrait de la charte éthique].

AgroBio Périgord mène depuis de nombreuses années des opérations collectives en faveur de la protection de la ressource en eau, notamment à travers le programme national « eau&bio » (action partenariale pilotée par la FNAB depuis 2010), et également des actions dans le cadre du programme « Cultivons la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine ».

### **L'action en un mot**

C'est dans cette démarche cohérente que s'inscrit la proposition faite aux producteurs du Bergeracois de répondre collectivement à l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine qui vise à favoriser la mise en place d'infrastructures agro-écologiques sur terres agricoles.



Dans le cadre de ce projet, la réflexion sur la place de l'arbre hors-forêt au sein des fermes, toutes productions confondues a toujours été présente. Reconnu scientifiquement comme jouant un rôle agronomique important, l'arbre favorise le fonctionnement agro écologique du système de production. Ces **fonctionnalités d'amélioration de la fertilité des sols, de préservation de la qualité de l'eau, de maintien de la biodiversité et de résilience face au changement climatique** s'intègrent parfaitement dans les principes de l'agriculture biologique. L'agroforesterie permet également de contribuer à la qualité de nos paysages ruraux. **En outre, elle peut participer à la régulation des ruissellements qui proviennent des coteaux, évitant ainsi les risques de submersion en plaine, dans les zones urbanisées. Les ouvrages hydrauliques de stockage existants ne sont pas conçus pour collecter des quantités importantes d'eau, quantités consécutives aux orages de forte intensité que nous avons vécu en 2018 et que nous serons appelés à certainement revivre dans les années à venir.**

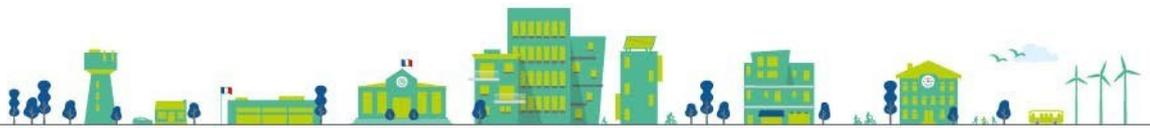
Ces actions ne doivent pas rester « muettes », nous souhaitons les reconduire, les faire vivre et animer ce réseau de producteurs et ainsi en entrainer d'autres à la suite.

## Description détaillée

Le dossier collectif que nous proposons prévoit de mobiliser tous les ans pendant 3 ans, 8 à 15 producteurs pour la plantation de haies composées de différentes essences y compris fruitières. Il s'agit de recomposer un paysage bocager qui, au-delà de créer une rupture visuelle sur les coteaux et la plaine, permettra de freiner le flux d'eau provenant des coteaux. Combinées à la reconquête de la fertilité des sols et de leur porosité afin d'assurer une circulation verticale de l'eau, ces haies représenteront une série de rempart à la submersion.

De plus, à l'heure où les activités agricoles sont pointées du doigt par les citoyens consomm'acteurs sur l'utilisation de pesticides chimiques et naturels, le cloisonnement par la végétation des parcelles afin de protéger les populations pourrait être un outil essentiel à la cohabitation des activités sur le territoire.

Ainsi, AgroBio Périgord se propose de cibler cette action en direction de la viticulture, omniprésente dans les ceintures rapprochées des zones urbanisées et plus particulièrement le secteur Bergerac et Sainte Foy la Grande. Il s'agira de mobiliser avec le concours de la Chambre d'agriculture, de l'IVBD, du Syndicat de Rivière, les producteurs autour de l'implantation de haies en périphérie de parcelles. A partir de 8 à 10 producteurs AgroBio Périgord missionnera Prom'haies afin de réaliser des diagnostics individuels. A l'issue de cette étape, une évaluation des coûts sur devis des fournisseurs pour l'approvisionnement de plants, piquets, paillage et autres et prestataires pour la réalisation des travaux, sera réalisée.



Une réponse à l'Appel A Projet initié par le conseil Régional Nouvelle-Aquitaine sera alors formulée pour soutenir ces coûts et une partie du travail d'expertise et d'animation d'AgroBio Périgord et de ses partenaires.

Les travaux d'implantation débuteront en automne 2020 et se poursuivront jusqu'au printemps 2021. Un suivi des chantiers sera réalisé par Prom'haies et chaque fin de chantier sera signifiée pour obtenir les aides acquises. Ce processus sera renouvelé au moins pendant trois.

Certains linéaires seront identifiés comme prioritaires sur le plan de la prévention des risques (inondations – pollution). Pour cela les collectivités seront sollicitées pour participer au financement des actions.

## Calendrier prévisionnel

**2019** : Construction de la démarche

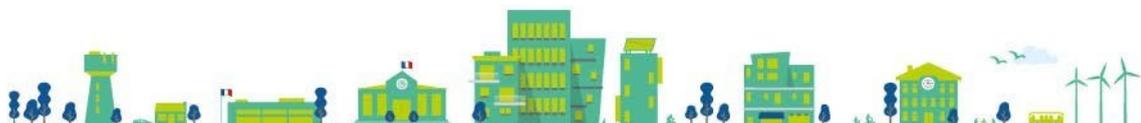
**1<sup>er</sup> semestre 2020** : Mobilisation des producteurs (viticulteurs et maraichers en priorité).

**Fin de 1<sup>er</sup> semestre 2020** : Réalisation des diagnostics et réponse à l'AAP IAE de la Région Nouvelle Aquitaine avec chiffrage des coûts d'implantation.

**2<sup>ème</sup> semestre 2020** : Commande des travaux et des fournitures (Plants, piquets, paillage).

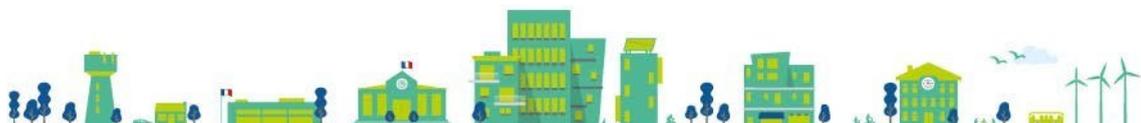
**Fin 2020 – début 2021** : Premières plantations.

Et renouvellement du dispositif sur 3 ans



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis? en discussion? à discuter?	Prochaine étape /action à entreprendre
AgroBio Périgord	Mobilisation des agriculteurs. Portage du dossier de financement IAE. Communication sur les fermes. Organisation de chantiers collectifs Organisation journée : Lecture de Paysage	2020 à 2022	Acquis	
Prom'haies	Réalisation des Diagnostics Suivi des chantiers	2020 à 2022	Acquis	
Chambre d'Agriculture	Mobilisation des agriculteurs – information et communication	2020 à 2022	A présenter	Réunion de présentation et de concertation pour validation du partenariat.
IVBD et FVBD	Mobilisation des agriculteurs – information et communication	2020 à 2022	A présenter	Réunion de présentation et de concertation pour validation du partenariat
SYCOTEB et Syndicat de rivière.	Détermination de zones à risque (inondation et dérives pulvérisation)	2020 à 2022	A présenter	Réunion de présentation et de concertation pour validation du partenariat
MFR	Organisation de chantiers collectifs – sensibilisation des étudiants à l'agroforesterie	2020 à 2022	Partenariat déjà en cours	Réunion de présentation et de concertation pour validation du partenariat
Lycée Agricole	Organisation de chantiers collectifs – sensibilisation des étudiants à l'agroforesterie	2020 à 2022	A présenter	Réunion de présentation et de concertation pour validation du partenariat
CAUE	Expertise paysagère –	2020 à 2022	A présenter	Réunion de présentation et de concertation pour validation du partenariat
Mouvement des Coquelicots	Organisation de chantiers collectifs – sensibilisation à l'agroforesterie – journée lecture de paysage	2020 à 2022	Partenariat déjà en cours	Réunion de présentation et de concertation pour validation du partenariat
Agglomération la CAB	Partenaire financier	2020 à 2022	A présenter	Réunion de présentation et de concertation pour validation du partenariat



## Budget prévisionnel

**Montant total : 340 000 euros**

### Description des coûts

AgroBio Périgord (Coordination et animation du projet) : 35 000 euros

Prom' Haies (Animation technique du projet) : 25 000 euros

Partenaires : 5 000 euros

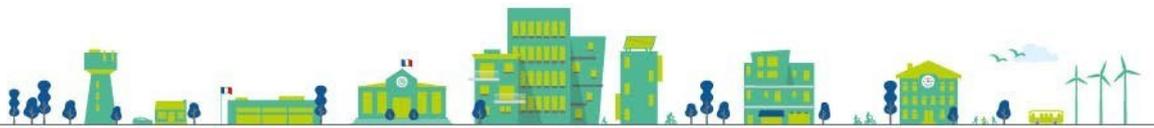
Agriculteurs (Achat des fournitures et paiement des prestations) : 275 000 euros

## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Région Nouvelle-Aquitaine	AAP IAE		80 000 €	100 000 €	100 000 €
Collectivités			10 000 €	15 000 €	15 000 €
Agriculteurs			10 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>340 000 euros</b>		<b>100 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>

## Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif 2022
Nombre d'Agriculteurs	Nombre de producteurs intégrant le projet	30
Nombre de Km de haies / linéaires plantés	Comptage plantations	26
Nombre d'arbres plantés	Comptage plantations	30 000
Nombre de journées techniques et d'information	Nombre de journées collectives	7
Supports de communication	Nombre de Flyers et panneaux fermes	5000 30



## **ACTION N° 1.3 DEVELOPPEMENT DES CHAUFFERIES BOIS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT BERGERACOIS**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : FD CUMA

Nom, prénom, Fonction : MIOT Marina, Animatrice Energies Renouvelables

### **L'action en un mot**

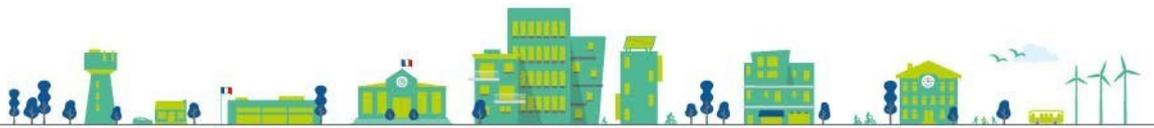
La mission consiste à développer la mise en place de chaufferies bois sur le territoire du SCoT par des actions de sensibilisation, de communication et d'accompagnement des maîtres d'ouvrages (collectivités, entreprises, agriculteurs, associations) sur la mise en place d'une solution bois-énergie comme solution de substitution à une énergie fossile pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

### **Description détaillée**

Suite à la mise en place du Plan Bois Énergie par le Conseil Départemental en 1994, 45 chaufferies collectives ont vu le jour sur le Département de la Dordogne mais l'on constate que très peu de projet ont émergé sur le territoire du SCoT Bergeracois. Il s'agira donc d'informer, de sensibiliser au bois-énergie, et accompagner les porteurs de projets dans leur réflexion sur la mise en place d'une solution bois énergie afin de se substituer à une énergie fossile que ce soit pour un renouvellement de chaudière, une réhabilitation, une nouvelle construction. Cette action a pour ambition de voir la mise en place de nouvelles chaufferies bois sur le territoire du SCoT à l'horizon 2020 et au-delà, que ce soit à granulés ou à plaquettes forestières, et ainsi soutenir et développer la filière d'approvisionnement bois-énergie déjà bien représentée sur le département.

Ceci passera par des actions de :

- Sensibilisation au bois-énergie mais aussi de manière plus large sur les ENR via des ateliers
- Envoi de questionnaires pour inviter les acteurs à une réflexion systématique pour se substituer aux énergies fossiles en cas de travaux, renouvellement, etc
- Proposer des études de préféabilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation, renouvellement de chauffage, etc
- Visite d'installations bois existantes avec retour d'expérience d'usagers
- Informer et accompagner les porteurs de projets sur les demandes d'aides
- Former les usagers de chaudières bois sur la conduite de chaufferies
- Proposer un suivi des installations après leur mise en place.



## Calendrier prévisionnel

### 2019

- 2 études de préfaisabilité en cours
- Atelier de sensibilisation aux EnR (dont Bois-Energie) à destination des viticulteurs du Bergeracois en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la FVBD et l'IVBD
- Dépliant de présentation à destination des collectivités et des entreprises sur les chaudières à granulés et les réseaux de chaleur
- Retour d'expérience d'usager avec visite chaufferie bois granulés co-organisée avec le SDE 24

### 2020

- Etude de préfaisabilité
- Atelier sensibilisation bois énergie
- Ouverture chaufferie bois Bergerac ESAT (Plaquettes Forestières)
- Mise en place hypothétique de 2 chaufferies bois (granulés) sur le territoire (suite aux études de préfaisabilité 2019)
- Visite collective de la plateforme de Bois Energie Agrocycle + Grasasa
- Visite chaufferie bois
- Relancer club des usagers de chaufferies bois
- Former les nouveaux usagers de chaufferies bois avec l'ADEME et le CRER

### 2021

- Etude de préfaisabilité
- Atelier sensibilisation bois énergie
- Mise en place hypothétique de 2 autres chaufferies bois (granulés) sur le territoire (suite aux études de préfaisabilité 2020)
- Visite collective de la plateforme de Bois Energie Agrocycle + Grasasa
- Visite chaufferie bois pour exemple
- Réunir club des usagers de chaufferies bois
- Former les nouveaux usagers de chaufferies bois avec l'ADEME et le CRER

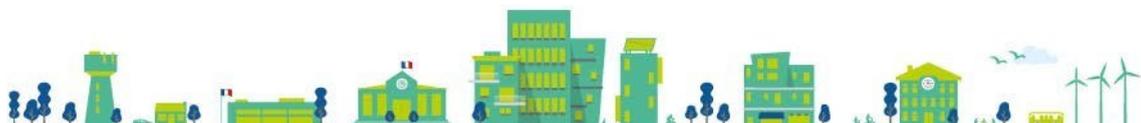
### 2022

- Etude de préfaisabilité
- Atelier sensibilisation bois énergie
- Mise en place hypothétique de 2 autres chaufferies bois (granulés) sur le territoire (suite aux études de préfaisabilité 2021)
- Visite collective de la plateforme de Bois Energie Agrocycle + Grasasa
- Visite chaufferie bois pour exemple
- Réunir club des usagers de chaufferies bois
- Former les nouveaux usagers de chaufferies bois avec l'ADEME et le CRER



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À cette date, cet engagement est-il acquis? en discussion? A discuter?	Prochaine étape/action à entreprendre
FD CUMA	Animation - communication - étude opportunité - accompagnement porteurs de projet - suivi installation	2019-2021	Acquis	Bilan fin du CTE et point d'avancement chaque fin d'année + voir les orientations à mettre en place post 2022
Chambre Agriculture-CRDA	Sensibilisation - atelier communication auprès des agriculteurs	2019-2021	Acquis	idem
Interbois	Sensibilisation - atelier communication	2019-2021	A discuter	idem
Sycoteb	Sensibilisation - animation - communication	2019-2021	Acquis	idem
CCI	Diagnostic énergétique - action communication auprès des entreprises	2019-2021	Acquis	idem
CRPF	Sensibilisation gestion forestière	2019-2021	A discuter	idem
SDE24	Sensibilisation	2019-2021	A discuter	idem
Conseil Départemental	Communication - sensibilisation - appui financier	2019-2021	Acquis	idem
Conseil Régional	Appui financier	2019-2021	Acquis	idem
Ademe	Sensibilisation - appui financier	2019-2021	Acquis	idem
CRER	Sensibilisation - formation	2019-2021	Acquis	idem



## Budget prévisionnel

**Budget global pour la période 2020-2022 : 522 000 euros**

**Budget détaillé annuel :**

- Animation territoriale : 24 000 euros (Région) + 24 000 euros (Ademe) + 9 000 euros (Département) + 17 000 euros (FD Cuma)
- Mise en place de chaufferie bois : 20 000 euros (Département) + 30 000 euros (Région) + Ademe (50 000 euros).

Soutien financier forfaitaire, au porteur de projet, selon la taille du projet et le maître d'ouvrage, soit par ADEME, Conseil Régional ou Conseil Départemental. Complément de financement par le porteur de projet via emprunt bancaire ou autofinancement (minimum 55% du budget global pour un projet viable économiquement)

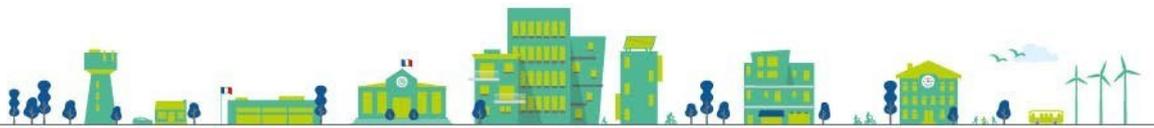
## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022
Conseil Départemental	APP énergies renouvelables	29 000	29 000	29 000
Conseil Régional	APP Chaleur Renouvelable	54 000	54 000	54 000
ADEME	APP Fonds Chaleur	74 000	74 000	74 000
FD CUMA	Autofinancement	17 000	17 000	17 000

## Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur à l'horizon de la fin du CTE - faire un point chaque année sur l'avancement

Libellé indicateur	source/modalité de calcul	référence 2019	objectif 2022
étude opportunité	nombre de commune	2	10
étude opportunité	nombre entreprise/agriculteurs	0	10
atelier sensibilisation	commune	1	3
atelier sensibilisation	entreprise/agriculteur	1	3
mise en place chaufferie bois	commune	0	5
mise en place chaufferie bois	ent/agriculteurs	0	5
événement type salon	tout public	1	5
formation conduite de chaufferie	collectivité	0	3
visite plateforme bois énergie	collectivité/ent.agriculteur	0	3



## **ACTION N° 1.4 CREATION D'UNE BASE DE DONNEES ET DE REFERENCES POUR ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS ET LES VITICULTEURS DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Nom, prénom, fonction : Flore Boyer- Conseillère Animatrice de Territoire

### **L'action en un mot**

Création d'une Base de données et de références sous la forme d'un portail internet/plateforme collaborative et d'échange pour accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transition écologique.

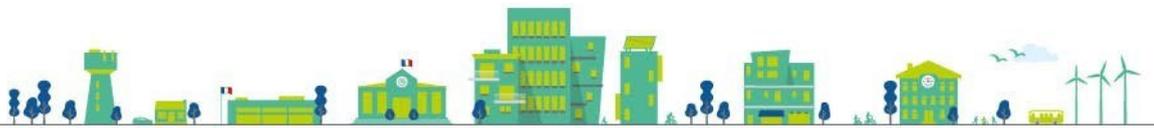
Regrouper toutes les bonnes pratiques en la matière éprouvées par des agriculteurs/viticulteurs et permettre le partage d'expérience sous la forme d'onglets par pratique agricole et intervention technique (traitement, travail du sol,...)

- Exemple : le « thé de compost » (différent du jus de compost) utilisé dans d'autres pays comme fongicide, insecticide, et qui en plus stimule les plantes
- Exemple : comment faire remonter le taux de vers de terres dans les sols ?
- Exemple : Agroforesterie : quelles espèces pour quelles cultures ?
- Exemple : quelles alternatives au plastique ?

### **Description détaillée**

#### **Une animation locale, socle du « moissonnage » des retours d'expériences éprouvés**

- Animation et collecte technico-économique et agro écologique de groupes d'agriculteurs, d'agriculteurs et des différents centres d'expérimentation sur le territoire du Bergeracois.
- Collecte par filière des pratiques innovantes, de transitions écologiques : des techniques moins consommatrices d'intrants et d'énergies fossiles, des pratiques pour favoriser le captage du carbone et la biodiversité....



## Création d'une base de données de référence, diffusion et communication

- Création d'une plateforme web de type « collaboratif » animée par la Chambre d'Agriculture qui regroupera toutes les bonnes pratiques en la matière éprouvées par des agriculteurs/viticulteurs et permettra le partage d'expérience sous la forme d'onglets par pratiques agricoles et interventions techniques (traitement, travail du sol...)
- Collaboration au développement du volet « agriculture » de « l'application Smartphone de mobilisation citoyenne pour une transition écologique de territoire » de la Maison Numérique de la Biodiversité de la Dordogne (MNB) animée par le CAUE : assurer une interopérabilité des données, mobilisation des fonctionnalités de l'outil pour démultiplier l'information et les échanges sur le territoire menés par la Chambre d'Agriculture en la matière.

## Mesurer, suivre et adapter

- Création d'une série d'indicateurs en partenariat avec la Maison Numérique de la Biodiversité afin de mesurer la portée de l'action, d'évaluer ses effets tant écologiques que sociaux et économiques.
- Adaptation et développement d'une communication ciblée aux enjeux des territoires s'appuyant sur l'évaluation et en lien avec l'action publique.

## Calendrier prévisionnel

### 2020 :

- Recensement des expériences et des pratiques et création des contenus de communication (texte, photos, vidéos,...).
- Création de la plateforme collaborative et son site Web dédié.
- Animation du site web (alimentation en contenu, photos, vidéos,...) et animation réseaux sociaux.
- Animation de contenus du Volet « agriculture » de l'application de la MNB.

### 2021 :

- Actualisation du site avec nouvelles expériences. Animation de réseaux sociaux et de l'application MNB.
- Création des indicateurs de mesure et évaluation.

### 2022 :

- Actualisation du site avec nouvelles expériences. Animation de réseaux sociaux et de l'application MNB.
- Suivi des indicateurs de mesure et évaluation.

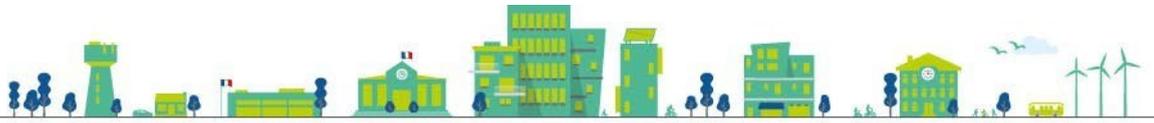
### 2023 :

- Actualisation du site avec nouvelles expériences. Animation de réseaux sociaux et de l'application MNB.
- Suivi des indicateurs de mesures et évaluation.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, et engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
CAUE	Mise à disposition de la Chambre d'Agriculture de l'application Maison Numérique de la Biodiversité : "Mon Territoire en Poche", outil de communication mais aussi facteur de liaison et de mobilisation. Appui à la création d'indicateurs		En discussion	
INVENIO	Accompagner la Chambre d'Agriculture dans sa recherche et sa collecte des pratiques innovantes, des techniques moins consommatrices d'intrants et d'énergies fossiles, des pratiques pour favoriser le captage du carbone et la biodiversité dans la filière fruits et légumes		En discussion	
CTIFL	Accompagner la Chambre d'Agriculture dans sa recherche et sa collecte des pratiques innovantes, des techniques moins consommatrices d'intrants et d'énergies fossiles, des pratiques pour favoriser le captage du carbone et la biodiversité dans la filière fruits et légumes		En discussion	
FVBD	Accompagner la Chambre d'Agriculture dans sa recherche et sa collecte des pratiques innovantes, des techniques moins consommatrices d'intrants et d'énergies fossiles, des pratiques pour favoriser le captage du carbone et la biodiversité dans la filière viticole		En discussion	
GIEE Bio de Beaumont	Partager les pratiques innovantes testées et mises en place dans certaines exploitations.		En discussion	
SYCOTEB			En discussion	



## Budget prévisionnel

**Montant total : 195 000€**

**Description des coûts :** Temps d'animation et de recensement, création du site, création de vidéos, communication.

## Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023
Europe-Etat-Région	156 000€	60 000€	32 000€	32 000€	32 000€
Chambre d'Agriculture	39 000€	15 000€	8 000€	8 000€	8 000€

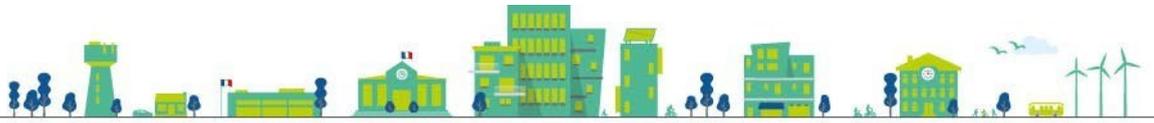
## Objectifs et évaluation

Nombre d'expériences et/ou de pratiques innovantes intégrées sur le site

Nombre de visites du site

Évaluation informative et collaborative de l'usage de l'application MNB des fonctionnalités issu du projet

Bilan des indicateurs développés dans l'action.



## **ACTION N° 1.5 TESTER LES CULTURES LIGNO-CELLULOSIQUES : MISCANTHUS ET PANIC ÉRIGÉ**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Nom, prénom, fonction : LOBRY Christine, Chargée de Mission Filières végétales

### **L'action en un mot**

L'action permettra de tester en conditions locales les cultures de Miscanthus et Panic érigé, de préciser les bonnes conditions de culture et les références technico-économiques et de qualifier les bénéfices environnementaux. Une étude des débouchés possibles en paillages horticoles et isolation est aussi prévue.

### **Description détaillée**

Le Miscanthus et le Panic érigé, deux plantes pérennes (semées ou plantées pour 15-20 ans), à feuilles caduques, dont la tige est récoltée en février pour remplacer la paille dans les élevages de volailles. Des études techniques ont validé l'intérêt de ces plantes pour les éleveurs qui évitent ainsi d'être soumis aux fluctuations d'approvisionnement en paille de céréales liées aux aléas climatiques de plus en plus fréquents.

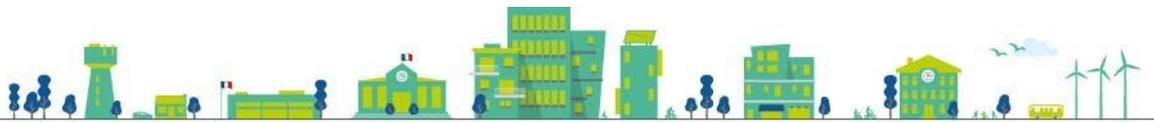
Ces plantes (non invasives) ont aussi des intérêts environnementaux (stockage de carbone et absorption du CO2 même sous de fortes températures, très peu d'intrants, pas d'engrais, une seule intervention mécanique par an pour la récolte...).

Le projet vise la plantation de 50 ha de Miscanthus et/ou de Panic érigé) sur 3 ans consécutifs (2019-2020-2021) et le suivi des cultures sur 3, 4 ou 5 ans selon année de plantation (projet sur 5 ans : 2019-2024). Une dizaine de parcelles seront plantées sur le territoire dans des contextes pédoclimatiques différents, afin d'étudier quelles sont les meilleures conditions de développement.

Les parcelles feront l'objet d'un suivi à la fois technique, économique et environnemental, selon un protocole commun, afin de pouvoir élaborer des fiches techniques à destination des agriculteurs souhaitant développer ces cultures.

A partir de 2021 : étude, en lien avec différentes collectivités locales, des possibilités de valorisation en tant que paillage horticole.

Mise en place d'une charte départementale sur l'implantation de ces cultures.



## Calendrier prévisionnel

**2019-2020-2021** : campagnes de plantations et semis sur les exploitations agricoles de parcelles « test ».

**2020** : démarrage des observations et relevés selon le protocole de suivi de l'essai. Compilation et synthèse des premiers résultats.

**2021** : poursuite des observations et relevés sur les parcelles « test ». Premières récoltes (parcelles plantées en 2019).

Organisation d'un voyage d'étude sur une exploitation d'Ariège qui travaille avec une collectivité locale.

**2022** : poursuite des observations et relevés sur l'ensemble des parcelles. Réalisation des premières fiches techniques (réussite des semis et plantation), étude des débouchés autres qu'agricoles avec les collectivités locales.

**2023** : poursuite des observations et relevés sur les parcelles.

**2024** : synthèse des résultats et production des fiches de références technico-économiques et de performances environnementales objectives et locales. Réalisation de fiches de conduite technique de chaque culture et de fiches « débouchés et commercialisation ». Co-construction d'une charte départementale sur l'implantation de ces cultures (impact paysager/intérêt pour les zones à enjeux qualité de l'eau).



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, et engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
Chambre d'agriculture 24	Conduite du projet, suivi des essais, synthèse des résultats	2019-2023	Acquis / recherche de financements complémentaires	Conventions de financement avec partenaires financiers
Conseil départemental	Soutien investissement pour les essais (40% du coût des semences et plants)	2019-2020-2021	Acquis	Solder soutien 2019, déposer demande 2020.
Association Périgord Elevage Energie	Soutien des agriculteurs engagés dans le projet, pour l'investissement	2019-2023	Acquis	
Terres du Sud	Co-conception du protocole. Suivi des essais, synthèse des résultats, références pour élevages de volailles	2019-2023	Acquis – convention en cours de rédaction	Convention de partenariat à finaliser (novembre 2019)
CER France	Synthèse des résultats économiques, co-conception des fiches technico-économiques	2019-2023	Acquis – convention en cours de rédaction	Convention de partenariat à finaliser
Agence de l'eau Adour Garonne	Co-financement du suivi et de l'animation du projet Co-financement de l'étude partie sur l'impact climatique	2019-2023 2019-2023	En discussion  Demande déposée (AAP: Agriterrenergie)	Finaliser la demande  En attente de réponse

## Budget prévisionnel

**Montant total : 172 000 €**

### Description des coûts :

Plants et semences : 70 800€ : 60% autofinancés par les agriculteurs et 40% par le Conseil départemental

- Analyses de sols : 3 120€
- Suivi des parcelles et analyse des résultats : 96 280€
- Voyage d'étude : 600€
- Stagiaire fin d'étude et bilan du projet : 1 200€



## Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022	2023
Europe Etat Région Agence de l'Eau	80 960€		20 240€	20 240€	20 240€	20 240€
Chambre d'Agriculture	20 240€		5 060€	5 060€	5 060€	5 060€
Agriculteurs	42 480€	14 160€	14 160€	14 160€		
Conseil Départemental	28 320€	9 440€	9 440€	9 440€		

## Objectifs et évaluation

### 1 / Objectifs généraux du projet :

Objectifs :	Evaluation (indicateurs)
Réduire la dépendance à la paille de céréales des éleveurs locaux	Quantités de paille économisées / 5 ans
Réduire l'utilisation des intrants sur les exploitations	Evolution IFT (indice de fréquence des traitements) à la parcelle /5ans
Stocker du carbone	Analyse sol (Taux Matière Organique). Distance parcourue par les pailles produites
Protéger les zones à « enjeu qualité de l'eau »	Parcelles sur zones à enjeux / analyses d'eau « avant/après ».

### 2 / Objectifs opérationnels :

Valider localement et de manière indépendante les données technico-économiques sur ces cultures.

- Evaluation : production de fiches « références »

Vérifier et mesurer les atouts environnementaux de ces cultures

- Evaluation : synthèse des résultats du suivi environnemental (sol / biodiversité / eau)

Produire des références locales

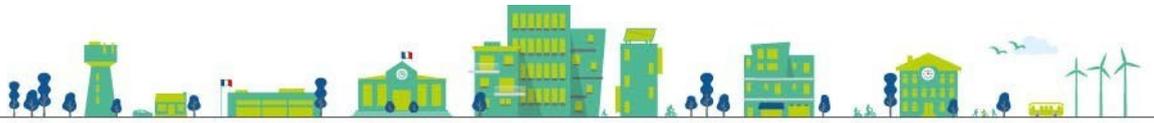
- Evaluation : synthèse des résultats

Etudier la faisabilité de filières locales hors agriculture (paillages)

- Evaluation : mise en place des filières

Développer une filière de manière concertée avec les collectivités

- Evaluation : Charte co-construite avec les collectivités et le département



## **ACTION N° 1.6 QUANTIFIER, QUALIFIER ET VALORISER LES ESPACES OUVERTS NON EXPLOITES**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Nom, prénom, fonction : BOYER Flore, Conseillère Animatrice de Territoire

Fédération des Vins de Bergerac et Duras : COUGNAUD Pierre-Henri, directeur

### **L'action en un mot**

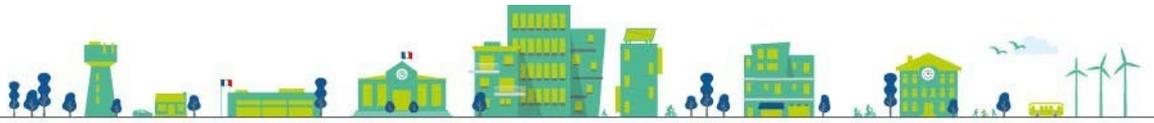
Recenser, quantifier, qualifier et valoriser les espaces ouverts non exploités dont certaines parcelles de vigne.

Accompagner financièrement les exploitants et/ou propriétaires pour transformer les parcelles repérées (par exemple, cas des cultures pérennes comme la vigne qui doivent être arrachées).

### **Description détaillée**

Le territoire est marqué par une augmentation d'espaces ouverts non exploités ou « en devenir » appelés plus communément « friches ».

- **Repérage cartographique**
  - A partir d'un repérage cartographique : travail avec les membres des commissions cantonales et des élus des communes du territoire pour identifier les espaces intéressants pour un usage agricole.
  - Implication des propriétaires dans la démarche : contact avec l'ensemble des propriétaires concernés pour les sensibiliser (questionnaire, enquêtes,...).
  - Organisation d'un voyage d'étude pour s'inspirer de modèles opérationnels mis en place sur des territoires comparables.
- **Travail prospectif sur l'évolution des espaces non exploités et boisés du territoire**
  - Mise en lumière à travers des simulations cartographiques et paysagères des dynamiques d'évolution de ces espaces et des conséquences pour le territoire (sentiment d'isolement des habitants avec un environnement qui se ferme, perte de biodiversité, augmentation des risques incendie, des risques de maladies, pression des ravageurs par exemple la flavescence dorée en vigne).
  - Création d'une plus-value environnementale valorisable soit sur le territoire lui-même ou sur des territoires limitrophes, avec une recherche de complémentarité avec l'activité agricole.

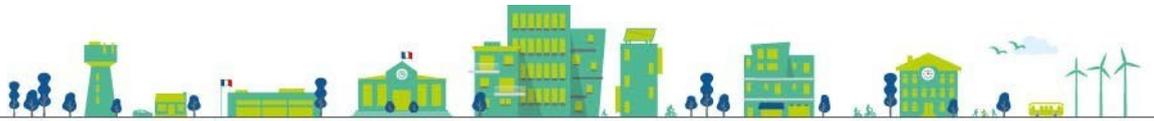


- Mise en place de mesures compensatoires avec une valeur marchande. Accompagner et aider au financement d'arrachage de vignes non exploitées selon des conditions précises en particulier l'obligation pour le propriétaire de trouver une nouvelle utilisation pour la parcelle.
- Mise en place de mesures agro-environnementales.
- **Mise en place de projets**
  - Projet en lien avec la mobilisation du foncier pour un usage agricole et les projets d'installation.

## Calendrier prévisionnel

**2020-2021:** Repérage cartographique, enquêtes propriétaires sur l'ensemble des 110 communes. Travail prospectif sur l'évolution des espaces non exploités.

**2022-2023 :** Création de plus-value environnementale. Mobilisation du foncier.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, et engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
DDT			En discussion	
DRAF			En discussion	
IVBD - FVBD	Co animation de cette action notamment sur les parcelles non exploitées en vigne.		Acquis	
SAFER	A identifier (noms, prénoms) les propriétaires des secteurs caractérisés en espace non exploités par la Chambre d'Agriculture et la Fédération des Vins de Bergerac et Duras. A participer aux rencontres d'informations locales afin de proposer aux propriétaires volontaires une ou des solutions pour la remise en culture des parcelles non exploitées.		Acquis	
CAUE			En discussion	
Interbois – CRPF	Accompagnement pour identifier les espaces non exploités boisés de végétation spontanée. Participation à la réflexion et à la mise en place de la plus-value forestière (compensation).		En discussion	
SyCoTeB			En discussion	



## Budget prévisionnel

**Montant total : 260 000€**

### Description des coûts :

Repérage des espaces non exploités en complément du travail réalisé dans le cadre des PLUi

Qualification / potentiel agronomique, environnemental, forestier

Enquêtes auprès des propriétaires (échantillonnage – secteurs les plus sensibles) et remobilisation du foncier (installation, diversification, ...)

Réflexion sur la plus-value environnementale (compensation, ...)

## Plan de financement prévisionnel (110 communes)

Financeurs	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023
Europe-Etat-Région Communautés de Communes du Bergeracois Communauté d'agglomération de Bergerac	208 000€	52 000€	52 000€	52 000€	52 000€
Chambre d'Agriculture, IVBD, FVBD	52 000€	13 000€	13 000€	13 000€	13 000€

## Objectifs et évaluation

Surface en friches (ha)

Nombre de propriétaires enquêtés

Surface remobilisée au bout de 4 ans

Surface mobilisée pour la compensation



## **ACTION N° 1.7 VALORISATION DES ACTIONS POUR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Laboratoire d'Innovation Territoriale du Bergeracois (LIT)

Interprofession des Vins de Bergerac Duras (IVBD)

Nom, prénom, fonction : Lelabousse Cécile, animatrice du LIT

### **L'action en un mot**

Favorisation et valorisation des actions en faveur de la transition environnementale.

### **Description détaillée**

Le LIT est initié par la filière viticole dans le cadre du projet VitiRev de la région Nouvelle-Aquitaine et souhaite qu'il profite à l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle, les parties prenantes du territoire se sont engagées à la création d'un consortium pour garantir la stratégie du laboratoire et sa valorisation à travers la communication. Il a pour missions :

- Animer des séances de créativité et de co-création pour développer des projets et actions avec et pour les usagers répondant à la transition environnementale
- Communiquer les retombées de chaque projet.

Il permet de créer du lien social, favoriser l'intelligence collective, de croiser les savoirs et générer de l'innovation. C'est une première pour le territoire, l'ambition de la démarche et son caractère systémique interdisciplinaire, doit apporter un regard nouveau sur la construction du territoire de demain.

Afin de valoriser les projets en faveur de la transition environnementale, les retombées sociales, économiques et écologiques sont évaluées par le LIT. La communication auprès du plus grand nombre est indispensable pour offrir une dynamique au LIT et au territoire du Bergeracois.

L'action consiste à concevoir des outils de communication (news-letter, site internet, articles...) et organiser des événements, temps forts pour présenter les initiatives sur le territoire, au plus grand nombre.



## Calendrier prévisionnel

**3<sup>ème</sup> trimestre 2019** : Etat des lieux des actions réalisées et en cours par l'ensemble des partenaires du LIT. Présentation du LIT. Brochure de 6 pages - Insertion dans publications  
Public cible, citoyens.

**1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres 2020** : Création d'un site internet interactif, valorisant les actions, créant du lien vers les sites internet des partenaires. Retombées des projets, actualités, innovation...

Ouverture d'une page face-book. Public cible, citoyens, usagers

**Tous les trimestres** : Une news-letter co-construite avec tous les partenaires, informant des actualités du territoire en termes de transition environnementale, des décisions prises par le consortium. Distribuée par mailing et autres circuits de diffusions. Le rythme de la news-letter pourra augmenter. Public cible : communauté du LIT.

**Une à deux fois par an** : Temps forts, évènements, présentation des initiatives, rencontres, réflexions, forum, interventions, convivialité. Publics cibles, en réponse aux thématiques de l'évènement.

**Une fois par an** : Développement d'une action culturelle (photographies, théâtre...). Public cible, citoyens. L'objectif est de sensibiliser le public à la cause environnementale et/ou de rendre compte des actions de manière ludique et artistique.

**Tout au long de l'année**, tournage de vidéos pour partager les expériences de chacun ou encore les témoignages. Vidéos qui pourront être insérées dans le site internet et ceux des partenaires.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, et engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
IVBD	Réaliser l'état des lieux des actions en cours et les mettre en forme dans un document de communication. [En cours]	Novembre 2019	Acquis	Relecture du document par le consortium, publication du document
Consortium du LIT*	Formalisation de la news-letter	Janvier 2020 ...	En discussion	Création de la news-letter par l'animatrice du LIT.
Consortium du LIT	Co-construire le site internet	Juillet 2020	En discussion	Amendement du site
Consortium du LIT	Création d'un temps fort sur la thématique de la transition. Invitation, affiches	2020 / 2021/ 2022	En discussion	
Consortium du LIT /partenaires culturels	Action culturelle pour communication	2020	En discussion	

\* Le consortium du LIT est composé : Le Conseil Départemental, l'Interprofession et la Fédération des Vins de Bergerac et Duras, le Syndicat de Cohérence territoriale du Bergeracois, la Délégation du Grand Bergeracois, la Chambre d'Agriculture de Dordogne, Agrobio Perigord, le Crédit Agricole, Etablissement Public territorial du bassin de la Dordogne, la Draaf, la Région Nouvelle-Aquitaine. Il peut accueillir au fil du temps de nouvelles parties prenantes puisque le LIT emploie une méthode inclusive.

## Budget prévisionnel

**Montant total : 84 000 euros**

### Description des coûts :

Impression de documents newsletter, invitations, affiches pour événement, création, insertion : 5 000 euros par an. (15000)

Création d'un site internet et de son suivi : 25 000 euros

Création événements, intervenants, location site, location matériel, prestations : 10 000 euros par an. (30000)

Action culturelle : 4666 euros par an (14000)



## Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
<b>Besoins</b>		<b>5000</b>	<b>39672</b>	<b>19664</b>	<b>19664</b>
LIT (IVBD)	14054	2500	5000	3277	3277
Partenaires du LIT	11554		5000	3277	3277
Partenaires du LIT	11554		5000	3277	3277
Région	2500	2500			
Autres partenaires publics (agence de l'eau, collectivités et les fonds européens)	44338		24672	9833	9833
<b>TOTAL</b>	<b>84 000</b>	<b>5000</b>	<b>39672</b>	<b>19664</b>	<b>19664</b>

## Objectifs et évaluation

La communication des actions en faveur de la transition environnementales permettra à chacun de s'approprier des éléments concrets, de partager des expériences.

Rendre le territoire attractif, créer du lien et faire connaître les actions vertueuses pour construire le territoire de demain.

En termes d'évaluation, plusieurs indicateurs seront utilisés :

- Nombre de participants aux évènements
- Nombre de lecteurs de la newsletter
- Nombre de participants sur les réseaux sociaux
- Nombre de projets émergents



## **ACTION N° 1.8      PROGRAMME D'EXCELLENCE ALIMENTAIRE (PEA)**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)

Nom, prénom, fonction : JARDIN Céline, coordinatrice du PEA.

### **L'action en un mot**

L'action consiste à répondre à l'une des conclusions découlant du diagnostic du Plan Alimentaire Territorial faisant apparaître un manque de production légumière sur notre territoire. L'objectif global étant la structuration et la co-construction d'une filière fruits et légumes locaux pour approvisionner la restauration collective avec à terme la création d'une marque de territoire.

### **Description détaillée**

La loi Egalim qui doit être mise en application en 2022 va intensifier la demande en produits biologiques, or nous nous apercevons que l'offre n'est pas suffisante pour couvrir les besoins actuels. Le territoire de la CAB a un potentiel agronomique incontestable grâce à des terres fertiles et irrigables. La CAB met en œuvre un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture, protéger l'environnement et approvisionner la restauration collective afin que nos enfants puissent bénéficier de produits de qualité.

Ce programme se décline en plusieurs axes.

#### **1 / L'environnement**

- L'amélioration des pratiques agricoles autour des points de captage d'eau potable des nappes alluviales par le recensement des terres ayant un potentiel agronomique.
- L'identification des captages abandonnés pour cause de pollution antérieure due aux pesticides génèrera une carte avec un périmètre de protection. Dans cette perspective, la CAB a déjà acquis un terrain de 8 ha sur la zone de captage du puits de la Prade. Une convention a été passée avec un agriculteur pour l'exploiter en mode biologique.



- L'achat de la ferme des Nébouts (12 ha) à Prignonrieux avec la mise en place d'un espace test permettant l'installation de 3 agriculteurs en culture légumières biologiques et la formation de ceux-ci assurée par Agrobio et Pays en Graine. Un lot a été attribué à une association de réinsertion.
- L'augmentation de la production en aidant à la conversion des agriculteurs céréaliers à se tourner vers la culture de légumes de plein champ biologiques afin de répondre à la demande croissante de légumes bio.

## **2 / La restauration collective : le bio, l'éducation du goût, la santé en plus**

- L'objectif de la CAB : alimenter les cantines des communes de la CAB, permettre aux gestionnaires des collèges et lycées dans le cadre de leurs marchés publics de s'approvisionner sur leur territoire. Jusqu'à présent, le système des groupements d'achats qu'utilisent les gestionnaires ne permet pas ou peu aux producteurs de répondre aux marchés. Un travail sur l'allotissement doit se faire en amont avec des consignes claires émanant de l'Etat et plus particulièrement de la DASEN (Direction académique des services de l'éducation nationale).
- La CAB œuvre à l'élaboration de charte de coopérations avec La CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais) et Bordeaux Métropole qui, faute de terres disponibles, peinent à trouver une offre en légumes bio et surtout locaux.
- Un questionnaire est en cours pour permettre d'évaluer au plus juste la quantité de fruits et légumes dont a besoin la restauration collective. Les produits bio permettent de faire redécouvrir aux élèves le goût des aliments, la saisonnalité, les richesses du terroir. Le surcoût d'achat des produits bio peut être compensé par une réduction des proportions, du respect de la saisonnalité, de la lutte contre le gaspillage... moins de transport.

## **3/ Le développement économique**

L'implantation d'agriculteurs est primordiale pour une relocalisation de notre système alimentaire tournée vers un approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective, encore faut-il leur garantir des débouchés et des prix ?

Une partie de l'ancien site militaire de l'Escat sera reconvertie en Pôle d'Excellence Alimentaire.

La construction d'une légumerie sur le site de l'ESCAT permettra d'apporter une valeur ajoutée aux productions de fruits et légumes locaux et d'être le maillon manquant de la filière pour faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en circuit court et surtout local.

En effet l'ambition de la légumerie est de proposer des prix à la fois rémunérateurs pour les producteurs locaux et des prix avantageux et des volumes adaptés pour les établissements de la restauration collective.



- C'est un outil d'intérêt collectif qui permettra un regroupement de l'offre pour l'ensemble de la filière dans un esprit de mutualisation des moyens afin de fournir à minima 200 tonnes de légumes de 4ème gamme et surgelés (pour absorber les surplus de production estivaux pendant les vacances scolaires) ainsi qu'une plateforme d'approvisionnement et de massification de légumes bruts. Cet outil associera une entreprise de réinsertion professionnelle, le logisticien C.L.A.S. et l'association Manger Bio Périgord. C'est ce circuit court qui facilitera la logistique entre les différents acteurs.
- Dans cette logique, la légumerie sera associée à un laboratoire de transformation de poissons porté par l'AAIPBBG (Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin de la Garonne). Les produits de notre rivière étant absents de l'approvisionnement en restauration collective, ils ne peuvent s'envisager qu'à la condition que soit améliorée la valorisation des produits de cette pêche
- Sur le site de l'ESCAT est déjà implantée une entreprise de conserverie (produits cuits et en bocaux) de légumes, proposant aux maraîchers la transformation d'une partie de leur production.
- L'installation de la cuisine centrale de Bergerac dans le même bâtiment que la légumerie permettra des coopérations fortes.
- Une brasserie est sur site depuis quelques temps et une autre vient s'installer très prochainement.
- Un producteur de viande et un traiteur sont également intéressés pour intégrer les locaux.

Le site de l'ESCAT, d'une superficie de 21 ha - dont plus de 60 000 m<sup>2</sup> couverts - est amené à accueillir d'autres entreprises. Desservi par une voie ferrée dont l'embranchement se situe sur la ligne Libourne-Bergerac, elle permettrait après réfection des voies de développer le fret ferroviaire et ainsi diminuer notre empreinte carbone.

Ce projet économique et social, atypique, se différenciant des autres Plans d'Alimentation Territoriaux par sa singularité, créera des emplois, protégera nos ressources et engagera une démarche de découverte de l'offre du bergeracois en produits de la terre et de la rivière qui valorisera nos richesses.

## Calendrier prévisionnel

**2019** : Etude du potentiel de production des agriculteurs et pêcheurs professionnels, identification des volumes de la restauration collective, définition des besoins pour le dimensionnement de l'outil transformation légumes et poissons, recherche de partenariat pour chacun des axes du projet, présentation du Programme d'Excellence Alimentaire aux élus, lancement du marché de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la légumerie / poissonnerie, recherche des financeurs, montage des dossiers et dépôt avant la fin de l'année.



**2020** : Précisions des études concernant les volumes de légumes et les besoins prioritaires de la restauration collective, rencontre avec les gestionnaires des collèges, lycées et la DASEN, mise en culture pour essai chez les agriculteurs partenaires, signature des chartes de coopération avec la CALI et Bordeaux Métropole, prospection et rencontre avec les GMS, les restaurateurs locaux, biocoop restauration, démarrage des travaux à l'Escat, demandes des agréments sanitaires, chercher des terres disponibles pour les producteurs sortant de l'espace test.

**2021** : réception des travaux de la légumerie / poissonnerie, formation des travailleurs de l'insertion, démarrage de l'activité.

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Les agriculteurs	A se regrouper, planifier leurs cultures pour fournir la légumerie	2020/2021	En discussion	Rencontre pour approfondir l'audit de leurs exploitations établir leurs besoins en matériel spécifique
La SAFER (vigifoncier), EPIDOR, Département	Etablir une carte des pompages en nappes alluviales et identifier les terrains à potentiel agronomique pour y implanter des agriculteurs bio	2020/2021	Acquis pour certains, en cours pour d'autres	Orientations post 2020 pour la suite du projet
Agrobio Périgord, Pays en graine	Gestion de l'espace test, accompagnement et formation des agriculteurs	2019	Acquis	Orientations post 2020 pour la suite du projet
La chambre d'agriculture	Organiser une rencontre avec les GMS pour recueillir leurs besoins, réunion avec des agriculteurs du Bergeracois pour les fédérer au projet	2019/2020	En discussion	Validation par les présidents de la Chambre d'agriculture et de la CAB
Le Conseil Départemental	Mettre tant que faire se peut à disposition des communes M. Mouillac, cuisinier formateur, suivi ingénierie du projet par le service agriculture	2019/2021	En discussion	Orientations post 2020 pour la suite du projet



Le Conseil Régional Nouvelle - Aquitaine	Augmenter « l'assiette » des gestionnaires des lycées pour que ceux-ci puissent se fournir en produits bio et locaux. Organiser une réunion avec la DASEN pour informer les gestionnaires du projet de la CAB	2020/2021	En discussion	Orientations post 2020 pour la suite du projet Engagement de l'Etat sur un système d'approvisionnement vertueux en bio et local (50 %) dans la restauration collective d'ici 2023
CALI et Bordeaux Métropole, le MIN de Bordeaux...	Mise en place de chartes de coopération sur le volet alimentation locale	2019/2021	En discussion	Signer les chartes et prospecter pour trouver d'autres débouchés pour la légumerie et la plateforme
Interbio Nouvelle Aquitaine	Evaluation de la SAU en bio sur le territoire de la CAB. Formation d'un groupe de travail sur les produits 4 <sup>ème</sup> gamme.	2019/2021	Acquis	Mettre en adéquation l'offre de la légumerie avec celle des adhérents
Manger Bio Périgord, Association de réinsertion	Fonctionnement de la légumerie et de la plateforme de distribution, commercialisation	2020/2021	Acquis	Formation du personnel
Transports CLAS	Logistique et transports	2020/2021	Acquis	Déterminer le circuit de distribution
AAIPBPG (Association des pêcheurs professionnels)	Fonctionnement du laboratoire de transformation de poissons, commercialisation.	2020/2021	Acquis	Construction du laboratoire. Formation du personnel
APPL (Association pour la promotion du poisson local) en Llimousin	Etude de marché sur l'introduction du poisson de pisciculture d'eau douce dans la restauration collective	2019/2021	Acquis	Mise en place d'étangs tests + Essai de transformation de carpes
Entreprises privées (Atelier des maraîchers, Nature Viande, brasserie la Nové)	Implantation de ces entreprises sur le site de l'ESCAT pour développer le pôle alimentaire	2019/2021	Acquis	Construction des unités de transformation

## Budget prévisionnel

**Montant total : 1 666 400 euros H.T.**

### Description des coûts :

Travaux de la légumerie, acquisition de matériel agroalimentaire, honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, acquisition de matériel agricole et foncier



## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Europe	LEADER	19 000	12 000	8 000	
Etat	FNADT		133 000	143 000	
Etat	DSIL / DETR			160 000	
Région	Sectoriel / DATAR	7400	96 000	80 000	
Département	Agriculture / IAA			320 000	
Agence de l'eau Adour Garonne	Environnement			216 000	
CAB	Fonds propres	32 000	160 000	280 000	
TOTAL ANNUEL		58 400	401 000	1 207 000	
TOTAL 2019/2020/2021				1 666 400	

## Objectifs et évaluation

Indicateurs	Objectifs
Nombre d'agriculteurs impliqués	20
Nombre d'agriculteurs convertis en agriculture bio	5
Nombre de surfaces consacrées à la culture légumières	200 ha
Nombre d'actions de communication	10
Nombre de réunions organisées (comité de pilotage et comité technique)	12
Nombre d'activités installées à l'ESCAT en lien avec le pôle alimentaire	12
Nombre d'emplois créés	25
Nombre de restaurants scolaires adhérents	40
Tonnage transformé (légumes et poissons)	200 tonnes légumes 30 tonnes de poissons
Tonnage légumes bruts	3000 tonnes
Evolution du pourcentage de produits bio dans les cantines	20 % à minima



## ACTION N° 1.9 PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL GRAND BERGERACOIS

### Maître d'ouvrage/pilote du projet

Organisme : Délégation Générale du Grand Bergeracois  
Nom, prénom, fonction : TUSSEAU Anne-Claude,  
Déléguée Générale du Grand Bergeracois, animatrice PAT

### L'action en un mot

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à "rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation". Après une phase d'émergence, il est primordial de consolider le projet. L'ambition pour 2020-2022 est d'essaimer des démarches exemplaires, de poursuivre la sensibilisation des acteurs et de mener des actions dans chacune des 8 ambitions composant le PAT Grand Bergeracois.

### Description détaillée

Les 8 ambitions du projet sont :

- **Assurer la souveraineté alimentaire du territoire**

Les acteurs du Bergeracois souhaitent maîtriser leur politique alimentaire, via les circuits courts et de proximité, pour nourrir la population du territoire avec en priorité la production agricole locale.

- **Accès à la qualité des produits pour tous**

Le territoire promeut des produits agricoles locaux de qualité, c'est-à-dire offrant sécurité sanitaire, équilibre nutritionnel et qualité gustative, et économiquement accessible à tous les habitants quels que soient leurs revenus.

- **Préserver l'existant, réguler et mettre en valeur le foncier et favoriser l'installation**

Maintenir le foncier, pour préserver le potentiel de production alimentaire du territoire, et favoriser le renouvellement des générations d'exploitants agricoles du territoire en tenant compte des futurs installés, ayant ou non un capital agricole au départ.



- **Lutter contre le gaspillage alimentaire**

Combattre la perte de denrées encore comestibles, préjudiciable à l'environnement, à l'économie et à la société, par l'implication des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, des consommateurs et des associations.

- **Maintenir et développer un tissu économique local durable, créateur de valeur ajoutée et d'emplois**

Favoriser toutes les opportunités économiques, au bénéfice du tissu des entreprises alimentaires locales tournées sur le système résidentiel, pour le développement local du territoire.

- **Participer à la sécurité alimentaire des territoires voisins**

Avec la production alimentaire du territoire, contribuer en partie à répondre aux besoins alimentaires de bassins de consommation en Région, dont l'agglomération bordelaise, en sécurisant leur approvisionnement.

- **Devenir un territoire novateur en matière de politique alimentaire et environnementale**

Instaurer un système de gouvernance et une méthode de construction de Projets Alimentaires novateurs qui auront vocation à essaimer dans tous les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine.

- **Favoriser l'adhésion la plus large des citoyens à la démarche**

L'alimentation est l'affaire de chacun, la démarche a donc vocation à se diffuser auprès des Bergeracois, tous ses habitants au même titre que l'ensemble des acteurs impliqués de la chaîne de valeur.

Ces ambitions œuvrent en faveur de la transition écologique du territoire en maintenant une biodiversité, en stockant du carbone, en limitant les transports de marchandises, en réduisant les déchets... Un PAT est une participation concrète à l'impérative transition écologique de nos systèmes de développement.

Les actions envisagées sont les suivantes :

### **Ambition 1 : Assurer la souveraineté alimentaire du Grand Bergeracois**

<p><b>Action n°1 :</b> Faciliter l'identification des produits locaux en identifiant dans les marchés existants du Grand Bergeracois, ceux pouvant expérimenter une démarche d'étiquetage des produits locaux à l'attention des consommateurs.</p>
--

Comment identifier un producteur/un produit local sur un marché ? Aujourd'hui, nombre d'étals ne mentionnent ni la provenance du produit ni la qualité de l'exposant (producteur, revendeur). Conscients que la demande en produits locaux est en hausse, certains revendeurs n'hésitent d'ailleurs pas à se faire passer pour des producteurs. Pour le consommateur peu averti, ces pratiques peuvent s'avérer dissuasives et un lien de confiance est à créer.

Il est nécessaire d'étudier la faisabilité du projet :

- envie des producteurs, artisans, commerçants...
- réaliser un état des lieux de l'existant



- benchmark, notamment avec des dispositifs tels que *Ici.C.Local*. Créé par l'Inra et la commune de Grabels, ce dispositif participatif signale facilement, dans les lieux de vente de produits alimentaires, les produits locaux issus de circuits courts et respectant certains critères de durabilité.

Protégé par une marque déposée par l'Inra, ce dispositif permet via une association d'accompagner les partenaires locaux dans sa mise en œuvre : étiquette **verte** : vente directe ; étiquette **orange** : produits revendus en première main (un seul intermédiaire) ; étiquette **violette** : produit en circuit long.

Cette analyse peut être accompagnée par l'université de Bordeaux (IUT de Périgueux) avec notamment la licence pro « Commercialisation des produits touristiques » afin de disposer d'un chercheur spécialisé sur le commerce coopératif et associé dans le domaine du Marketing et du Management. L'opportunité de tester des projets innovants avec des *nudges* Marketing, du *eyes tracking*, peut également permettre d'orienter les actions sur des dispositifs mieux ciblés. La chambre d'agriculture peut être partenaire de par son expérience en marque territoriale.

## **Ambition 2. Renforcer l'accès à la qualité des produits pour tous**

### ***Mobiliser la restauration collective***

**Action n°2** : Accompagner les structures collectives qui souhaitent introduire des produits bio locaux dans leur restauration.

Les résultats de l'enquête consommateurs, ont montré le souhait des Bergeracois à ce que les cantines scolaires favorisent la production locale (99%).

La 1<sup>ère</sup> phase du PAT a permis de perfectionner la méthodologie d'introduction des produits bio & locaux grâce au partenariat avec Agrobio Périgord qui fait partie du pôle régional de compétences sur l'agriculture bio, locale et de qualité.

Depuis 2009, Agrobio Périgord travaille sur la question de la restauration collective, en lien avec Interbio Nouvelle-Aquitaine et la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique).

Agrobio Périgord accompagne, avec ses partenaires, les structures collectives qui souhaitent introduire des produits bio locaux dans leur restauration. Ce travail est mené conjointement avec le Conseil Départemental de la Dordogne et le collectif de professionnels Les Pieds dans le Plat. Agrobio Périgord travaille également en lien étroit avec la plateforme d'approvisionnement Manger Bio Périgord.

Plus globalement, Agrobio Périgord met en relation et fédère tous les acteurs autour du projet commun d'introduction de produits bio en restauration collective en mettant son expérience et celle de son réseau au service des collectivités et apporte outils et méthodologie.



AgroBio Périgord intervient sur plusieurs volets de programmes de formation :

- l'appui et l'accompagnement des collectivités souhaitant mettre en place des projets (diagnostic, préconisations, suivi et bilan)
- la sensibilisation des différents acteurs du projet : élus, gestionnaires, parents d'élèves...
- la formation des personnels de cuisine, en partenariat avec le collectif Les Pieds dans le Plat
- l'accompagnement des producteurs bio : adapter leur production pour répondre efficacement et durablement au marché de la restauration collective mais aussi se regrouper notamment via des plateformes de producteurs bio spécialisées dans la restauration collective telles que Manger bio Périgord.

L'ambition du PAT est de mettre en place un partenariat avec ces organismes et de déployer un programme de formation afin de toucher tous les acteurs du territoire.

### ***Renforcer l'accès des publics fragiles aux produits de qualité et la sensibilisation au "bien manger local"***

Le diagnostic de territoire met en avant les difficultés socio-économiques rencontrées par les habitants du Grand Bergeracois. Les situations d'insécurité alimentaire sont répandues sur le territoire. Plusieurs freins sont identifiés comme limitant l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité. Outre le prix des produits de qualité, les habitudes de consommation et l'accessibilité peuvent limiter l'achat de ces produits. En outre, il convient de noter que les ménages tendent à s'approvisionner en grandes et moyennes surfaces pour des raisons pratiques alors mêmes que les produits vendus sont en général de moindre qualité.

Les publics visés sont de plusieurs types :

- Familles
- Personnes en situation de précarité
- Personnes âgées.

Plusieurs pistes d'actions peuvent être envisagées :

**Action n°3** : mettre en place une politique de sensibilisation des enfants et de leurs parents sur la nourriture équilibrée et locale durant les temps scolaires et périscolaires.

Des actions pourraient être déployées telles que :

- faire venir des agriculteurs à l'école pour informer les enfants sur les produits qu'ils mangent
- mettre en place des cours de cuisine impliquant les parents
- créer des potagers éducatifs dans les écoles
- organiser des visites de fermes
- inclure dans la semaine du goût à l'école, des actions relatives aux modalités de production et de transformation.



**Action n°4** : sensibiliser les publics en situation de précarité à l'alimentation de qualité et locale par des actions de communication et d'implication citoyenne.

Des actions peuvent être imaginées comme par exemple :

- créer des jardins partagés en ville, complémentaires des productions des agriculteurs locaux (pour un exemple sur le maraîchage, voir la micro ferme Cocagne de Gohelle près de Lens)
- travailler avec des associations sur la manière de faire ses courses (par exemple sur les marchés de plein vent), cuisiner et conserver des produits de saison ;
- organiser un concours de cuisine à destination des habitants autour de recettes concoctées à partir de produits de saison locaux
- organiser un concours entre habitants "le prix moyen d'un panier de produits locaux"
- créer un livre de recettes locales et y intégrer des informations sur les produits locaux et de saison et leurs caractéristiques nutritives.

**Action n°5** : mobiliser les acteurs de l'aide alimentaire et les producteurs pour faciliter l'accès des publics les plus fragiles aux produits de qualité et locaux.

A titre d'exemple, on peut mettre en avant :

- la création de jardins solidaires par les centres communaux/intercommunaux d'action sociale pour répondre aux besoins de l'aide alimentaire
- l'approvisionnement des stocks de l'association locale des Resto du Cœur, le Secours Populaire... avec des produits locaux ; cela peut permettre aux producteurs d'écouler leurs produits hors calibre
- la mise en place d'un marché ambulant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### **Ambition 3. Préserver l'existant, réguler et mettre en valeur le foncier tout en favorisant l'installation**

***Définir une politique foncière permettant de préserver et de mettre en valeur les ressources agricoles***

**Action n°6** : définir des objectifs quantifiés de surfaces à mettre en culture par filière agricole à partir d'une analyse des besoins du territoire soit les quantités totales tous secteurs confondus, soit les quantités consommées par la restauration collective publique.

Dans le cadre du projet alimentaire territorial, une véritable stratégie foncière agricole pourrait être définie et mise en œuvre par les intercommunalités du Grand Bergeracois, tels que le maintien de la SAU et de la diversité des cultures, le renforcement de la filière maraîchage - légumes, et l'aide à l'installation des nouveaux exploitants agricoles.



Des objectifs quantifiés de surfaces à mettre en culture pourraient être posés par filières agricoles sur la base d'une analyse des besoins nécessaires pour atteindre la « souveraineté alimentaire », ou au moins pour couvrir les quantités consommées par la restauration collective publique. Pour exemple, le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) a déjà traduit dans le SCOT la volonté d'économiser les espaces agricoles, forestiers et naturels.

Afin de donner aux agriculteurs les éléments d'analyse leur permettant de mettre en valeur leur foncier et réaliser des conversions agricoles : conventionnel vers bio, mais également adaptation des cultures au nouveau mode de consommation (ex : augmentation de la part des légumineuses dans les menus, menu végétarien, ...), il est nécessaire de réaliser une étude du projet sur le territoire du Grand Bergeracois qui doit se dérouler en 3 étapes :

- Définir les productions nécessaires aux nouveaux régimes alimentaires en restauration collective (légumineuses, produits de saisons...)
- Définir les surfaces en production locale qui en découlent
- Cartographier les surfaces mobilisables en fonction de leur potentiel agronomique, spécificités pédologiques, capacité d'irrigation...

L'ambition est d'accompagner les agriculteurs au changement climatique, anticiper les modifications économiques à venir, maintenir une économie rémunératrice de leur entreprise et s'adapter aux nouveaux menus des mangeurs du XXIème siècle. Les décideurs disposeront ainsi d'une base de données pour préserver le foncier.

Bordeaux Science Agro est déjà sollicité sur ce sujet pour le territoire. La collaboration avec le Conseil Départemental de la Dordogne est active sur ce sujet. La chambre d'agriculture sera également un partenaire à privilégier.

### ***Favoriser la transmission des exploitations et les nouvelles installations.***

Le soutien à la transmission et aux nouvelles installations constitue une réponse nécessaire face au vieillissement de l'âge des chefs d'exploitation et à la réduction du nombre d'exploitations agricoles (de 2 670 exploitations en 2000, à 2 017 exploitations en 2010, une perte de plus de 650 exploitations équivalent à une baisse de près de -24% en 10 ans en Grand Bergeracois – source DRAAF Nouvelle-Aquitaine SRISSET – RA 2010).

Si le Grand Bergeracois subit une baisse des nouvelles installations (de 45 en 2010 à 34 en 2015, soit une baisse de -20 % équivalente à celle de la Dordogne), il n'en conserve pas moins une relative attractivité pour les agriculteurs au sein de la Dordogne. Parmi les quelques 400 personnes reçues au Point Accueil Installation Transmission (PAIT) de la Chambre d'Agriculture de Dordogne, la majorité avaient des projets localisés sur le Bergeracois, devant le Périgord Vert, le Sarladais et le Périgord Blanc. Le Grand Bergeracois pourrait donc exploiter cet attrait par une politique d'attractivité à destination des néo-ruraux, en cohérence avec sa stratégie de marketing territorial : communication, accueil et facilitation des démarches.



**Action n°7** : appuyer l'action des structures accompagnant les nouveaux producteurs et poursuivre la politique de création d'espaces tests en lien avec la stratégie foncière.

L'étude des profils des porteurs de projets reçus au PAIT de Dordogne confirme la pertinence de l'axe stratégique défini par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en la matière, à savoir le développement et la structuration d'une filière maraîchage – légumes en agriculture biologique et en circuits courts. En effet, la majorité des personnes reçues en 2017 avait un projet en agriculture biologique, commercialiser en circuits courts, et en production maraîchère.

Par ailleurs, leur profil type laisse entrevoir des besoins spécifiques sur lesquels peuvent continuer à travailler collectivités publiques et acteurs de la société civile. 76% des porteurs projets ne sont pas issus du milieu agricole, 65% n'ont pas de diplôme agricole. L'activité d'information, de conseil, d'accompagnement, de formation et de mise en réseau est donc cruciale pour la réussite de ces projets difficiles pour des personnes manquant d'expérience. La pratique de mise à disposition d'espaces tests (exemple : Prignonrieux, Saint Capraise d'Eymet, Serres et Monguyard, Bergerac...) semble constituer une bonne solution pour permettre aux porteurs de projets de s'aguerrir avant de se lancer dans une installation de longue durée, et donc de renforcer le caractère durable et pérenne des nouvelles installations.

#### **Ambition 4. Lutter contre le gaspillage alimentaire**

Le gaspillage alimentaire, tel qu'évalué sur le territoire du Grand Bergeracois (actuellement, les déchets alimentaires représentent 30 % du poids des déchets des « poubelles noires »), doit être réduit pour atteindre les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Cette ambition implique, dans un premier temps, de sensibiliser les différents acteurs à cette démarche. Ainsi, les intercommunalités, du fait de la compétence gestion des déchets, et les communes, sur leurs compétences scolaires, peuvent être intéressées à mettre en œuvre des actions allant dans le sens de la réduction du gaspillage et d'une meilleure gestion des bio déchets en collaboration avec le Syndicat Départemental des déchets de la Dordogne (SMD3). Ainsi, la Délégation pourrait s'impliquer de différentes manières pour les accompagner.

**Action n°8** : Journées techniques pour lutter contre le gaspillage alimentaire et ateliers participatifs de formations sont à développer sur le territoire.

Au vu des entretiens élaborés avec les acteurs du territoire, la formation des cuisiniers de la restauration collective à la lutte contre le gaspillage est une condition de réussite majeure qu'il s'agit de ne pas négliger.



Des formations sont disponibles dans le cadre du CNFPT ou du collectif associatif Les pieds dans le plat. Un partenariat avec le CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine) qui anime le premier réseau régional en France de lutte contre le gaspillage alimentaire (REGAL). L'objectif est de réaliser une journée technique et des ateliers thématiques participatifs (formation).

Objectif qualitatif d'une journée technique :

- Faire rencontrer des acteurs d'un même secteur d'activités
- Faciliter les échanges entre ces acteurs
- Présenter et valoriser les bonnes pratiques ou les pratiques innovantes en vue de leur mutualisation et essaimage
- Favoriser les synergies et la co-construction de projets communs entre acteurs.

Les thématiques pourraient être :

- *"Comment agir efficacement contre le gaspillage alimentaire en restauration collective scolaire ?"*
- *Comment intégrer la lutte contre le Gaspillage alimentaire dans la démarche "Manger Bio et Local à la Cantine" ?*
- *Un cercle vertueux : lutte contre le gaspillage alimentaire et approvisionnement en circuit court et de qualité.*

Objectifs qualitatifs d'un atelier thématique participatif de co-production :

- Faire rencontrer des acteurs d'une même thématique sous forme de rencontre interactive
- Faire émerger collectivement de nouvelles idées, propositions, actions, méthodologies et nouveaux projets qui seront co-produits et portés par tout ou partie des participants.

Le module de formation pourrait être :

- *Méthodes et outils pour réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires.*

**Action n°9 : Mieux accompagner les initiatives individuelles des citoyens et associations**

Si le diagnostic a montré un changement dans les mentalités des populations, notamment en termes de contrôle plus accru sur la provenance et la qualité des produits consommés, il s'opère aussi une évolution en termes de gestion des déchets et d'agriculture vivrière. Les ateliers ont fait valoir un sentiment de moindre implication de la part des acteurs publics sur l'accompagnement et la promotion des initiatives en la matière.

La Délégation pourrait tenir à jour un annuaire d'associations impliquées dans ces démarches ; organiser des journées de rencontre et de formation à ces questions.

Acteurs identifiés : communes, associations en faveur du compostage, jardins partagés, SMD3...



Les actions à développer sont :

- favoriser la mise en place de plateformes de compostage collectif (action des communes / intercommunalités / SMD3). Cette action pourra être une des possibilités à la disposition des communes et intercommunalités pour se mettre en conformité avec la loi imposant des solutions de récolte et tri des biodéchets ;
- créer une charte pour encadrer l'utilisation des jardins partagés (communes) ;
- organiser des journées de rencontre entre les différents acteurs associatifs et la société civile afin de former les citoyens à ces questions (Délégation Générale et SMD3) ;
- réfléchir à l'utilisation de poules pour éliminer les biodéchets dans les communes les plus rurales. La Délégation Générale peut faire connaître ces possibilités auprès des communes, recueillir les noms des communes intéressées, se rapprocher du SMD3, etc.

**Action n° 10** : créer une charte pour les organisateurs de manifestations sur le Grand Bergeracois afin de limiter les déchets et d'orienter aux Eco-événements tout en facilitant les interventions d'organisations spécialisées lors de ces événements.

Le Grand Bergeracois est un territoire disposant de plus de 1 500 associations. De nombreux événements sont alors organisés. L'objectif est de limiter les impacts environnementaux des manifestations sociales, culturelles et sportives en proposant des solutions concrètes aux organisateurs d'événements pour réduire, gérer et valoriser les déchets et en sensibilisant les publics des événements au respect de l'environnement.

Des structures spécialisées permettent la mise en place d'actions éco-responsables (Aremacs, SMD3...).

- réduction, gestion et valorisation des déchets de l'événementiel ;
- promotion des pratiques et réseaux de l'éco-responsabilité événementielle ;
- pratiques d'animation & sensibilisation des publics.

### **Ambition 6. Participer à l'attractivité et à la sécurité alimentaire du territoire et des territoires voisins**

**Action n°11** : Organiser des événements visant à promouvoir les produits locaux.

Créer un événement pérenne permettant la promotion des produits locaux serait un axe de communication fort pour l'identité du territoire. L'objectif est de trouver un axe de communication qui rende ludique et attractif l'événement : la thématique choisie devra permettre aux convives de s'expérimenter dans des ateliers participatifs.

Le 20 septembre 2019, le PAT du Grand Bergeracois a mobilisé 8 producteurs, 150 convives, 6 partenaires autour d'un marché gourmand et d'ateliers « jardinage au naturel ». Cet événement a mobilisé les producteurs et les consommateurs aux savoir-faire de notre territoire.

D'autres axes de promotion des produits peuvent avoir lieu : foires, ateliers de cuisine grand public, événements culturels, inaugurations....



## **Ambition 8. Favoriser l'adhésion la plus large des citoyens à la démarche**

**Action n° 12:** Lancer un appel à initiatives ou un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le territoire pour mobiliser les acteurs et citoyens sur le territoire

La dynamique des associations sur le territoire rend complexe leur identification exhaustive. Toujours en mouvement, elles peuvent parfois être très actives et peu connues ou reconnues. Afin d'identifier sur le Grand Bergeracois des idées ou des actions portées par des structures qui ont la compétence ou l'envie d'agir pour l'agriculture et l'alimentation du territoire, un appel à initiatives peut être lancé.

Les initiatives doivent s'inscrire dans la stratégie du PAT qui s'articule sur les 8 ambitions.

Les candidats pourront être :

- les exploitations agricoles, leur groupements et les entreprises dans le secteur de la transformation / commercialisation de produits de qualité et de proximité
- les collectivités (mairies, communautés de communes, syndicats, ...)
- les associations (de consommateurs, de l'économie sociale et solidaire, ...)
- les organisations professionnelles.

Un formulaire permettra d'identifier les besoins des candidats : financements, communication, conseil, mise en réseau, autres besoins... Les candidats présenteront leur initiative en comité de pilotage pour inscription au plan d'actions ou autre.

**Action n° 13:** créer le « Journal du PAT » *Hé' Pat en ...news!* afin d'essaimer les innovations, informations sur le sujet, des initiatives locales mais aussi d'ailleurs.

La communication est un axe stratégique de diffusion de la politique alimentaire du Grand Bergeracois.

De nombreuses actions sont uniquement à essaimer pour faire bénéficier aux acteurs du territoire une initiative ayant fait la preuve de son intérêt.

Cibler le public pouvant être acteur accélèrera le processus.

## **Calendrier prévisionnel**

**2019 :**

- candidater à l'appel à projets « Programme National pour l'Alimentation » 2019-2020
- organiser les partenariats avec Crepaq, SMD3, conseil départemental Dordogne, Agrobio Périgord, association de sensibilisation à l'environnement, la chambre d'Agriculture...
- rédiger les feuilles de routes pour le financement de l'animation en 2020
- rédiger le bilan 2019



## 2020 :

- constitution d'un conseil alimentaire
- formation en restauration collective : 1<sup>er</sup> trimestre 2020
- priorisation des actions en fonction des financements
- journée technique sur le gaspillage alimentaire en septembre 2020
- mettre en œuvre les actions prioritaires
- rédiger le bilan 2020

**2021-2025** : animation du PAT et mise en œuvre de sa stratégie.

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
AgroBio Périgord	Réaliser les formations en restauration collective pour introduire les produits Bio & Locaux	2020-2021	En discussion	Validation du COPIL Grand Bergeracois, Obtention de financement
Les pieds dans le plat	Réaliser les formations en restauration collective pour introduire les produits Bio & Locaux	2020-2021	En discussion	Validation du COPIL Grand Bergeracois, Obtention de financement
Conseil Départemental Dordogne	Accompagner techniquement pour la rédaction du cahier des charges sur l'étude foncière. Accompagner techniquement le bureau d'étude pour définir les productions nécessaires aux nouveaux régimes alimentaires en restauration collective (légumineuses, produits de saisons...) ainsi que les volumétries en fonction des convives.	2020	En discussion	Validation du COPIL Grand Bergeracois, Obtention de financement
Crépaq	Réaliser une journée technique sur le territoire	2020	Validé par le CREPAQ	Définir la date, lieu, horaires Définir la thématique retenue Organiser les invitations



Bordeaux Science Agro	Réaliser l'étude foncière et le SIG	2020-2021	En discussion	Validation du COPIL Grand Bergeracois Obtention de financement
Université de Bordeaux IUT de Périgueux	Réaliser l'étude de marketing sur les marchés de plein vent	2020-2021	En discussion	Validation du COPIL Grand Bergeracois Obtention de financement
Aremacs	Accompagner le territoire à la mise en œuvre d'une charte pour les événements	2020-2021	Prendre contact	Validation du COPIL Grand Bergeracois Obtention de financement
SMD3	Réaliser plusieurs actions de sensibilisation et de gestion des déchets sur les manifestations organisées sur le territoire	2020-2021	Prendre contact	Validation du COPIL Grand Bergeracois Obtention de financement
Crépaq/ REGLA	Accompagner le territoire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des bio-déchets	2020-2021	Validé par le CREPAQ	Validation du COPIL Grand Bergeracois Obtention de financement
Pays'en Graine	Réaliser des journées de formations pour lutter contre de gaspillage alimentaire en restauration collective.	2020-2022		
Terre de lien	Accompagnement des nouvelles installations	2020-2022		
Chambre d'Agriculture de Dordogne	Accompagnement des nouvelles installations	2020-2022	Prendre contact	Validation du COPIL Grand Bergeracois Obtention de financement

## Budget prévisionnel

**Montant total : 296 500€**

2020	2021	2022
67 500	120 500	108 500



## Description des coûts :

Animation  
Défraiement  
Formations restauration collective  
Formations gaspillage alimentaire  
Communication  
Bureau d'étude  
Evènements

## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022
Conseil Régional NA ingénierie	DATAR	9 000	15 000	15 000
Europe ingénierie	LEADER	8 500	8 000	/
Ministère de l'Agriculture actions	Appel à projet PNA 2019-2020	35 000	35 000	/
ADEME ingénierie actions	Gaspillage Alimentaire	2 000	25 000	25 000
Auto financement		13 000	37 500	68 500



## Objectifs et évaluation

### Objectifs

- Prise de conscience des habitants sur le potentiel économique local autour de l'alimentation,
- Sensibiliser la restauration collective aux manger local / bio
- Sensibiliser la restauration collective à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Faire émerger des actions en lien avec la thématique,
- Coordonner les actions du territoire en lien avec le projet de territoire,
- Meilleure inter connaissance des acteurs locaux,
- Informer les porteurs de projet de la stratégie du territoire lors de rencontres diverses
- Organiser deux comités stratégiques par an,
- Mettre en place le Conseil Alimentaire
- Accompagner 3 projets
- Etablir un bilan d'activités à l'échelle du territoire

### Evaluation

- 2 réunions des instances de gouvernance
- 30 cuisiniers formés sur l'introduction aux produits Bio et Locaux
- 25 participants aux journées thématiques gaspillage alimentaire
- 2 ateliers participatifs contre le gaspillage alimentaire
- 1 étude foncière
- 1 étude marketing
- Nombre d'actions réalisées sur le territoire
- Nombre de rencontres proposées
- Nombre de participations à des réunions en lien avec la thématique
- Nombre d'experts mobilisés
- Nombre de porteurs de projets accompagnés



## **ACTION N° 1.10 VALORISATION DES BIODÉCHETS**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne - SMD3  
Nom, prénom, fonction : MOREAU Isabelle, chargée du Schéma Stratégique

### **L'action en un mot**

Détourner et valoriser les biodéchets (fermentescibles et déchets verts) issus des ménagers et des professionnels en créant des synergies entre acteurs et en s'adaptant au contexte local.

Projets d'accompagnement à la mise en œuvre de la REOMI.

Les « bonnes pratiques » réalisées sur ce secteur pilote seront reprises à l'échelle départementale et partagées avec les collectivités voisines voire nationales.

### **Description détaillée**

En 2017, après avoir effectué une caractérisation des ordures ménagères, il en ressort que les déchets compostables représentent 80 kg sur les 234 kg d'ordures ménagères produites par un habitant.

Un second constat, révèle une très forte évolution des déchets verts entrants en déchèterie passant de 68 kg par habitant en 2010 à 108 kg en 2018.

Le SMD3 s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma stratégique dans l'optique d'atteindre les objectifs de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte. L'axe stratégique porte principalement sur la réduction des déchets à la source avec la mise en œuvre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (REOMi).

Afin d'accompagner les habitants et les acteurs économiques du territoire dans la gestion de leurs biodéchets et d'offrir à chacun une solution adaptée, le SMD3 s'appuie en interne d'une part sur les compétences d'une chargée de mission Valorisation des biodéchets dont la mission porte sur la coordination des projets, et d'autre part sur son réseau des guides et maîtres composteurs dont 2 sont basés à Bergerac.

Plusieurs actions vont être proposées en fonctions des cibles, des contraintes architecturales et des synergies locales :



- **Compostage individuel :**

Le SMD3 propose depuis de nombreuses années des composteurs de 300 et 600 litres aux habitants contre une petite participation.

- **Compostage collectif / village:**

La configuration de certains bourgs comme Issigeac, Eymet, ne permet pas la pratique du compostage individuel. La mise en place de composteurs collectifs semble être une alternative en formation des référents de sites pour le suivi quotidien.

- **Compostage en établissement :**

Les établissements publics et privés ayant de la restauration collective, se verront proposer les services du SMD3 pour réaliser un état des lieux, définir une méthodologie de compostage et un accompagnement.

Ces sites de compostages pourront être mutualisés avec d'autres acteurs.

- **Broyage des déchets verts**

Au vu de l'augmentation des déchets verts en déchèterie, une opération de broyage de village est à proposer.

- **Autres possibilités :**

En fonction des acteurs – porteurs de projets – d'autres actions pourront être envisagées comme une ferme vermicole, un lombricomposteur collectif, etc, pouvant associer des particuliers et des professionnels ou encore des aides à l'« adoption » de poules.

Une plateforme pédagogique sera installée pour les habitants se lançant dans le compostage. De nombreux outils d'accompagnement seront également créés.

La liste des actions est non exhaustive. Chaque projet de gestion des biodéchets pourra être spécifique et adapté en fonction des acteurs.

L'objectif de l'ensemble des actions est de proposer des solutions de gestion et de valorisation de proximité des biodéchets, de réduire les déchets traités par le SMD3 et réduire le gaspillage de la matière.

Les rencontres et les échanges seront un axe fort de ces actions permettant de définir la meilleure solution pour gérer les biodéchets et développer de nouveaux lieux de rencontres.

## Calendrier prévisionnel

### 2019 2<sup>ème</sup> semestre :

- Etat des lieux « global » du territoire en matière de production des biodéchets
- Formation des agents du SMD3
- 1<sup>ères</sup> rencontres entre acteurs
- Distribution de composteurs individuels



## 2020 :

- Poursuite des formations des agents SMD3
- Poursuite des distributions de composteurs individuels
- 10 projets de compostage : 5 établissements et 5 collectifs centre bourg (à ce jour)
- Organisation et définition du broyage de village
- Réponse à l'appel à projet TRIBIO de l'ADEME
- Création d'une plateforme pédagogique « compostage »
- Recherche de 300 familles pour adopter des poules

**2021** : poursuite de l'opération (mise en œuvre effective REOMI sur une partie du territoire)

**2022** : poursuite de l'opération (mise en œuvre effective de la REOMI sur le reste du territoire)

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
SMD3	Accompagnement	de suite	Oui	
Mairies	Acteurs et relais		En discussion	
Communautés de communes / d'agglomération	Acteurs et relais		En discussion	
Habitants	Acteurs		Acté pour le compostage individuel / En discussion collectif	
Etablissements	Acteurs porteurs projets		En discussion	
Associations	Acteurs, relais			

## Budget prévisionnel

**Montant total : 390 000€**

**Description des coûts :** Broyeurs, composteurs collectifs et individuels, supports de communication, plateforme, formations, accompagnement des projets au cas par cas, etc.



## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
SMD3		4 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Usagers	Participation à acquisition des composteurs	1 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
ADEME	si retenu Appel à projet TRIBIO	/	40 000 €	10 000€	10 000€
Etablissements	Participation à acquisition	/	3 000 €	5 000 €	5 000 €

## Objectifs et évaluation

### Objectifs

- ⇒ Détournement OMr => 56 kg par habitant (20%)
- ⇒ Détournement des déchets verts => 10 kg par habitant (10%)

### Evaluation / indicateurs

- ⇒ Nombre de composteurs individuels
- ⇒ Nombre de composteurs collectifs/établissements
- ⇒ Nombre de projets
- ⇒ Nombre de référents de sites formés
- ⇒ Nombre d'utilisateurs des broyeurs



## **ACTION N° 1.11      STATION DE COMPOSTAGE SOLIDAIRE**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : RESTOS du CŒUR /JARDINS du COEUR

Nom, prénom, fonction : CARRICABURU Gérard, référent bénévole

### **L'action en un mot**

Création d'une aire de compostage pour les familles bénéficiaires des restos du cœur et pour le voisinage des jardins du cœur.

### **Description détaillée**

Les RESTOS du CŒUR de BERGERAC ont mis en place depuis 6 ans des JARDINS du CŒUR (bvd Henri Sicard BERGERAC) permettant de produire plusieurs tonnes par an de légumes qui sont distribués aux familles en précarité accueillies, et souhaitent développer l'activité COMPOSTAGE en créant une STATION accessible aux habitants du quartier ou de la ville, si les demandes de subventions aboutissent.

Cette STATION aurait une vocation pédagogique et de partage permettant aux JARDINS de bénéficier des apports en COMPOST de qualité. Les JARDINS n'utilisent que des apports naturels et aucun engrais ou produits chimiques, les personnes seraient accueillies toute la semaine et les bénévoles disposeraient d'un espace aménagé en maçonnerie et l'achat d'un broyeur de végétaux professionnel permettrait de traiter les apports,

Donc station ouverte à tous pour les apports et partenariat envisagé avec d'autres Jardins solidaires ou partagés pour fourniture de compost prêt à l'usage (pas de commercialisation de produits)

Ce projet a aussi un but social, de rencontres entre les différents publics, d'échanges, et de solidarités actives.



## Calendrier prévisionnel

Toute l'année 2020 de Janvier à Décembre 2020

- Aménagement des lieux en janvier 2020
- Réunion des partenaires et large communication : médias, bailleurs sociaux, monde institutionnel en Janvier et Février 2020
- Démarrage de l'activité en mars 2020
- Journée PORTES OUVERTES en fin juin 2020
- Bilan intermédiaire en juillet 2020
- Bilan annuel en décembre 2020

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
CENTRE SOCIAL RIVE DROITE	Aide au bénévolat Apprentissage des techniques	Année 2020	Acquis	Réunion de travail avant le démarrage de la station en début d'année 2020
CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN	idem	idem	En discussion	idem
SAVA (jeunes sous main de Justice)	Idem	idem	Partenaire conventionné	idem
P.J.J (Protection Judiciaire de la JEUNESSE)	Idem	idem	Partenaire conventionné	idem
CLASSE RELAIS Jeunes en décrochage scolaire	Idem	idem	Partenaire conventionné	Idem
LA SOURIS VERTE Enfants polyhandicapés	Idem	idem	En discussion	Idem



## Budget prévisionnel

**Montant total : 6000 euros**

### Description des coûts :

3600 euros pour le BROYEUR de VEGETAUX  
 2400 euros pour les travaux d'aménagement  
 La main d'œuvre assurée par nos soins en bénévolat

## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
BUDGET PARTICIPATIF	Conseil Départemental		5 000 €		
POLITIQUE de la VILLE CAB VILLE ETAT	Politique de la ville		1 000 €		

## Objectifs et évaluation

### Objectifs quantifiables :

- Nombre de personnes apportant des produits à composter
- Nombre de personnes bénéficiant d'une sensibilisation ou formation au compostage
- TONNAGE PRODUIT par mois et par année

### Objectifs d'IMAGE et de COMMUNICATION :

- Un EVENEMENTIEL ANNUEL : journée portes ouvertes sur le thème
- Participation à d'autres événementiels organisés par des Partenaires ou institutionnels pour faire connaître et vulgariser nos actions



## **ACTION N° 1.12      ATELIER FABRICATION PETIT MOBILIER ET OBJETS DE JARDIN EN BOIS DE PALETTES**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : RESTOS du CŒUR /JARDINS du COEUR

Nom, prénom, fonction : CARRICABURU Gérard, référent bénévole

### **L'action en un mot**

Mise en place d'un atelier pour fabriquer des meubles et du mobilier de jardin avec des palettes recyclées

### **Description détaillée**

Les JARDINS du CŒUR mis en place par les RESTOS du CŒUR de BERGERAC vont mettre en place en début 2020, si les demandes de subventions aboutissent, un ATELIER BOIS de petits mobiliers et objets de Jardins en bois de palettes récupérées. Cet atelier sera fabriqué dans les jardins du cœur par les bénévoles de l'association.

Cet atelier est d'abord destiné aux personnes accueillies bénéficiaires de l'aide alimentaire des RESTOS mais sera étendu aux partenaires utilisateurs des Jardins et aussi à toutes personnes qui voudraient s'initier à cette action, un abri en « dur » sera installé et un outillage professionnel sera investi pour cette activité.

### **Calendrier prévisionnel**

Toute l'année 2020 de janvier à décembre avec une plus forte intensité de janvier à mai selon l'activité maraîchage et moins soutenue en hiver.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
CENTRE SOCIAL RIVE DROITE	Aide au bénévolat Apprentissage des techniques	Année 2020	Acquis	Réunion de travail avant le démarrage de la station en début d'année 2020
CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN	idem	idem	En discussion	idem
SAVA (jeunes sous main de Justice)	Idem	idem	Partenaire conventionné	idem
P.J.J (Protection Judiciaire de la JEUNESSE)	Idem	idem	Partenaire conventionné	idem
CLASSE RELAIS Jeunes en décrochage scolaire	Idem	idem	Partenaire conventionné	Idem
LA SOURIS VERTE Enfants polyhandicapés	Idem	idem	En discussion	Idem

## Budget prévisionnel

**Montant total : 5 000 euros**

**Description des coûts : 3 500€ pour l'atelier, 1 500€ pour l'outillage**



## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
<b>BUDGET PARTICIPATIF</b>	Conseil Départemental		3 000 €		
<b>POLITIQUE de la VILLE CAB VILLE ETAT</b>	Politique de la ville		1 000 €	1 000 €	

## Objectifs et évaluation

- Catalogue photo des réalisations avec diffusion réseaux sociaux et médias
- Evènementiel / portes ouvertes au printemps : avec une bourse aux plantes et exposition des réalisations bois
- Pas de commercialisation, juste une participation aux frais de quincailleries pour les personnes extérieures, gratuité pour les bénéficiaires des RESTOS

### Evaluation quantitative :

- Nombre de personnes ayant participé aux ateliers
- Nombre de meubles fabriqués en 2020



## **ACTION N° 1.13      COMMUNE D'ISSIGEAC : POULLAILLER MUNICIPAL AU PARKING MARGUERITE**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : commune d'ISSIGEAC

Nom, prénom, fonction : Commission communale

### **L'action en un mot**

L'action consiste à recréer sur un emplacement d'un ancien poulailler privé, un poulailler communal afin de réduire les déchets alimentaires.

### **Description détaillée**

Le poulailler communal sera situé dans un lieu bucolique sur le tour de ville près d'un grand parking qui accueille les touristes durant la période estivale et les nombreux visiteurs du marché dominical.

Il se veut le fruit d'une initiative partagée, entre les enfants de la commune, les parents et les élus.

La commune financera une partie du matériel nécessaire à la construction du poulailler. Les habitants du village et les partenaires impliqués dans la démarche seront mobilisés pour participer à sa construction du poulailler avec l'aide des agents municipaux.

Le poulailler se situe idéalement à proximité d'un site de compostage créé par la municipalité qui est déjà utilisé par les riverains et les restaurateurs proches. L'objectif visé est qu'une grande partie des déchets alimentaires serve à nourrir les volailles et le reste à alimenter le composteur situé à proximité.

Cette action à destination des habitants vise à être copiée par d'autres collectivités du territoire.



## Calendrier prévisionnel

Réalisation sur les 3 ans du contrat : 2019-2020-2021

**2019** : Nettoyage du terrain, mise en place d'une clôture et construction d'un poulailler, Réunion publique pour caler la répartition des tâches concernant la réalisation et la gestion du poulailler ;

**mars -avril 2020** : Arrivée de 20 à 25 poules, Inauguration « Fête à l'omelette » le 1<sup>er</sup> mai ;

**automne 2020** : évaluation de la saison : nombre de poules à réduire ou à augmenter, repas « Poule au pot ».

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
Commune	Nettoyage terrain et mise en place Réunion publique de lancement	2019/2020	Acquis	Point à la fin de saison 2020
Coopérative scolaire	Animation prévue pour les élèves de l'école primaire d'Issigeac	2020	Acquis	Point à la fin de saison 2020

## Budget prévisionnel

**Montant total : 4 600 euros**

### Description des coûts :

Aménagement du site avec la réalisation d'une clôture et construction du poulailler : 4 000 €

Participation à l'animation par la coopérative scolaire de l'école d'Issigeac : 600 €



## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Commune	4 000 €	2 500 €	1 500 €		
Coopérative scolaire	600 €		300 €	300 €	
TOTAL	4 600 €	2 500 €	1 800 €	300 €	

## Objectifs et évaluation

- Quantité d'œufs redistribués à la population ;
- réduction des déchets alimentaires allant au sac noir : Quantité de déchets allant au sac noir évitée ;
- lien social, éducatif du poulailler par rapport aux enfants : nombre d'enfants ayant participé à une action éducative.



## **ORIENTATION STRATEGIQUE N° 2 :** **Adapter le Bergeracois** **au changement climatique**

### **Principaux enjeux et objectifs de l'orientation**

Le changement climatique augmente le risque d'extinction pour de nombreuses espèces animales et végétales, en raison du déplacement des aires climatiques, de la modification des chaînes alimentaires et de la structure des habitats. L'un des principaux leviers pour renforcer la résilience des espèces est bien de protéger les écosystèmes, puisque plus un écosystème est fragile moins il a de capacité à s'adapter aux changements climatiques. Or sur le territoire, s'il existe de nombreux espaces naturels de qualité, assez peu sont protégés ou font l'objet de plans de gestion.

Par ailleurs, le changement climatique va accentuer certains risques majeurs, en particulier les risques « inondations » et « incendie de forêt ». Ce dernier étant insuffisamment traité à ce jour, il conviendra de renforcer les dispositifs de prévention.

La ressource en eau du territoire est déjà soumise à forte pression. Or, le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique montre qu'il existe un véritable risque d'accentuation de la pression sur la ressource. Dès lors, il est important de poursuivre et de renforcer les actions d'économie d'eau engagées dans les différents programmes en place sur les cours d'eau du territoire (SDAGE, SAGE et plan de gestion des étiages). Ces actions doivent être menées auprès de l'ensemble des acteurs consommateurs d'eau, les consommations se répartissant entre usages agricoles, industriels et la production d'eau potable.

Concernant le secteur agricole, il serait souhaitable d'encourager le choix de cultures moins exigeantes en eau puis de favoriser des systèmes d'irrigation de précision.



## Résultats globaux attendus au terme du CTE

Catégorie d'indicateurs	Objectifs	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi
<b>Préserver les populations face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air</b>	Favoriser les îlots de fraîcheur urbains et les actions de prévention	<p>Nombre d'action de sensibilisation et de formation dispensées sur le thème de l'adaptation</p> <p>Évolution du nombre d'îlots de fraîcheur et de chaleur recensé</p>	<p>Amélioration des conditions sanitaires individuelles</p> <p>Amélioration de la qualité de vie et réduction de l'effet d'îlot de chaleur</p>	3 ans
<b>Renforcer les habitats naturels</b>	Rendre la biodiversité résiliente face au dérèglement climatique	État de conservation des habitats naturels	Augmentation du nombre d'habitats en condition favorable abritant plus de biodiversité	3 ans
<b>Préserver les ressources en eau</b>	Renforcer les actions d'économies d'eau	Part de surfaces agricoles irriguées et qualité de l'irrigation	Adaptation au changement climatique : limitation des tensions sur la ressource en eau	3 ans
	Favoriser les cultures moins exigeantes en eau et les systèmes d'irrigation de précision	Nombre et surface des périmètres de protection de captage		3 ans
	Généraliser la mise en œuvre de dispositifs de réutilisation des eaux de pluie	<p>Nombre de bacs de stockage d'eau de pluie distribués</p> <p>Volumes prélevés d'eau potable</p>		3 ans

## Liste non exhaustive des acteurs mobilisés

Syndicat mixte du Dropt Aval, Syndicat mixte du Dropt Amont, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine, Epidropt, Chambre d'agriculture de Dordogne, Lycée agricole du Cluzeau, Département de la Dordogne, CAUE (Maison Numérique de la Biodiversité), Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)



## Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

SCoT DU BERGERACOIS

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU BERGERACOIS

SAGE Bassin du Dropt et Dordogne Atlantique : ces Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixent les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative-quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent. Les deux SAGE sur les deux principaux bassins versants du territoire sont en cours d'élaboration.

## Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
2.1	Réduction des impacts qualitatifs des apports d'eau par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons	Syndicat mixte du Dropt Aval	EN COURS	Europe/ Région/ Agence de l'Eau	4 ans
2.2	Réduction des impacts qualitatifs des apports d'eau par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons	Syndicat mixte du Dropt Amont	EN COURS	Europe/ Région/ Agence de l'Eau	4 ans
2.3	Action de continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt)	Syndicat mixte du Dropt Aval	EN PROJET	Europe/ Département/ Agence de l'Eau	3 ans
2.4	Action de continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt)	Syndicat mixte du Dropt Amont	EN PROJET	Europe/ Département/ Agence de l'Eau	3 ans
2.5	Préservation des vieilles forêts et amélioration de la connectivité de la trame forestière	Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine (CEN)	EN PROJET	Europe/Etat / Region/ Département/ collectivités	3 ans
Intention	Prise en compte et restauration de la trame noire à l'échelle du SCOT du Bergeracois	CEN Nouvelle Aquitaine	EN PROJET		
Intention	Réalisation d'une coulée verte le long du cours d'eau " le Caudeau " avec restauration d'habitats naturels et développement d'un corridor agro-écologique	Ville de Bergerac	EN PROJET		



## **ACTION N° 2.1      REDUCTION DES IMPACTS QUALITATIFS DES APPORTS D'EAU PAR L'IMPLANTATION DE HAIES ET DE BANDES ENHERBÉES TAMPONS**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Syndicat mixte du Dropt aval

Nom, prénom, fonction :

FARESIN Stéphane, Président

JARLETON Stéphane, Directeur

### **L'action en un mot**

L'action consiste à inciter les exploitants agricoles à implanter et entretenir des couverts herbacés au-delà des couverts exigés dans le cadre des bonnes conditions agricoles et environnementales et des haies ou bandes enherbées sur les secteurs sensibles notamment au lessivage des nitrates, à l'érosion des sols et au ruissellement.

### **Description détaillée**

Le bassin versant du Dropt a fait l'objet d'une étude de 2017 à 2019 débouchant sur un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPGCE) en **3 phases** :

**- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic**

**- Phase 2 : Définition des enjeux et objectifs de gestion**

Il ressort **8 enjeux majeurs dont 4 naturels** :

- **Hydromorphologie** (substrat, écoulement, érosion des sols)

- **Habitats rivulaires et berges** (ripisylve, abreuvoirs, espèces invasives)

- **Continuité écologique et sédimentaire** (cloisonnement, sédimentation)

- **Habitats naturels** (zones humides riches en terme de biodiversité : ex ISSIGEAC

sentier de découverte de la faune et de la flore)

**- Phase 3 : Validation d'un programme d'actions sur 10 ans (2020-2029) en compatibilité avec les dispositions du SAGE dont 2 actions parmi les 17 actions du PPGCE :**

- **l'une sur la gestion du lit mineur** (la continuité écologique des ouvrages : routiers, seuils de moulins...)



- **l'autre visant à réduire les impacts qualitatifs des apports d'eaux par la replantation de haies et/ou la mise en place de bandes tampons.**

A noter, que les élus ont souhaité élargir leur champ d'actions en sortant du lit mineur des cours d'eau, pour une gestion à l'échelle du bassin versant.

Il s'agit de :

- Créer un couvert herbacé en bandes ou sur la totalité d'une parcelle localisée le long d'un cours d'eau, ruisseau ou fossé
  - Repérer avec l'agriculteur les zones à fort risque de transfert en fonction de la pente, de la proximité d'un cours d'eau, de la nature du sol, etc
  - Localiser et planifier la plantation de haies en tentant de s'approcher de l'idéal : une densité de 100 ml/ha et une hauteur minimale de 1 mètre
  - Préférer les haies brise-vent, qui associent des arbres de haut jet principaux (ex : merisier), des grands arbustes (ex : noisetier), des arbres à recéper (ex : charme), des arbres de haut jet intermédiaires et des petits arbustes (ex : cornouiller sanguin) – préférer les espèces locales
  - Préparer le sol : un ameublissement profond sur toute la ligne est toujours souhaitable
  - Planter : respecter les distances adéquates entre les plants ; dans les haies libres, ils varient de 50 cm à 1 m. Pour obtenir une haie épaisse, les écarts doivent être grands sans toutefois dépasser 1 m. Les haies doivent être au minimum à 50 cm et les arbres à 2 m de la parcelle voisine. La meilleure époque pour planter se situe à la fin de l'automne ou de l'hiver quand le sol n'est pas gelé. Il est important de mélanger les différentes espèces ; ainsi, il existe une protection naturelle contre les attaques des parasites. Il faut replanter aussi vite que possible après avoir « dépoté » ou déplanté et ne jamais laisser les racines à nu (craignent le gel)
- La couverture du sol (mulching) avec des débris végétaux (paille, broyat de broussailles, produits de fauche) évite le dessèchement du sol et empêche une repousse trop rapide de la végétation herbacée
- Assurer la gestion, la restauration et la plantation des haies.

## Calendrier prévisionnel

**2019** : Construction de la démarche

**2020** : Diagnostic des exploitations volontaires déjà identifiées dans le programme pluriannuel de gestion du cours d'eau du bassin versant du Dropt. Premières plantations et/ou bandes tampons et communication auprès des propriétaires potentiellement concernés.



**2021** : Diagnostic de nouvelles exploitations volontaires avec mise en place de plantations et/ou bandes tampons, suivi des plantations à N+1 et chantier de plantations.

Deuxième volet de communication avec présentation des premières plantations.

**2022** : Diagnostic de nouvelles exploitations volontaires avec mise en place de plantations et/ou bandes tampons, suivi des plantations à N+1 et N+2 et dernier chantier de plantations.

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
<b>Syndicat mixte du Dropt aval</b>	Mise en place de la concertation et de la communication, suivi du projet, plantations.	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Epidropt</b>	Mise à disposition du technicien rivière au syndicat mixte du Dropt aval pour le suivi du projet	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Agriculteurs</b>	Mise en œuvre de bande tampons et/ou de haies	2019/2022	En concertation	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Chambre d'agriculture de Dordogne</b>	Appui technique et relationnel.	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Prom haies</b>	Appui technique	2019/2022	A discuter	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Lycée agricole du Cluzeau</b>	Participation de leurs étudiants dans le cadre de chantier école	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet

## Budget prévisionnel

**Montant total : 83 000€ HT**

**Description des coûts :** Syndicat mixte du dropt aval : 83 000 € HT  
20€ HT/ml de haies



Cours d'eau	Action BV 2 "érosion des sols" (plantation de haies et bandes enherbées tampons) <i>en € HT</i>	BV 2 en km <sup>2</sup> (de haies et de bandes tampons)	Maîtrise d'ouvrage
<b>Banège</b>	17 400	3 km <sup>2</sup>	Syndicat mixte du dropt aval
Cendronne	3000	1 km <sup>2</sup>	Syndicat mixte du dropt aval
Courbarieux	6000	2 km <sup>2</sup>	Syndicat mixte du dropt aval
<b>Réveillou</b>	13 500	2 km <sup>2</sup>	Syndicat mixte du dropt aval
Rieu du Lac	1800	1 km <sup>2</sup>	Syndicat mixte du dropt aval
Ruisseau Bonnefin	2100		Syndicat mixte du dropt aval
Ruisseau Fonjuliane	600		Syndicat mixte du dropt aval
<b>Pissabesque</b>	7700	2 km <sup>2</sup>	Syndicat mixte du dropt aval
<b>Escourou</b>	19 200	2 km <sup>2</sup>	Syndicat mixte du dropt aval
Gangoulège	3000	2 km <sup>2</sup>	Syndicat mixte du dropt aval
Boudou	600		Syndicat mixte du dropt aval
Escalette	2100		Syndicat mixte du dropt aval
Faure	300		Syndicat mixte du dropt aval
Touron	5700		Syndicat mixte du dropt aval
<b>Totaux</b>	<b>83 000</b>		<b>15 km<sup>2</sup></b>



## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Agence de l'eau Adour-Garonne 50% (cf. PPGCE Dropt)	41500	10375	10375	10375	10375
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	16600	4150	4150	4150	4150
Fonds Européens ou autres (10%)	8300	2075	2075	2075	2075
Total (20%)	16600	4150	4150	4150	4150

La mise en œuvre de ces actions en lien avec les problématiques d'érosion des sols (enjeu qualité des eaux) nécessitera un accompagnement financier de divers partenaires.

Le Syndicat mixte du Dropt aval autofinancera le restant à charge dans un maximum de 30% du montant HT.

## Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalité de calcul	Référence 2019	Objectif 2022
<b>Nombre d'agriculteurs et propriétaires contactés</b>	Nombre de propriétaires contactés	0	30
<b>Surface de bande tampon</b>	Comptage	0	15 000 m <sup>2</sup>
<b>Nombre de km de haies installées</b>	Comptage	0	4 km
<b>Nombre d'arbres/d'arbustes plantés</b>	Comptage plants	0	4 000
<b>Nombre d'actions de communication</b>	Nombre de documents/actions de communication	0	3



## **ACTION N° 2.2      REDUCTION DES IMPACTS QUALITATIFS DES APPORTS D'EAU PAR L'IMPLANTATION DE HAIES ET DE BANDES ENHERBÉES TAMPONS**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Syndicat mixte du Dropt amont

Nom, prénom, fonction :

CHEMIN Jean-Marc, Président

JARLETON Stéphane, Directeur

### **L'action en un mot**

L'action consiste à inciter les exploitants agricoles à implanter et entretenir des couverts herbacés au-delà des couverts exigés dans le cadre des bonnes conditions agricoles et environnementales et des haies ou bandes enherbées sur les secteurs sensibles notamment au lessivage des nitrates, à l'érosion des sols et au ruissellement.

### **Description détaillée**

Le bassin versant du Dropt a fait l'objet d'une étude de 2017 à 2019 débouchant sur un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPGCE) en **3 phases** :

**- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic**

**- Phase 2 : Définition des enjeux et objectifs de gestion**

Il ressort **8 enjeux majeurs dont 4 naturels** :

- **Hydromorphologie** (substrat, écoulement, érosion des sols)

- **Habitats rivulaires et berges** (ripisylve, abreuvoirs, espèces invasives)

- **Continuité écologique et sédimentaire** (cloisonnement, sédimentation)

- **Habitats naturels** (zones humides riches en terme de biodiversité : ex ISSIGEAC sentier de découverte de la faune et de la flore)

**- Phase 3 : Validation d'un programme d'actions sur 10 ans (2020-2029) en compatibilité avec les dispositions du SAGE dont 2 actions parmi les 17 actions du PPGCE :**

- **l'une sur la gestion du lit mineur** (la continuité écologique des ouvrages : routiers, seuils de moulins...)



- **l'autre visant à réduire les impacts qualitatifs des apports d'eaux par la replantation de haies et/ou la mise en place de bandes tampons.**

A noter, que les élus ont souhaité élargir leur champ d'actions en sortant du lit mineur des cours d'eau, pour une gestion à l'échelle du bassin versant.

Il s'agit de :

- Créer un couvert herbacé en bandes ou sur la totalité d'une parcelle localisée le long d'un cours d'eau, ruisseau ou fossé
  - Repérer avec l'agriculteur les zones à fort risque de transfert en fonction de la pente, de la proximité d'un cours d'eau, de la nature du sol, etc
  - Localiser et planifier la plantation de haies en tentant de s'approcher de l'idéal : une densité de 100 ml/ha et une hauteur minimale de 1 mètre
  - Préférer les haies brise-vent, qui associent des arbres de haut jet principaux (ex : merisier), des grands arbustes (ex : noisetier), des arbres à recéper (ex : charme), des arbres de haut jet intermédiaires et des petits arbustes (ex : cornouiller sanguin) – préférer les espèces locales
  - Préparer le sol : un ameublissement profond sur toute la ligne est toujours souhaitable
  - Planter : respecter les distances adéquates entre les plants ; dans les haies libres, ils varient de 50 cm à 1 m. Pour obtenir une haie épaisse, les écarts doivent être grands sans toutefois dépasser 1 m. Les haies doivent être au minimum à 50 cm et les arbres à 2 m de la parcelle voisine. La meilleure époque pour planter se situe à la fin de l'automne ou de l'hiver quand le sol n'est pas gelé. Il est important de mélanger les différentes espèces ; ainsi, il existe une protection naturelle contre les attaques des parasites. Il faut replanter aussi vite que possible après avoir « dépoté » ou déplanté et ne jamais laisser les racines à nu (craignent le gel)
- La couverture du sol (mulching) avec des débris végétaux (paille, broyat de broussailles, produits de fauche) évite le dessèchement du sol et empêche une repousse trop rapide de la végétation herbacée
- Assurer la gestion, la restauration et la plantation des haies.

## Calendrier prévisionnel

**2019** : Construction de la démarche

**2020** : Diagnostic des exploitations volontaires déjà identifiées dans le programme pluriannuel de gestion du cours d'eau du bassin versant du Dropt. Premières plantations et/ou bandes tampons et communication auprès des propriétaires potentiellement concernés.



**2021** : Diagnostic de nouvelles exploitations volontaires avec mise en place de plantations et/ou bandes tampons, suivi des plantations à N+1 et chantier de plantations.

Deuxième volet de communication avec présentation des premières plantations.

**2022** : Diagnostic de nouvelles exploitations volontaires avec mise en place de plantations et/ou bandes tampons, suivi des plantations à N+1 et N+2 et dernier chantier de plantations.

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
<b>Syndicat mixte du Dropt aval</b>	Mise en place de la concertation et de la communication, suivi du projet, plantations.	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Epidropt</b>	Mise à disposition du technicien rivière au syndicat mixte du Dropt aval pour le suivi du projet	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Agriculteurs</b>	Mise en œuvre de bande tampons et/ou de haies	2019/2022	En concertation	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Chambre d'agriculture de Dordogne</b>	Appui technique et relationnel.	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Prom haies</b>	Appui technique	2019/2022	A discuter	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Lycée agricole du Cluzeau</b>	Participation de leurs étudiants dans le cadre de chantier école	2019/2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet



## Budget prévisionnel

**Montant total : 21 000€ HT**

**Description des coûts :** Syndicat mixte du Dropt amont : 21 000 € HT 20 € HT/ml de haies

Cours d'eau	Action Bv2 "Erosion des sols" plantation de haies et bandes enherbées tampons) en	BV 2 en km <sup>2</sup> (de haies et de bandes tampons)	Maîtrise d'ouvrage
Bournègue	21000	2 km <sup>2</sup>	Syndicat mixte du dropt amont

## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Agence de l'eau Adour-Garonne 50% (cf. PPGCE Dropt)	10500	2625	2625	2625	2625
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	4200	1050	1050	1050	1050
Fonds Européens ou autres (10%)	2100	525	525	525	525
Total (20%)	4200	1050	1050	1050	1050

La mise en œuvre de ces actions en lien avec les problématiques d'érosion des sols (enjeu qualité des eaux) nécessitera un accompagnement financier des divers partenaires.

Le Syndicat mixte du Dropt amont autofinancera le restant à charge dans un maximum de 30% du montant HT.



## Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalité de calcul	Référence 2019	Objectif 2022
<b>Nombre d'agriculteurs et propriétaires contactés</b>	Nombre de propriétaires contactés	0	10
<b>Surface de bande tampon</b>	Comptage	0	1 000 m <sup>2</sup>
<b>Nombre de km de haies installées</b>	Comptage	0	1 000 m
<b>Nombre d'arbres/d'arbustes plantés</b>	Comptage plants	0	1 000
<b>Nombre d'actions de communication</b>	Nombre de documents/actions de communication	0	3



## **ACTION N° 2.3      ACTION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LES OUVRAGES (AFFLUENTS DU DROPT)**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Syndicat mixte du Dropt aval

Nom, prénom, fonction :

FARESIN Stéphane, Président

JARLETON Stéphane, Directeur

### **L'action en un mot**

Action de continuité écologique des ouvrages.

Cette action consiste à aménager les ouvrages hydrauliques ou d'art fragile (génie civil en danger) de façon à permettre la franchissabilité piscicole et le transport des sédiments.

### **Description détaillée**

Ces actions pour le rétablissement de la continuité écologique nécessitent des investigations supplémentaires :

- Le technicien de rivière doit prendre contact avec les propriétaires des ouvrages de moulins et de retenues collinaires pour les sensibiliser aux problématiques et envisager avec eux les possibilités d'aménagements,

- Des études complémentaires sont à réaliser afin d'établir :

- \* Les plans et les aménagements à réaliser avant de lancer un appel d'offre pour les travaux,

- Le dossier d'incidences au titre de la loi sur l'eau nécessaire pour les interventions ciblant des rubriques de la nomenclature.

Les études complémentaires devront être réalisées le plus tôt possible dans le cadre du programme afin que les travaux puissent se faire lors du programme.

La priorité est donnée aux cours d'eau classés en Liste 1 et 2 mais également en fonction des opportunités.



### **Concernant les ouvrages hydrauliques de moulins**

Trois grands types de scénarii peuvent être proposés :

- **Effacement total de l'ouvrage**
- **Arasement partiel de l'ouvrage et aménagement d'ouvertures** (échancrure, petits seuils de substitution franchissables par conception, ...)
- **Aménagement de dispositifs de franchissement** : cette typologie d'action est préconisée sur des ouvrages problématiques pour la circulation d'un grand nombre d'espèces et ne pouvant pas être démantelés (cas des ouvrages qui présentent un intérêt collectif fort).

Les estimations des coûts des différents scénarii dépendent à la fois de l'ouvrage à aménager (hauteur de chute, largeur de la route, accès ...) mais également du niveau de restauration choisi (totale ou partielle).

Le choix du scénario final dépendra à la fois du coût, mais également du gain.

### **Concernant les ouvrages de franchissements routiers**

Les ouvrages concernés sont des ponts communaux ou départementaux et des passerelles busées agricoles.

Les ponts possèdent le plus souvent un radier bétonné qui provoque une chute à l'aval.

Les débits estivaux assez faibles sous les ponts dimensionnés pour les crues ne permettent pas d'obtenir une lame d'eau suffisante pour les espèces aquatiques.

Les buses sont également une lame d'eau faible et souvent une perte de charge accélérant la vitesse d'écoulement avec une chute verticale en sortie.

Deux grands types de scénarii peuvent être proposés :

- **Aménagement aval de l'ouvrage** : ce scénario consiste à disposer des enrochements percolés en aval, stabiliser la fosse de dissipation et créer des aspérités sur le fond de l'ouvrage.
- **Remplacement intégral par un ouvrage à fond naturel de type dalot.**

L'aménagement sera aussi fonction de l'intérêt général et de l'importance du type de voie : route départementale, chemin communal ou simple accès privé à une parcelle.

**Au vu des données de terrain, 29 ouvrages nécessitent une intervention, dont 7 une étude de la continuité écologique.**

Le prix d'une suppression est estimé à 10 000 € HT.

Le remplacement par des ouvrages à fond naturel varie de 7 000 € HT pour une passerelle IPN et bois sans garde-corps à 50 000 € HT pour un ouvrage avec chaussée goudronnée.



Le coût varie également en fonction de la largeur du cours d'eau et de l'importance des travaux de terrassement.

L'aménagement par aval peut varier entre 5 000 € HT et 15 000 € HT.

Les ponts départementaux sont du ressort des départements, le restant à charge ne sera pas à la charge du syndicat.

Ces opérations doivent être entreprises par le syndicat dès le début du programme car :

- D'une part, l'érosion se poursuit à chaque événement pluvieux et réhabiliter un ouvrage existant est en général bien moins coûteux que de le reconstruire totalement ;
- D'autre part, le Dropt étant classé axe migrateur dans le SDAGE Adour-Garonne, il est donc important dès à présent de réfléchir à la restauration de la continuité écologique sur le Dropt et ses affluents principaux.

Toutefois, le chiffrage de cette action (couplant les aspects « sécurité et biodiversité ») est propre à chaque ouvrage. En effet, le coût estimatif sera différent en fonction de la participation ou non de son propriétaire (route départementale ou communale, canalisation d'eaux usées ou pluviales...) et bien entendu des partenaires financiers habituels.

## Calendrier prévisionnel

**2019** : Construction de la démarche

**2020** : Rencontre des propriétaires concernés et travaux sur les petits ouvrages ne nécessitant pas d'études (aménagement par l'aval, suppression, remplacement).

**2021** : Lancement des études. Travaux sur les petits ouvrages ne nécessitant pas d'études (aménagement par l'aval, suppression, remplacement)

**2022** : Choix des scénarii, travaux et communication sur le retour d'expérience des travaux N+1 et N+2.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
<b>Syndicat mixte du Dropt aval</b>	Mise en place de la concertation, suivi du projet, travaux et actions de communication	2019 à 2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Département de la Dordogne</b>	Assistance technique et participation sur les ouvrages de franchissements routiers	2019 à 2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Agence de l'eau Adour Garonne</b>			En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>			En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Fédération de pêche 24</b>			En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Lycée agricole du Cluzeau</b>	Réalisation de l'action dans le cadre de chantiers écoles, support pédagogique	2019 à 2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet

## Budget prévisionnel

**Montant total : 249 000 € HT**

**Description des coûts :**

Cours d'eau	Action LM 10 "continuité écologique" (ouvrages à aménager, à remplacer, à supprimer) en € HT	Maîtrise d'ouvrage
<b>Banège</b>	150 500 (dont 35 500€ d'études)	Syndicat mixte du Dropt aval
<b>Courbarieux</b>	5000 (étude)	Syndicat mixte du Dropt aval
<b>Réveillou</b>	44500	Syndicat mixte du Dropt aval
<b>Pissabesque</b>	49000	Syndicat mixte du Dropt aval
<b>Totaux</b>	249 000	<b>Total en € HT</b>



## Plan de financement prévisionnel

### Etudes

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Agence de l'eau Adour-Garonne 50% (cf. PPGCE Dropt)	20250	0	10125	10125	0
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	8100	0	4050	4050	0
Département 24 (10%)	4050	0	2025	2025	0
Autofinancement (20%)	8100	0	4050	4050	0
<b>Total études</b>	<b>40500</b>	<b>0</b>	<b>20250</b>	<b>20250</b>	<b>0</b>

### Travaux

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Agence de l'eau Adour-Garonne (travaux 50%)	104250	0	34750	34750	34750
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	41700	0	13900	13900	13900
Département 24 (10%)	20850	0	6950	6950	6950
Autofinancement (20%)	41700	0	13900	13900	13900
<b>Total travaux</b>	<b>208500</b>	<b>0</b>	<b>69500</b>	<b>69500</b>	<b>69500</b>

La mise en œuvre de ces actions nécessitera un accompagnement financier de plusieurs partenaires. Le financement de l'Agence de l'eau fluctue en fonction du projet d'aménagement (30 à 60%)

Le Syndicat mixte du Dropt aval autofinancera le montant HT à hauteur de 20%.

## Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalité de calcul	Référence 2019	Objectif 2022
Nombre d'ouvrages aménagés, remplacés ou supprimés	Comptage	0	10
Nombre d'actions de communication	Nombre de documents/actions de communication	0	1



## **ACTION N° 2.4      ACTION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LES OUVRAGES (AFFLUENTS DU DROPT)**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Syndicat mixte du Dropt amont

Nom, prénom, fonction :

CHEMIN Jean-Marc, Président

JARLETON Stéphane, Directeur

### **L'action en un mot**

Action de continuité écologique des ouvrages :

Cette action consiste à aménager les ouvrages hydrauliques ou d'art fragile (génie civil en danger) de façon à permettre la franchissabilité piscicole et le transport des sédiments.

### **Description détaillée**

Ces actions pour le rétablissement de la continuité écologique nécessitent des investigations supplémentaires :

- Le technicien de rivière doit prendre contact avec les propriétaires des ouvrages de moulins et de retenues collinaires pour les sensibiliser aux problématiques et envisager avec eux les possibilités d'aménagements,

- Des études complémentaires sont à réaliser afin d'établir :

- \* Les plans et les aménagements à réaliser avant de lancer un appel d'offre pour les travaux,

- Le dossier d'incidences au titre de la loi sur l'eau nécessaire pour les interventions ciblant des rubriques de la nomenclature.

Les études complémentaires devront être réalisées le plus tôt possible dans le cadre du programme afin que les travaux puissent se faire lors du programme.

La priorité est donnée aux cours d'eau classés en Liste 1 et 2 mais également en fonction des opportunités.



### *Concernant les ouvrages hydrauliques de moulins*

Trois grands types de scénarii peuvent être proposés :

- **Effacement total de l'ouvrage**
- **Arasement partiel de l'ouvrage et aménagement d'ouvertures** (échancrure, petits seuils de substitution franchissables par conception, ...)
- **Aménagement de dispositifs de franchissement** : cette typologie d'action est préconisée sur des ouvrages problématiques pour la circulation d'un grand nombre d'espèces et ne pouvant pas être démantelés (cas des ouvrages qui présentent un intérêt collectif fort).

Les estimations des coûts des différents scénarii dépendent à la fois de l'ouvrage à aménager (hauteur de chute, largeur de la route, accès ...) mais également du niveau de restauration choisi (totale ou partielle).

Le choix du scénario final dépendra à la fois du coût, mais également du gain.

### *Concernant les ouvrages de franchissements routiers*

Les ouvrages concernés sont des ponts communaux ou départementaux et des passerelles busées agricoles.

Les ponts possèdent le plus souvent un radier bétonné qui provoque une chute à l'aval.

Les débits estivaux assez faibles sous les ponts dimensionnés pour les crues ne permettent pas d'obtenir une lame d'eau suffisante pour les espèces aquatiques.

Les buses sont également une lame d'eau faible et souvent une perte de charge accélérant la vitesse d'écoulement avec une chute verticale en sortie.

Deux grands types de scénarii peuvent être proposés :

- **Aménagement aval de l'ouvrage** : ce scénario consiste à disposer des enrochements percolés en aval, stabiliser la fosse de dissipation et créer des aspérités sur le fond de l'ouvrage.
- **Remplacement intégral par un ouvrage à fond naturel de type dalot.**

L'aménagement sera aussi fonction de l'intérêt général et de l'importance du type de voie : route départementale, chemin communal ou simple accès privé à une parcelle.

**Au vu des données de terrain, 9 ouvrages nécessitent une intervention, dont 3 une étude de la continuité écologique.**

Le prix d'une suppression est estimé à 10 000 € HT.

Le remplacement par des ouvrages à fond naturel varie de 7 000 € HT pour une passerelle IPN et bois sans garde-corps à 50 000 € HT pour un ouvrage avec chaussée goudronnée.



Le coût varie également en fonction de la largeur du cours d'eau et de l'importance des travaux de terrassement.

L'aménagement par aval peut varier entre 5 000 € HT et 15 000 € HT.

Les ponts départementaux sont du ressort des départements, le restant à charge ne sera pas à la charge du syndicat.

Ces opérations doivent être entreprises par le syndicat dès le début du programme car :

- D'une part, l'érosion se poursuit à chaque événement pluvieux et réhabiliter un ouvrage existant est en général bien moins coûteux que de le reconstruire totalement ;
- D'autre part, le Dropt étant classé axe migrateur dans le SDAGE Adour-Garonne, il est donc important dès à présent de réfléchir à la restauration de la continuité écologique sur le Dropt et ses affluents principaux.

Toutefois, le chiffrage de cette action (couplant les aspects « sécurité et biodiversité ») est propre à chaque ouvrage. En effet, le coût estimatif sera différent en fonction de la participation ou non de son propriétaire (route départementale ou communale, canalisation d'eaux usées ou pluviales...) et bien entendu des partenaires financiers habituels.

## Calendrier prévisionnel

**2019** : Construction de la démarche

**2020** : Rencontre des propriétaires concernés et travaux sur les petits ouvrages ne nécessitant pas d'études (aménagement par l'aval, suppression, remplacement).

**2021** : Lancement des études. Travaux sur les petits ouvrages ne nécessitant pas d'études (aménagement par l'aval, suppression, remplacement)

**2022** : Choix des scénarii, travaux et communication sur le retour d'expérience des travaux N+1 et N+2.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
<b>Syndicat mixte du Dropt amont</b>	Mise en place de la concertation, suivi du projet, travaux et actions de communication	2019 à 2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Département de la Dordogne</b>	Assistance technique et participation financière notamment pour les ouvrages routiers	2019 à 2022	En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Agence de l'eau Adour Garonne</b>			En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>			En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Fédération de pêche 24</b>			En discussion	Orientation post 2022 pour la continuité du projet
<b>Lycée du Cluzeau</b>	Réalisation de l'action dans le cadre de chantiers écoles, support pédagogique	2019 à 2022	Acquis	Orientation post 2022 pour la continuité du projet

## Budget prévisionnel

**Montant total : 90 000 € HT**

**Description des coûts :**

Cours d'eau	Action LM 10 "continuité écologique" (ouvrages à aménager, à remplacer, à supprimer et études) <i>en € HT</i>	Maîtrise d'ouvrage
<b>Soulauret</b>	90 000 (dont 15 000 € d'études)	Syndicat mixte du Dropt amont



## Plan de financement prévisionnel

### Etudes

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Agence de l'eau Adour-Garonne (études 50%)	7500	0	3750	3750	0
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	3000	0	1500	1500	0
Département 24 (10%)	1500	0	750	750	0
Autofinancement (20%)	3000	0	1500	1500	0
<b>Total études</b>	<b>15000</b>	<b>0</b>	<b>7500</b>	<b>7500</b>	<b>0</b>

### Travaux

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Agence de l'eau Adour-Garonne (travaux 50%)	37500	0	12500	12500	12500
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	15000	0	5000	5000	5000
Département 24 (10%)	7500	0	2500	2500	2500
Autofinancement (20%)	15000	0	5000	5000	5000
<b>Total travaux</b>	<b>75000</b>	<b>0</b>	<b>25000</b>	<b>25000</b>	<b>25000</b>

La mise en œuvre de ses actions nécessitera un accompagnement financier de plusieurs partenaires. Le financement de l'Agence de l'eau fluctue en fonction du projet d'aménagement (30 à 60%)

Le Syndicat mixte du Dropt amont autofinancera le montant € HT à hauteur de 20%.

## Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalité de calcul	Référence 2019	Objectif 2022
Nombre d'ouvrages aménagés, remplacés ou supprimés	Comptage	0	4
Nombre d'actions de communication	Nombre de documents/actions de communication	0	1



## **ACTION N° 2.5      PRESERVATION DES VIEILLES FORETS ET AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DE LA TRAME FORESTIERE**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

Nom, prénom, fonction : Duhazé Benoit, Chargé de mission

### **L'action en un mot**

L'action a pour objectifs de préserver les vieilles forêts et d'améliorer la connectivité de la trame forestière pour permettre la résilience des boisements face aux changements climatiques et de contribuer au développement d'une gestion multi-partenariale de cohérence écologique de la trame forestière.

### **Description détaillée**

En préambule, une définition des vieilles forêts s'impose pour comprendre les différentes terminologies utilisées dans la fiche. **Les vieilles forêts sont des boisements anciens et matures**. Tout d'abord, une forêt ancienne est une forêt dont le couvert boisé a été maintenu depuis au moins 150 ans. Ainsi, une forêt ancienne a pu être exploitée mais toujours replantée ou maintenue en taillis. Elle n'est donc pas forcément constituée de vieux arbres. Quant à la forêt mature, il s'agit d'un écosystème qui se distingue par la présence de vieux arbres, des dernières phases de la sylvigénèse, de micro habitats, d'accumulation de bois mort et de composition spécifique indigène. Cette forêt présente des caractéristiques fonctionnelles et de diversités biologiques proches d'états naturels.

La préservation des vieilles forêts et l'amélioration de la connectivité de la trame forestière sur le territoire du SCOT du Bergeracois représente un réel enjeu. En effet, le périmètre du SCOT présente un taux important de boisement de l'ordre de 35 %. Les plus grands massifs forestiers s'étalent principalement au nord du territoire, où le taux de boisement peut atteindre 60 à 75 % des communes. La majeure partie est concentrée sur quelques massifs particulièrement denses que sont le Landais, la Bessède, la forêt de Liorac, la forêt de Lanquais. Les boisements sont plus rares dans la partie sud-ouest du SCOT où domine le vignoble (Source : SCOT Bergeracois, livre 1). Ainsi, la forêt est un élément fort de l'occupation de l'espace et des paysages du SCOT du Bergeracois.



Par ailleurs, dans un contexte d'adaptation de la biodiversité forestière aux changements climatiques, le maintien des vieilles forêts et l'amélioration de la connectivité de la trame forestière constitue une réponse. Les travaux scientifiques qui portent sur la résilience des forêts soutiennent fortement la conclusion que la capacité des forêts de résister aux changements ou de se régénérer à la suite de perturbations dépend étroitement de leur biodiversité. C'est pourquoi la conservation des vieilles forêts qui sont qualifiées de réservoirs de biodiversité constitue un véritable enjeu. Néanmoins, pour assurer la résilience des forêts, il est également indispensable de maintenir la connectivité des paysages forestiers en réduisant la fragmentation et en maintenant ou créant des corridors de déplacements. Pour cela, il est nécessaire de contribuer au développement d'une gestion multi-partenariale de cohérence écologique de la trame forestière en impliquant l'ensemble des acteurs concernés (propriétaires, professionnels de la filière bois, collectivités, usagers, ...).

Ce maintien des vieilles forêts et cette amélioration de la connectivité de la trame forestière sur le territoire du SCOT du Bergeracois se construisent autour de plusieurs objectifs opérationnels et acteurs :

- Cartographier les forêts anciennes.

Cet objectif s'insère dans un programme plus large à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine qui est en cours de réalisation par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA). Ce programme intitulé « Cartographie des forêts anciennes de Nouvelle-Aquitaine » est déjà financé par le Conseil régional et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

- Caractériser les « vieilles forêts ».

Cet objectif consiste à caractériser au sein des forêts anciennes celles qui sont matures et évaluer leur état écologique (hétérogénéité, perméabilité, ...). Il s'agit de mettre en œuvre la méthodologie proposée par le CBNSA développée dans le cadre du programme « Cartographie des forêts anciennes de Nouvelle-Aquitaine » ; Programme qui vise aussi à définir des méthodes de caractérisation des « vieilles forêts » avec un volet de concertation important avec les acteurs de la filière forestière et le réseau naturaliste.

Les actions pourraient être mises en œuvre par les professionnels de la filière bois, les propriétaires forestiers, le CBNSA et le CEN Nouvelle Aquitaine. Une formation pour mettre en œuvre la méthodologie devra être envisagée.

- Cartographier la trame forestière.

Cet objectif consiste à cartographier les éléments constitutifs de la trame forestière. La modélisation de cette trame sur l'ensemble du SCOT du Bergeracois nécessite une carte d'occupation du sol d'une résolution suffisamment fine pour représenter des éléments paysagers importants pour le cycle de vie des espèces, et couvrant l'ensemble du territoire de manière homogène.

Les éléments cartographiques du SCOT du Bergeracois seront utilisés avantageusement et complétés par une analyse du CAUE (MNB) de la Dordogne.



- Analyser la connectivité fonctionnelle de la trame forestière.

Il s'agit d'évaluer la connectivité de la trame forestière à l'échelle du territoire du SCOT du Bergeracois pour mettre en lumière les taches cruciales qui garantissent la connectivité fonctionnelle des vieilles forêts et les ruptures de continuité. La mise en connexion des habitats naturels pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer est devenue un enjeu majeur. Ces flux biologiques assurent la diversité génétique et permettent aux populations de conserver leur capacité de survie face aux nombreux stress environnementaux et anthropiques.

Le CAUE (MNB) de la Dordogne est ciblé pour réaliser cette action en lien avec le CEN Nouvelle Aquitaine.

- Identifier et hiérarchiser les tâches et les corridors à conserver et à restaurer.

Il s'agit d'identifier et de hiérarchiser les enjeux locaux en termes de conservation et de restauration. La question centrale pour l'aménagement du territoire du SCOT du Bergeracois peut se formuler ainsi : où doit-on agir de manière efficace au niveau du territoire pour maintenir la biodiversité forestière ? Ainsi plusieurs points peuvent être abordés tels que : quelles taches et corridors sont importants pour la connectivité d'une espèce, c'est-à-dire quelles taches ou corridors faut-il conserver en priorité ? Où faut-il modifier le réseau écologique d'une espèce pour améliorer sa connectivité globale (restauration de taches ou de corridors entre taches) ? Quels vont être les impacts d'un changement d'occupation du sol ou d'une autre pression sur le réseau écologique d'une espèce (mesures d'aménagement) ?

Ces actions pourraient être réalisées par le CBNSA, le CAUE (MNB) de la Dordogne et le CEN Nouvelle Aquitaine. Les professionnels de la filière bois et les propriétaires pourraient être associés lors de réunions de comités techniques.

- Favoriser l'adhésion des acteurs du territoire pour l'organisation de la gestion collaborative de la trame forestière.

Il s'agit de rassembler l'ensemble des acteurs pouvant avoir une influence qu'elle soit positive ou négative sur les milieux forestiers pour discuter, débattre et aboutir enfin à la proposition de solutions co-construites. Le dialogue est en effet le moteur qui doit permettre d'atteindre le double objectif de conserver (voire rétablir) la biodiversité forestière et de participer au développement durable du territoire du SCOT du Bergeracois. Cet objectif doit permettre de renforcer la démocratie locale, de faciliter l'appropriation du projet puis d'y adhérer et enfin de surmonter les conflits.

Cette action pourrait être réalisée par le SyCoTeB, les collectivités, le CBNSA et le CEN Nouvelle Aquitaine.



- Planifier et mettre en œuvre des actions concrètes favorables à la connexion de la trame forestière.

Il s'agit de planifier et de mettre en œuvre des mesures favorables à la trame forestière au moyen de conservation et d'aménagement. Pour améliorer la trame forestière, on peut par exemple à la fois augmenter la qualité des taches d'habitat (présence de vieux arbres, de bois mort, d'arbres à micro habitats, ...), créer de nouveaux habitats forestiers et améliorer la perméabilité de la matrice paysagère par la création de haies ou d'arbres isolés.

Ainsi, les corridors écologiques sont destinés à relier entre eux les différents « réservoirs » et permettre les migrations d'espèces. Les « zones tampons » servent d'intermédiaire entre les « réservoirs » de biodiversité et les « corridors écologiques ». Par exemple certains bosquets pourraient avantageusement remplir ce rôle. Ils restent souvent inexploités. Ils constituent des îlots de naturalité (présence d'arbres morts, mélange d'essences spontanées et très diversifiées, abondance des lianes...) à prendre en compte.

Ces actions doivent être réalisées par l'ensemble des acteurs concernés : propriétaires, gestionnaires, collectivités, ...

## Calendrier prévisionnel

Code action	Action	2019	2020	2021	2022
A1	Cartographier les forêts anciennes				
A2	Caractériser les "vieilles forêts"				
A3	Cartographier la trame forestière				
A4	Analyser la connectivité fonctionnelle de la trame forestière				
A5	Identifier et hiérarchiser les tâches et les corridors à conserver et à restaurer				
A6	Obtenir l'adhésion des acteurs du territoire				
A7	Planifier et mettre en œuvre de actions concrètes favorables à la connexion de la trame de forêts anciennes				



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? A discuter ?	Prochaine étape /action à entreprendre
CEN Nouvelle Aquitaine	Animation du projet + A2 + A4 +A5 + A6 + A7	2019 à 2022	Acquis	Ingénierie financière et opérationnelle
CAUE (MNB) de la Dordogne	A3 + A4 + A5	2019 à 2022	Acquis	Définition de la méthode de modélisation
CBNSA	A1 + A2 + A5 + A6	2019 à 2022	Acquis	Carte des forêts anciennes de Nouvelle Aquitaine
IGN	A1	2019 à 2022	Acquis	Carte des forêts anciennes de Nouvelle Aquitaine
Professionnels de la filière bois (CRPF, Alliance Forêts Bois, ONF, ...)	A2 + A5 + A7	2019 à 2022	A discuter	Adhésion au projet
Acteurs du territoire concernés (SyCoTeB, Collectivités, Propriétaires, Prom'Haie, ...)	A6 + A7	2022 à ...	En discussion	Information et concertation

## Budget prévisionnel

**Montant total : 237 000€**

### Description des coûts :

Code action	Action	2019	2020	2021	2022	Partenaires	Budget prévisionnel
A1	Cartographier les forêts anciennes	- €	- €			IGN, CBNSA	- €
A2	Caractériser les "vieilles forêts"		40 000,00 €	40 000,00 €		Professionnels de la filière bois, CBNSA, CEN Nouvelle Aquitaine	80 000,00 €
A3	Cartographier la trame forestière		- €			CAUE 24 (MNB)	- €
A4	Analyser la connectivité fonctionnelle de la trame forestière		5 000,00 €	10 000,00 €		CAUE 24 (MNB), CEN Nouvelle Aquitaine	15 000,00 €
A5	Identifier et hiérarchiser les tâches et les corridors à conserver et à restaurer			5 000,00 €	5 000,00 €	Professionnels de la filière bois, CBNSA, CAUE 24 (MNB), CEN Nouvelle Aquitaine	10 000,00 €
A6	Favoriser l'adhésion des acteurs du territoire pour l'organisation de la gestion collaborative de la trame forestière		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	SyCoTeB, Collectivités, CBNSA, CEN Nouvelle Aquitaine	12 000,00 €
A7	Planifier et mettre en œuvre de actions concrètes favorables à la connexion de la trame de forêts anciennes				120 000,00 €	Ensemble des acteurs concernées	120 000,00 €



## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	% estimatif de la part financier	2019	2020	2021	2022	Total
Etat	AAP et subvention d'investissement	80	- €	19 215,69 €	23 137,25 €	50 588,24 €	<b>92 941,18 €</b>
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	AAP et subvention d'investissement	60	- €	14 411,76 €	17 352,94 €	37 941,18 €	<b>69 705,88 €</b>
Europe	LEADER du Pays Bergeracois	34	- €	8 166,67 €	9 833,33 €	21 500,00 €	<b>39 500,00 €</b>
Conseil Départemental de la Dordogne (MNB)	Subvention d'investissement	25	- €	6 004,90 €	7 230,39 €	15 808,82 €	<b>29 044,12 €</b>
Collectivités	Mise à disposition au service du projet	5	- €	1 200,98 €	1 446,08 €	3 161,76 €	<b>5 808,82 €</b>
		<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>49 000,00 €</b>	<b>59 000,00 €</b>	<b>129 000,00 €</b>	<b>237 000,00 €</b>

## Objectifs et évaluation

Objectifs	Codes actions	Actions	Réponse attendus	Indicateurs de réponse	Métriques
Maintenir et améliorer la connectivité de la trame de forêts anciennes du SCOT Bergeracois	A1	Cartographier les forêts anciennes	100% des forêts anciennes sont localisées	Carte réalisée	Oui/Non
	A2	Caractériser les "vieilles forêts"	100% des forêts anciennes sont expertisées	Nombre de forêts expertisées/Nombre de forêts anciennes	Taux
	A3	Cartographier la trame forestière	100% de la trame forestière est modélisée	Carte réalisée	Oui/Non
	A4	Analyser la connectivité fonctionnelle de la trame forestière	100% de la connectivité fonctionnelle de la trame forestière modélisée	Carte réalisée	Oui/Non
	A5	Identifier et hiérarchiser les tâches et les corridors à conserver et à restaurer	100% des tâches et des corridors à conserver et à restaurer sont localisés et hiérarchisés	Carte réalisée à l'échelle des communes	Oui/Non
Contribuer au développement d'une gestion multipartenariale de cohérence écologique de la trame forestière	A6	Favoriser l'adhésion des acteurs du territoire pour l'organisation de la gestion collaborative de la trame forestière	Formalisation pérenne des partenariats sur <i>a minima</i> les vieilles forêts, les tâches et les corridors prioritaires	Intégration de la connectivité fonctionnelle de la trame forestière dans les documents de planifications	Nombre de documents de planifications intégrant la connectivité fonctionnelle de la trame forestière
				Prise en compte de la trame par la filière sylvicole et les particuliers	Nombre de partenariats engagés
	A7	Planifier et mettre en œuvre de actions concrètes favorables à la connexion de la trame de forêts anciennes	Les vieilles forêts (anciennes et mûres) et leurs corridors bénéficient d'un dispositif de préservation et/ou de protection (EBC, maîtrise foncière, ...)  La perméabilité de la matrice paysagère est améliorée	Surface préservée de vieilles forêts / Surface totale de vieilles forêts  Linéaire préservé de corridors / Linéaire totale de corridors  Evolution de la matrice paysagère	Taux   Mesure de la connectivité



## **ORIENTATION STRATEGIQUE N° 3 :** **Aménager durablement le Bergeracois**

### **Principaux enjeux et objectifs de l'orientation**

Les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts très importants en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Les principaux leviers à activer sur le Bergeracois sont :

- le développement des énergies renouvelables,
- la réhabilitation de l'habitat existant et la construction de logements performants énergétiquement,
- l'intégration de l'enjeu des déplacements dans tous les projets,
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique (confort d'été, réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement),
- le développement de l'utilisation des matériaux biosourcés.

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine nommée (OPAH-RU) 2019-2023, nommée "Roxhana", concerne la Ville de Bergerac et va permettre de soutenir les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils destinent à la location. Roxhana, c'est plus de 3,8 millions d'euros d'aides pour réhabiliter et valoriser l'habitat à Bergerac. Ce dispositif est financé par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la Ville de Bergerac, l'ANAH et le Conseil Départemental de la Dordogne.

Un travail sur les formes urbaines et l'aménagement du territoire, en lien avec le SCoT, est un enjeu majeur pour réduire les besoins et la portée des déplacements. D'ici 2030, l'impact attendu de ces actions reste modéré, les évolutions d'un territoire étant forcément lentes. Néanmoins, c'est sur ce type d'actions que réside l'essentiel du gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2030 et 2050, car c'est la condition nécessaire pour l'évolution des modes de déplacements sur le long terme.



## Résultats globaux attendus au terme du CTE

Catégorie d'indicateurs	Objectifs	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi
<b>Intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme et mener des démarches d'urbanisme durable</b>	100% d'application du SCoT dans les PLUi développer des démarches d'urbanisme durable (écoquartier, écohomeau,) dans les communes	Nombre d'opérations d'aménagement ou d'urbanisme bioclimatique (éco-quartier, confort d'été, réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement)  Nombre d'OPAH réalisées à l'issue du CTE	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES Adaptation au changement climatique Amélioration de la qualité de l'air	3 ans
<b>Favoriser les alternatives au tout voiture thermique</b>	Création et mise en œuvre d'un schéma des modes de déplacements actifs pour chaque EPCI et coordonné à l'échelle du SCoT	Évolution du linéaire des voies cyclables et cheminement piétons	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport	Annuelle à 3 ans
	Créer de nouvelles aires de covoiturage qui facilitent l'intermodalité	Nombre d'aires de covoiturages  Taux de remplissage  Présence de parking vélo	Limiter l'usage de la voiture personnelle pour les trajets du quotidien	

## Liste non exhaustive des acteurs mobilisés

SDE 24

Communes et EPCI du territoire

Chambre des métiers et de l'artisanat

CAUE



## Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

SCoT DU BERGERACOIS

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU BERGERACOIS

ACTION CŒUR DE VILLE

## Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
3.1	Collectivités exemplaires : campagne d'études préalables à des travaux de rénovation des bâtiments publics	SDE24	EN PROJET	SDE24/ collectivités	3 ans
Intention	Apprentoit	Chambre des métiers et de l'artisanat	EN PROJET		
Intention	« Balade urbaine » de sensibilisation aux impacts locaux du changement climatique sur le territoire du SYCOTEB	CAUE	EN PROJET		



## **ACTION N° 3.1 COLLECTIVITES EXEMPLAIRES : CAMPAGNE D'ETUDES PREALABLES A DES TRAVAUX DE RENOVATION DE BATIMENTS PUBLICS**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne  
M. Philippe DUCENE, président

### **L'action en un mot**

Le SDE 24, labellisé Conseil en Énergie Partagé par l'ADEME, réalisera, à la demande des communes ou des EPCI, des diagnostics énergétiques assortis de scénarios chiffrés de rénovation, afin d'encourager la massification et l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ces études font l'objet d'un partage avec l'Agence Technique Départementale – CAUE, de manière à apporter le conseil le plus précis possible aux collectivités. Elles appliqueront notamment la charte pour le « confort d'été » définie en commun par les partenaires.

### **Description détaillée**

Le Syndicat Départemental d'Énergies propose aux collectivités de Dordogne un ensemble de prestations visant à la sobriété et l'efficacité énergétique, et au développement des énergies renouvelables dans le patrimoine public.

Ces actions, labellisées "Conseil en Énergie Partagé", reposent sur le partage de l'ingénierie. Ainsi, le SDE 24 porte un marché groupé de réalisation d'études énergétiques pour les bâtiments publics :

- Diagnostics de performance énergétique assortis de recommandations de travaux,
- Etudes de rénovation comportant des scénarios progressifs de rénovation aboutissant à une rénovation globale et performante des bâtiments,
- Etudes de faisabilité d'intégration d'énergies renouvelables thermiques dans les bâtiments publics.

Une campagne particulière aura lieu sur le SYCOTEB pour réaliser un grand nombre d'études et contribuer ainsi à l'accélération de la transition énergétique du patrimoine public.



## Calendrier prévisionnel

Réalisation sur les 3 ans du contrat : 2020-2021-2022

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? à discuter?	Prochaine étape /action à entreprendre
SDE 24	Faire réaliser des études préalables à des travaux de rénovation énergétique	2020-2021-2022	Marché attribué en octobre 2019	Démarrage des campagnes d'études début 2020

## Budget prévisionnel

**Montant total : 65 000 €**

**Description des coûts :** Prestations d'études (bureaux d'études) 65 000 HT – 78 000 € TTC

## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022
SDE 24		18 750 €	15 000 €	15 000 €
Communes / EPCI		6 250 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL		25 000 €	20 000 €	20 000 €

## Objectifs et évaluation

Nombre d'études réalisées en 3 ans : 60

Nombre de chantiers engagés

Economies d'énergie réalisées sur les 4 postes visés : chauffage, froid, électricité, eau chaude sanitaire



## **ORIENTATION STRATEGIQUE N° 4 :** **Le Bergeracois à énergie positive**

### **Principaux enjeux et objectifs de l'orientation**

Le secteur résidentiel représente 34% des consommations d'énergie et 15% des émissions de GES sur le périmètre du SCoT Bergeracois. C'est donc un domaine de première importance, pour lequel l'enjeu principal consiste à réhabiliter les bâtiments existants.

Pour cela, il est nécessaire de multiplier les moyens de mobilisation sur le territoire : communications ciblées, nombreuses, convergentes, animation de réseaux d'acteurs, mise en place de solutions de financement à destination des différents publics.

Pour maximiser l'utilisation des outils financiers et de conseils existants pour la rénovation du bâti, il est important de mettre en place une communication efficace, homogène, relayée sur tout le territoire, incluant en particulier la valorisation d'opérations vertueuses locales (de rénovation de logement, d'implantation d'ENR, d'utilisation de matériaux biosourcés, etc.) avec l'organisation régulière de visites de sites, entre autres.

Les énergies renouvelables locales comptent pour 11% de la consommation d'énergie finale du territoire qui sont à comparer aux objectifs de 23% en 2020 de la loi Grenelle, et des 32% en 2030 de la loi de transition énergétique. Sur ces 11%, une majorité (60%) est issue du « bois bûche » utilisé dans les cheminées des maisons du territoire. Cette combustion en foyer ouvert est peu efficace énergétiquement, et produit des particules fines qui dégradent la qualité de l'air.

Par ailleurs, une importante production hydroélectrique (33%) existe sur la Dordogne dans sa traversée du territoire (seuil de Tuilières principalement). Le potentiel pour le développement des ENR et notamment la filière bois est donc très important.



## Résultats globaux attendus au terme du CTE

Catégorie d'indicateurs	Objectifs	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi
<b>Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments</b>	<p>Développer la rénovation énergétique des bâtiments</p> <p>Inciter les habitants à réaliser des visites énergétiques et à effectuer des travaux de rénovation</p>	<p>Nombre de logements réhabilités énergétiquement avec un suivi OPAH</p> <p>Nombre de visites énergétiques réalisées et donnant lieu à des travaux</p> <p>Nombre de visites de bâtiments publics et d'habitats exemplaires sur le plan énergétique</p>	<p>Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur de l'habitat et du tertiaire</p>	3 ans
<b>Lutter contre la précarité énergétique</b>	<p>Réduction de la précarité énergétique</p>	<p>Nombre de ménages/logements sociaux suivis et ayant engagés des travaux</p> <p>Évolution de la facture énergétique des ménages</p>	<p>Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur de l'habitat</p> <p>Amélioration des conditions sanitaires individuelles</p>	3 ans
<b>Développer les énergies renouvelables</b>	<p>Atteindre 22% d'e production d'EnR sur le territoire</p>	<p>Évolution du % d'énergie renouvelable par rapport à la consommation finale du territoire</p> <p>Puissance installée</p>	<p>Amélioration de la qualité de l'air</p>	3 ans



## Liste non exhaustive des acteurs mobilisés

Association l'œil Lucide, SyCoTeB, SARL Clottes Biogaz, Collectifs citoyens Bergerac  
Coop'Actions, Storengy, Sud Ouest Biogaz (Toulouse), ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine

## Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

SCoT DU BERGERACOIS

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU BERGERACOIS

ACTION CŒUR DE VILLE

## Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
4.1	Le cinéma au service de la transition écologique	L'œil lucide	EN PROJET	Etat/ département /collectivités	3 ans
4.2	Etude de potentiel de déploiement de l'hydrogène renouvelable sur le territoire du SCoT du Bergeracois	SyCoTeB	EN PROJET	Région/ partenaire privé	1 an
4.3	Création d'une station Bio GNV à la ferme	SARL Clottes Biogaz	EN PROJET	ADEME/ Région/ partenaire privé	1 an
4.4	Sensibiliser les habitants à l'écologie avec des Défis simples, sous forme de Jeu	Collectifs citoyens Bergerac	EN COURS	Etat/ collectivité	1 an
Intention	Eco-défis	Chambre des métiers et de l'artisanat	EN PROJET		



## **ACTION N° 4.1 LE CINEMA AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : L'œil lucide

Nom, prénom, fonction : Saastamoinen Jenny, direction artistique programmation cinéma, réalisatrice

### **L'action en un mot**

L'action est un cycle de projections de films documentaires, construit avec des acteurs de la transition écologique opérant sur le territoire. Le cinéma documentaire devient un facteur de questionnement, un support de réflexion et de formation sur la transition écologique à destination des citoyens et des acteurs du territoire. En milieu rural le cycle s'inscrit dans les Ciné-Fermes / Ciné-Village développé par la structure ; en ville ou communauté d'agglo, le cycle s'inscrit dans l'agenda concerté avec les divers partenaires.

### **Description détaillée**

Ce projet de cycles de projections de cinéma documentaire a été conçu en croisant les objectifs de l'association - soutenir le documentaire de création et s'en servir comme support à la réflexion, à l'ouverture au monde et à l'échange et les caractéristiques du territoire dans lequel l'association mène ses actions - territoire rural aux patrimoines culturels et naturels riches et à fort potentiel touristique.

L'œil lucide opère selon une méthodologie participative visant à répondre au mieux aux besoins exprimés sur le territoire. Pour ce faire, l'association se rapprochera du SYCOTEB afin d'identifier des acteurs de la transition écologique et les obstacles auxquels ils sont confrontés dans leur démarche. Une rencontre entre ces acteurs et L'œil lucide permettra de mieux cerner les problématiques à aborder et la sélection des œuvres cinématographiques à diffuser lors de projections publiques.

Une réflexion est alors menée collectivement pour dégager les thématiques adaptées.



Un cycle de projections publiques sera le temps de pousser une réflexion individuelle, d'encourager des échanges et d'ouvrir un débat autour des thèmes de la transition écologique et de l'environnement.

L'approche culturelle avec des œuvres qui ne donnent pas des réponses toutes faites mais invitent à la réflexion, permet d'entrer en relation, favorise la prise de parole du plus grand nombre, fait se rencontrer des gens d'horizons différents, qui se rencontrent grâce aux projets. Ainsi, l'approche culturelle mobilise au service d'un projet.

L'œil lucide a une longue expérience dans l'exécution de ces projets de diffusion, notamment avec la mise en œuvre du projet Now Future en 2019 ou les différentes éditions des Ciné-fermes/ Ciné-Villages.

L'association s'appuie sur un solide maillage entre le rural et l'urbain et a notamment pour but un développement territorial actif et élargi, répondant ainsi à la nécessité avérée de tisser des liens entre ces territoires qui partagent la même soif d'art, de culture, de récit, d'appropriation de leur environnement. Membre fondateur de Coop'actions - pôle de coopération et d'innovation économique social, culturel et environnemental qui regroupe 11 structures très diverses oeuvrant dans le domaine de l'économie circulaire, sociale et solidaire en Grand Bergeracois, L'œil lucide dispose de partenaires issus de secteurs professionnels divers (associations, collectivités, entreprises) qui peuvent être mobilisés lors de cette opération.

## Calendrier prévisionnel

**2020** : Lancement du premier cycle de projections de documentaires.

Identification des opérateurs de la transition, construction conjointe de la programmation, de la problématique abordée, des débats, des invités. Mise en place de 2 à 4 rendez-vous dans l'année (en mai- juin 2020 et septembre – octobre 2020) dont 1 temps-fort pluri-disciplinaire Ciné-Village/Ciné-ferme.

**2021** : Mise à jour des besoins des opérateurs de la transition et co-construction du second cycle de 2 à 4 nouveaux rendez-vous dans l'année avec des nouveaux opérateurs (mai - juin 2021 et septembre - octobre 2021) dont 1 temps-fort pluri-disciplinaire Ciné-Village/Ciné-ferme.

**2022** : Evaluation des deux premiers cycles. Le troisième permet d'orienter la programmation vers des restitutions, un retour sur l'avancée des projets des différents opérateurs. Lancement du troisième volet avec des anciens et nouveaux opérateurs constitué de 2 à 4 nouveaux rendez-vous dans l'année ( mai - juin 2021 et septembre - octobre 2021) dont 1 temps-fort pluri-disciplinaire Ciné-Village/ Ciné-ferme.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? à discuter?	Prochaine étape /action à entreprendre
SYCOTEB	Identification des acteurs, mise en lien	1er trimestre 2020	oui	Réunion de travail
COOP' ACTIONS	Identification des acteurs, mise en lien	1er trimestre 2020	oui	Réunion de travail
Conseil départemental	Soutien à l'action culturelle de la structure		En attente du soutien 2020	
DRAC	Soutien à l'action culturelle de la structure		En attente du soutien 2020	
Politique de la ville	Soutien à l'action culturelle de la structure		En attente du soutien 2020	
CCBDP + CAB	Soutien à l'action culturelle de la structure		En attente du soutien 2020	

## Budget prévisionnel

**Montant total : 11250 € / an** pour un cycle de projections de 4 dates dont 1 date événement pluri-disciplinaire (exemple The Now future tour) ; soit 33750€ pour 2020-21-22

### Description des coûts :

Ressources humaines (salaires et charges postes de programmation + chargé de projet + admin + com)

Activité (matériel, restauration, frais de mobilité, frais de mission pour intervenants, droits d'auteurs, droits de diffusion)

Frais généraux et de fonctionnement (loyer, électricité, internet, assurance, banques, cotisations liées à l'activité économique...)



## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022
DRAC	10500	3500	3500	3500
Politique Ville	5250	1750	1750	1750
Conseil départemental 24	4500	1500	1500	1500
CCBDP	900	300	300	300
CAB	900	300	300	300
Financement Complém. ETAT	9000	3000	3000	3000
Fonds propres	1800	600	600	600
Mairie village	900	300	300	300
<b>Total</b>	<b>33750</b>	<b>11250</b>	<b>11250</b>	<b>11250</b>

## Objectifs et évaluation

### Objectifs :

- Contribuer à l'interconnaissance des acteurs qui œuvrent à la transition écologique
- Sensibiliser et approfondir la réflexion liée aux problématiques de la transition écologique via des actions culturelles destinées au grand public.



## **ACTION N° 4.2 ETUDE DE POTENTIEL DE DEPLOIEMENT DE L'HYDROGENE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT DU BERGERACOIS**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois

Nom, prénom, fonction: Christophe ANDRES, Directeur

### **L'action en un mot**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat, le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) souhaite explorer la voie de l'hydrogène, vecteur énergétique à fort potentiel, permettant de décarboner l'industrie et les transports. A cette fin, Il convient d'évaluer le potentiel de déploiement de l'hydrogène afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire du SCoT (110 communes et 3 EPCI). Il s'agit d'élaborer une étude relative à la mise en place d'un hub énergétique sur le territoire de Bergerac.

### **Description détaillée**

L'objet de l'étude est d'accompagner le SyCoTeB et les acteurs concernés dans la définition d'une stratégie de développement des usages décarbonés de l'hydrogène sur le territoire bergeracois et ce en lien avec le verdissement des flottes captives du territoire.

En particulier, les objectifs peuvent être résumés par les points suivants :

- Réaliser une étude de verdissement d'une première flotte de véhicule publique ou privée pour estimer le potentiel de conversion des différents véhicules du parc à la mobilité hydrogène,
- Réaliser une étude d'opportunité du développement de la filière hydrogène sur le territoire du SCoT en lien avec d'autres besoins et usages potentiels sur le territoire,
- Réaliser une étude environnementale pour évaluer les retombées écologiques du déploiement de l'hydrogène pour les usages identifiés.

**Pour atteindre ces objectifs, l'étude consistera en outre à :**

- Mettre en contexte le sujet par un état des lieux du territoire et une mise en perspective de politiques régionales,
- Livrer une étude de potentiel local et d'appétence marché, d'un point de vue qualitatif et quantitatif,



- Développer des scénarii de déploiement pour construire un écosystème hydrogène territoriale viable,
- Identifier éventuellement des acteurs intéressés pour monter des partenariats afin de faire évoluer l'étude vers un projet concret.

La méthodologie de l'étude se déroulera comme suit :

1. Contexte / état des lieux : contexte régional et national pour l'hydrogène dans la mobilité durable, état des lieux des technologies disponibles et en cours de développement pour cette application, synergies potentielles avec d'autres applications (industrie/stationnaire...).
2. Etude de potentiel de la conversion d'une flotte de véhicule public/privée à l'hydrogène en fonction des types de véhicules, de l'offre constructeur existante, du potentiel de développement des véhicules à horizon 2 ans... Evaluation d'une première quantité d'hydrogène consommable par la flotte à convertir.
3. Étude de potentiel local et appétence marché sur le territoire de Bergerac dans une logique de mutualisation des usages afin d'aboutir à une quantité d'hydrogène consommée qui permettrait de justifier un projet de mobilité hydrogène.
4. Scénario de déploiement d'un écosystème H2 se basant sur les deux points précédents et ayant pour objectif de définir :
  - Stratégie d'amorçage définissant le socle de démarrage d'un projet mobilité hydrogène,
  - Phase de consolidation définissant l'extension des utilisations d'amorçage, permettant d'atteindre les taux d'utilisation des infrastructures garantissant leur rentabilité,
  - Scénario de généralisation, permettant de préfigurer les enjeux de croissance sur le long terme afin d'anticiper les actions futures à mener au-delà du périmètre initial du projet.

## Calendrier prévisionnel

L'étude se déroulera en deux phases.

Le temps total nécessaire à la réalisation de cette étude est de 3 mois à partir de la réunion de lancement (noté T0 ci-dessous).

Le planning prévisionnel est le suivant :

### **T0 – T0 + 45 Jours :**

- Etude de potentiel de la conversion des flottes de véhicules du territoire à l'hydrogène
- Etude de marché local, comprenant une campagne d'entretiens, l'évaluation de l'appétence du marché et la détermination du potentiel d'usages complémentaires

### **T0 + 45 Jours – T0 + 60 Jours :**

- Synthèse des usages et des partenaires potentiels
- Définition des scénarii de déploiement possible compte tenu des résultats précédents
- Evaluation de l'impact environnemental du scénario de déploiement final (impact du verdissement des flottes identifiées).



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? à discuter?	Prochaine étape /action à entreprendre
SYCOTEB	Dépôt de l'AMI régional « production innovante de gaz verts, de biocarburants avancés à partir de ressources renouvelables »	Avant le 18 octobre 2019	En discussion	Transformer cette étude en un projet concret et donc envisager un dépôt de dossier à l'Appel à Projet mobilité de l'ADEME en vue de chercher d'autres financements.
STORENGY SAS	<p>Etude de potentiel de la conversion d'une flotte de véhicule public/privée à l'hydrogène</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de marché local, comprenant une campagne d'entretiens, l'évaluation de l'appétence du marché et la détermination du potentiel d'usages complémentaires</li> </ul> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Synthèse des usages et des partenaires potentiels</li> <li>• Définition des scénarii de déploiement possible compte tenu des résultats précédents</li> <li>• Evaluation de l'impact environnemental du scénario de déploiement final</li> </ul>	<p>T0 + 45 jours</p> <p>T0+45 jours+60 jours</p>	<p>Acquis</p> <p>Acquis</p>	<p>STORENGY envisage de déposer un dossier de candidature à l'AAP H2 ADEME Mobilité qui se clôture le 8 novembre 2019</p>
EPCI, Ville de Bergerac, Autres gestionnaires de flottes	Fournir les éléments qualitatif et quantitatif sur les flottes de bus, camions BOM et autres véhicules, pour créer des simulations de consommations potentielles sur notre territoire.		En discussion	
Région Nouvelle Aquitaine	Financement d'une partie de l'étude	2020	En discussion	



## Budget prévisionnel

### Montant total :

Le budget est un budget ferme qui inclut les frais de missions. Son montant total s'élève à 20 240 € HT.

### Description des coûts :

L'offre financière, et le volume horaire associé, tient compte des frais de déplacements pour les trois réunions de lancement, de suivi et de restitution et des prestations externes potentielles (devis payants, consultations...).

	Jours	€ HT
Etat des lieux et contexte régional et national	2	1 840
Etude du potentiel de conversion d'une flotte de véhicule	4	3 680
Etude du potentiel local, évaluation de l'appétence marché et identification d'autres partenaires potentiels	9,5	8 740
Proposition des scénarii de déploiement et évaluation environnementale	4,5	4 140
Synthèse et rédaction des livrables	2	1 840
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>20 240</b>

## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022
SYCOTEB	1 120 euros	1 120 euros		
CONSEIL REGIONAL	10 120 euros	10 120 euros		
AUTRES	9 000 euros	9 000 euros		

## Objectifs et évaluation

- Identification de flottes de véhicules susceptibles de passer à l'hydrogène
- Quantification de l'hydrogène consommable par les flottes à convertir



## **ACTION N° 4.3      CREATION D'UNE STATION BIO GNV À LA FERME**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : SARL Clottes Biogaz

Nom, prénom, fonction: GUERIN Bertrand, gérant

### **L'action en un mot**

L'objectif est de créer une station de biogaz pour valoriser l'énergie du méthaniseur en alimentant les véhicules de l'exploitation afin de réduire l'empreinte écologique des véhicules.

### **Description détaillée**

Clottes Biogaz est une installation de méthanisation agricole située à Nojals et Clottes en fonctionnement depuis 2011 qui valorise le biogaz dans une cogénération de 500 kW électrique injecté dans le réseau Enedis (soit environ 220 à 250 normo M3 de biogaz par heure).

Ce biogaz est composé de 60 % de méthane.

Une petite partie du biogaz produit est disponible pour un autre usage (environ 10 normo M3 par heure).

L'exploitant souhaite mettre en place sur l'installation de méthanisation une station de production de carburant BioGNV (méthane comprimé) et remplacer les véhicules diesels actuels de la ferme par des véhicules fonctionnant au bio GNV.

La production et la consommation annuelle prévue de BioGNV remplacera l'équivalent de 24 500 L de carburant diesel.



**L'investissement comporte deux parties :**

### 1- la station de production de bio GNV

- l'épuration du biogaz (séparation du méthane et du CO<sub>2</sub>). L'épurateur aura un débit horaire de 10 m<sup>3</sup> de biogaz brut.
- la compression du méthane qui devient alors du bio GNV
- son stockage en bouteilles
- une borne de distribution rapide

### 2- les véhicules de remplacement

- 5 voitures et véhicules utilitaires de la ferme
- 2 tracteurs

Il n'y a pas de commercialisation prévue du BioGNV auprès de tiers.

## Calendrier prévisionnel

- première étude prospective : 2018
- consultation des constructeurs : octobre 2019
- choix du/des fournisseurs : fin novembre 2019
- dépôt demande d'aide ADEME / Région Nouvelle Aquitaine : décembre 2019
- mise en chantier : février 2020
- acquisition des véhicules : été 2020
- mise en service : automne 2020

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? à discuter?	Prochaine étape /action à entreprendre
Sud Ouest Biogaz Toulouse	Maitre d'œuvre	En cours	oui	Consultation et choix des fournisseurs
ADEME Région Nouvelle Aquitaine	Financier	En cours	Ademe et Région consultés en 2018: accord de principe, demande d'aide en cours de rédaction	Dépôt demande d'aide



## Budget prévisionnel

**Montant total : 510 000 €**

### Description des coûts:

- épuration, stockage distribution 180 000 €
- 5 véhicules légers 80 000 €
- tracteur 1 : 150 000 €
- tracteur 2 : 100 000 €

## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
ADEME Région Nouvelle Aquitaine	Subvention			210 000 €	
Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord	Prêt bancaire			250 000 €	
Clottes Biogaz	Autofinancement			50 000 €	

## Objectifs et évaluation

### Objectif

L'objectif du projet est de rendre l'exploitation agricole autonome en carburant en remplaçant le carburant diesel utilisé actuellement pour les véhicules légers et les tracteurs par du carburant bio GNV produit sur place à partir de l'installation de méthanisation agricole en fonctionnement. Il s'agit de valoriser le surplus de biogaz non valorisé.

### Evaluation

- Travaux de réalisation de la station GNV
- Nombre de véhicules GNV mis en service
- Quantité de carburant fossile substitué



## **ACTION N° 4.4      SENSIBILISER LES HABITANTS A L'ÉCOLOGIE AVEC DES DÉFIS SIMPLES, SOUS FORME DE JEU**

### **Maître d'ouvrage/pilote du projet**

Organisme : Association des Conseils Citoyens de Bergerac

Nom, prénom, fonction : CAMARET Vanessa, Présidente des Conseils Citoyens de Bergerac

### **L'action en un mot**

Sensibiliser les habitants à l'écologie avec des Défis simples, sous forme de Jeu.

Des cartes défis citoyens seront proposées sur les marchés, dans les écoles, dans les centres sociaux, lors des animations d'associations...

Chaque carte comportera un Défi à réaliser (illustré sous forme de BD).

Ex : aujourd'hui je ne prends pas la voiture, aujourd'hui je ramasse un déchet sur ma route, aujourd'hui je mange local, j'achète un produit en vrac, je ne mange pas de viande...

Au verso sera expliquée (de façon illustrée aussi) la façon dont la carte doit circuler :

- je récupère la carte
- j'effectue mon défi
- je prends le défi en photo pour l'envoyer aux conseils citoyens avec mon prénom et ma ville (par mail)
- les conseils citoyens publieront les défis réalisés sur les réseaux sociaux en remerciant le joueur (pour valoriser et encourager)
- la carte doit être donnée à un autre joueur et circuler encore...

### **Description détaillée**

Les 13 premiers défis ont été choisis en réunion avec des conseillers citoyens et des membres des groupes : zéro-déchets et colibris.

Les cartes sont illustrées par des illustrateurs de Bergerac : Les 3 canards.

L'imprimerie est locale et utilise de l'encre et du papier « vert ».



## Calendrier prévisionnel

La distribution des 13 premiers défis : 150 cartes de chaque commencera dès janvier  
Nous referons de nouveaux défis dans l'année 2020.

## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui...	...s'engage à quoi...	...pour quand?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion? à discuter?	Prochaine étape /action à entreprendre
Centre sociaux, écoles, caf...	Soutenir la distribution			

## Budget prévisionnel

**Montant total : 4000 euros**

**Description des coûts : Illustrations et impressions**

## Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
CAB, CGET et Sous-Préfecture	4000		750	3250	

## Objectifs et évaluation

Sensibiliser aux gestes simples.

Toucher des publics différents.

Évaluable par le nombre de retours de défis.

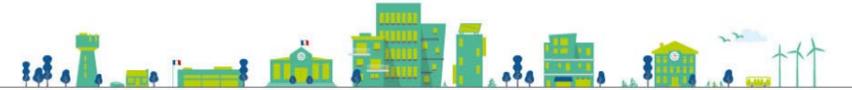


# **CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE** **pour le territoire du SCoT du Bergeracois**

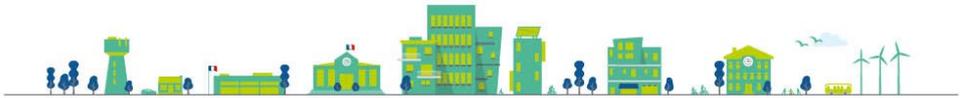
## **ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DU CTE**



N°	Intitulé de la fiche action	Maître d'ouvrage / Porteur du projet	Montant global	En Fonctionnement	En Investissement	Communes / intercommunalités / Syndicats mixtes	Département	Région	Europe	Secteur privé	Etat	Préciser ici : DETR, DSIL, FNADT, ADEME, CDC, FACE, ...
<b>ORIENTATION 1 – Accompagner en Bergeracois le développement d'une économie sobre en carbone</b>												
1.1	Des stations météo dans les vignobles, synonyme de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires	Agrobio Périgord	634 250,00 €	429 750,00 €	204 500,00 €					139 150,00 €	495 100,00 €	PIA
1.2	Services rendus par l'arbre aux agriculteurs et aux collectivités	Agrobio Périgord	340 000,00 €	340 000,00 €		40 000,00 €		280 000,00 €		20 000,00 €		AAP IAE
1.3	Développement des chaufferies bois sur le territoire du SCoT auprès des collectivités, des entreprises, des associations et des agriculteurs	FD CUMA	522 000,00 €	222 000,00 €	300 000,00 €		87 000,00 €	162 000,00 €		51 000,00 €	222 000,00 €	ADEME
1.4	Création d'une base de données et de références pour accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transition écologique	Chambre d'agriculture	195 000,00 €	195 000,00 €					156 000,00 €	39 000,00 €		
1.5	Tester et développer les cultures ligno-cellulosiques : miscanthus et panic érigé	Chambre d'agriculture	172 000,00 €	172 000,00 €			28 320,00 €		80 960,00 €	67 720,00 €		
1.6	Quantifier qualifier et valoriser les espaces ouverts non exploités	Chambre d'agriculture	260 000,00 €	260 000,00 €					208 000,00 €	52 000,00 €		
1.7	Valorisation des actions pour la transition environnementale du territoire	Laboratoire d'innovation territoriale du Bergeracois	84 000,00 €	59 000,00 €	25 000,00 €	44 338,00 €		2 500,00 €		37 162,00 €		
1.8	Programme d'excellence alimentaire	CAB	1 666 400,00 €	1 666 400,00 €		472 000,00 €	320 000,00 €	183 400,00 €	39 000,00 €		652 000,00 €	LEADER, DSIL, DETR, Agence de l'eau
1.9	Programme Alimentaire Territorial Grand Bergeracois	Délégation du Grand Bergeracois – CAB	296 500,00 €	296 500,00 €		119 000,00 €		39 000,00 €	16 500,00 €		122 000,00 €	LEADER, ADEME, AAP PNA
1.10	Valorisation des biodéchets	SMD3	390 000,00 €	390 000,00 €		330 000,00 €					60 000,00 €	ADEME
1.11	Station de compostage	Restos du Cœur – Jardins du Cœur	6 000,00 €		6 000,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €					
1.12	Atelier de fabrication de petit mobilier et objets de jardin en bois de palettes	Restos du Cœur – Jardins du Cœur	5 000,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €					
1.13	Poulailler municipal au parking Marguerite	Commune d'Issigeac	4 600,00 €	600,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €				600,00 €		



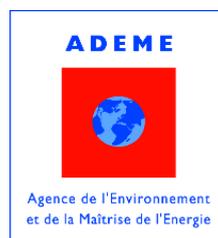
ORIENTATION 2 - Adapter le bergeracois au changement climatique												
N°	Intitulé de la fiche action	Maître d'ouvrage / Porteur du projet	Montant global	En Fonctionnement	En Investissement	Communes / intercommunalités / Syndicats mixtes	Département	Région	Europe	Secteur privé	Etat	DETR, DSIL, FNADT, ADEME, CDC, FACE ...
2.1	Réduction des impacts qualitatifs des apports d'eau par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons	Syndicat mixte du Dropt aval	83 000,00 €		83 000,00 €	16 600,00 €		16 600,00 €	8 300,00 €		41 500,00 €	Agence de l'eau
2.2	Réduction des impacts qualitatifs des apports d'eau par l'implantation de haies et de bandes enherbées tampons	Syndicat mixte du Dropt amont	21 000,00 €		21 000,00 €	4 200,00 €		4 200,00 €	2 100,00 €		10 500,00 €	Agence de l'eau
2.3	Action de continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt)	Syndicat mixte du Dropt aval	249 000,00 €		249 000,00 €	49 800,00 €	24 900,00 €	49 800,00 €			124 500,00 €	Agence de l'eau
2.4	Action de continuité écologique sur les ouvrages (affluents du Dropt)	Syndicat mixte du Dropt amont	90 000,00 €		90 000,00 €	18 000,00 €	9 000,00 €	18 000,00 €			45 000,00 €	Agence de l'eau
2.5	Préservation des vieilles forêts et amélioration de la connectivité de la trame forestière	Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine	237 000,00 €	237 000,00 €		5 808,82 €	29 044,12 €	69 705,88 €	39 500,00 €		92 941,18 €	
ORIENTATION 3 – Aménager durablement le Bergeracois												
3.1	Collectivités exemplaires : campagne d'études préalables à des travaux de rénovation des bâtiments publics	SDE24	65 000,00 €	65 000,00 €		65 000,00 €						
ORIENTATION 4 – Le Bergeracois à énergie positive												
4.1	Le cinéma au service de la transition écologique	L'œil lucide	33 750,00 €	33 750,00 €		7 950,00 €	4 500,00 €			1 800,00 €	19 500,00 €	DRAC
4.2	Etude de potentiel de déploiement de l'hydrogène renouvelable sur le territoire du SCot du Bergeracois	Sycoteb	20 240,00 €	20 240,00 €		1 120,00 €		10 120,00 €				
4.3	Création d'une station Bio GNV à la ferme	SARL Clottes Biogaz	510 000,00 €		510 000,00 €					300 000,00 €	210 000,00 €	ADEME
4.4	Sensibiliser les habitants à l'écologie avec des Défis simples, sous forme de Jeu	Collectifs citoyens Bergerac	4 000,00 €	4 000,00 €							4 000,00 €	CGET
<b>TOTAUX</b>			<b>5 888 740 €</b>	<b>4 392 740 €</b>	<b>1 496 000 €</b>	<b>1 180 816,82 €</b>	<b>510 764,12 €</b>	<b>835 325,88 €</b>	<b>550 360,00 €</b>	<b>712 432,00 €</b>	<b>2 099 041,18 €</b>	



# CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

## pour le territoire du SCoT du Bergeracois

### ANNEXE 3 : CONTRIBUTIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET OPERATEURS



#### **3.1. ADEME**

Dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE) du territoire du Bergeracois et de la charte partenariale signés le 20 décembre 2019, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 3 du CTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CTE, il contribue directement<sup>1</sup> à un ensemble d'actions référencé ci-après.

#### **I – Le signataire**

Nom et Prénom : POITEVIN Lionel par délégation de signature d'Arnaud LEROY Président  
Directeur Général

Fonction dans l'organisme : Directeur Régional

Contact email : lionel.poitevin@ademe.fr

Contact téléphonique : 05 49 50 12 11

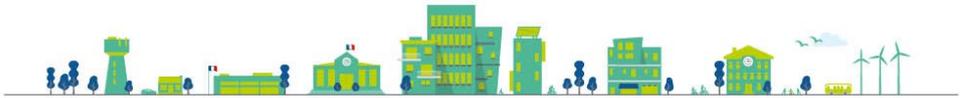
---

<sup>1</sup> En rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'organisme



## II – Présentation de l'établissement

<p><b>Présentation générale</b></p>	<p>L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanentes des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
<p><b>Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur</b></p>	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2016-2019 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ;</li> <li>- Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ;</li> <li>- Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Enfin, l'ADEME entend clarifier et adapter son offre d'accompagnement, davantage basée sur la coconstruction et qui tient compte de la diversité des territoires.</p> <p>Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.</p>



### III – Description générale des moyens apportés par l’opérateur au titre du CTE<sup>2</sup>

L’ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l’élaboration des CTE en mobilisant la capacité d’expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d’aides qui s’articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance
- Les aides à la réalisation
- Les aides au changement de comportement
- Les contrats d’objectifs.

**Il est à noter que, sauf mention explicite, les contributions financières inscrites dans les fiches-actions ne valent pas engagement contractuel de la part de l’ADEME. En effet, elles restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d’attribution y afférentes, notamment en termes d’instruction et de comitologie.**

---

<sup>2</sup> Il s’agit de décrire sommairement les différents dispositifs de l’établissement (financiers, humains, techniques, administratifs...) qu’il se propose globalement de mobiliser en appui du CTE.



## IV – Contribution financière aux actions du CTE<sub>3</sub>

Montant prévisionnel (€ HT)		2019	2020	2021	2022	2023	Contribution totale	Pourcentage du montant total de l'action
Numéro de l'action	Intitulé de l'action							
<b>1.3</b>	Développement des chaufferies bois sur le territoire du SCoT auprès des collectivités, des entreprises, des associations et des agriculteurs	24000 Ferme	24000 Ferme	24000 Potentiel	24000 Potentiel	24000 Potentiel	120 000	23%
<b>1.9</b>	Programme Alimentaire Territorial Grand Bergeracois		2000 potentiel	25000 potentiel	25000 potentiel		52000	18%
<b>1.10</b>	Valorisation des biodéchets		40000 potentiel	10000 potentiel	10000 potentiel		60000	15%
<b>4.3</b>	Création d'une station Bio GNV à la ferme		10000 potentiel	30000 potentiel	20000 potentiel		60000	12%
<b>TOTAL</b>								

3

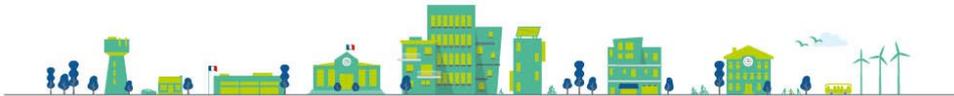
Préciser si la contribution financière projetée est prévisionnelle (sous réserve alors de la sollicitation officielle de l'établissement par le maître d'ouvrage/pilote de l'action et de la validation en retour de l'instance décisionnelle interne dédiée) ou si elle est ferme (donc validée officiellement par l'établissement).



BANQUE des  
**TERRITOIRES**  
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

### **3.2. CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES**

Dans le cadre du contrat de transition écologique du Bergeracois, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s’engage à faciliter la réussite de la démarche collective de transition écologique initiée à l’échelle de ce territoire, en contribuant aux actions référencées, sous réserve de l’atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.



## I – Présentation de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires

<p><b>Présentation de la Banque des Territoires</b></p>	<p>Le groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de cinq métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le financement des entreprises</li> <li>- La gestion d’actifs</li> <li>- Les retraites et la formation professionnelle</li> <li>- Les filiales et participations</li> <li>- La Banque des Territoires.</li> </ul> <p>La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l’intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des dépôts assure ses missions d’intérêt général en appui des politiques publiques nationales et locales, notamment au travers de sa direction Banque des Territoires. La Banque des Territoires est un de ces cinq métiers, à destination de ses clients territoriaux.</p> <p>Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d’entrée unique pour le client, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle accompagne les acteurs locaux en poursuivant l’objectif de rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et plus connectés.</p> <p>Elle s’adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu’aux métropoles, avec l’ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est également une marque déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d’être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d’eux.</p> <p>La Banque des Territoires a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement et de financer leurs projets d’investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés.</p> <p>Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont ceux du Programme d’investissement d’avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d’épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l’émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique.</p> <p>Les filiales de la Caisse des Dépôts interviennent dans divers secteurs d’activités concurrentielles ; notamment : le transport, la construction et l’immobilier, le logement, le conseil et l’ingénierie, le financement des entreprises, les loisirs et le tourisme, la protection de la biodiversité.</p>
---	---



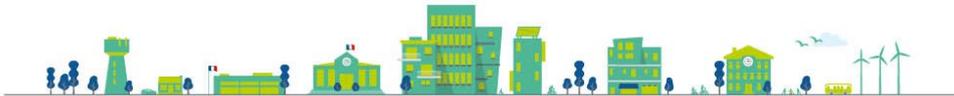
<p><b>Modalités d'intervention de la Banque des Territoires</b></p>	<p>La Banque des Territoires intervient sur trois métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Conseiller</u> : la Banque des Territoires mobilise son ingénierie interne et/ou ses crédits d'ingénierie afin d'accompagner les acteurs locaux dans la formalisation et le montage de leurs projets.</li> <li>• <u>Financer</u> : la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires propose des financements adaptés aux projets locaux, qu'il s'agisse de prêts, d'investissements en fonds propres, et de services bancaires.</li> <li>• <u>Opérer</u> : La Banque des Territoires agit en son nom et pour le compte de l'Etat dans le cadre du déploiement de certains dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir.</li> </ul>
<p><b>Missions spécifiques en matière de transition écologique</b></p>	<p>La transition écologique et énergétique (TEE) est l'un des grands axes d'intervention de la Banque des Territoires.</p> <p>Son action s'inscrit notamment dans le cadre du « Grand Plan d'Investissement » (GPI) pour lequel elle mobilise des dispositifs innovants sur ses fonds propres (intracting, marché de partenariat de performance énergétique) et un prêt spécifique (AMBRE).</p> <p>La TEE est également au cœur des projets développés en propre par la Banque des Territoires, notamment sous forme d'investissement en fonds propres, d'ingénierie et de consignations.</p> <p>Au travers de cette démarche de transition écologique et énergétique, la Banque des Territoires s'intéresse notamment à la production d'énergies renouvelables, à la création de réseaux de production et de stockage de l'énergie, à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, ainsi que la mobilité durable.</p>



## II – Description des moyens apportés par la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires dans le cadre du CTE

***La Banque des Territoires contribuera à la réussite du CTE du Bergeracois en proposant aux acteurs de ce dernier :***

- ***Un accompagnement en ingénierie***
- ***Des financements sous forme de prêts***
- ***Des investissements en fonds propres***
- ***Une mobilisation de l'expertise des filiales du Groupe Caisse des Dépôts par les acteurs du CTE.***



## **2.1 / Les crédits d'ingénierie**

### **a) L'ingénierie amont**

La Caisse des Dépôts (CDC) mobilise de l'ingénierie en faveur d'un développement durable des territoires.

Cette ingénierie amont se traduit par :

- la mobilisation d'une ingénierie interne d'accompagnement aux projets. Cette ingénierie interne pourra être mobilisée à la demande des porteurs de projets afin d'aider à la qualification des projets du CTE. Cette ingénierie interne comprendrait, par ailleurs, l'intervention de Territoires Conseils.
- Par la mobilisation de son dispositif d'ingénierie lequel permet à la Caisse des Dépôts de mandater un prestataire d'étude afin de réaliser une étude amont sur le montage du projet.
- Par la mobilisation de crédits d'ingénierie : la Caisse des Dépôts peut étudier dans ce cas le financement d'une étude à hauteur de 50 % maximum du coût TTC de l'étude. Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation de crédits d'ingénierie, la quote-part de financement de la Caisse des Dépôts n'excède pas la quote-part de financement du maître d'ouvrage de l'étude.

### **b) L'ingénierie de projet**

Afin d'étudier sa prise de participation éventuelle dans un projet d'investissement, la CDC peut mobiliser son expertise technique ou des crédits d'ingénierie afin de définir les modalités de réalisation du projet d'investissement.

## **2.2 / Les prêts aux collectivités locales**

La CDC est en mesure d'accompagner les collectivités territoriales signataires du CTE, ou porteuse d'actions dans ce cadre, dans le développement de leurs territoires en leur proposant des solutions de financement pour leurs projets d'investissement structurants : infrastructures, construction et rénovation d'équipements, bâtiments publics, rénovation urbaine, habitat spécifique, maîtrise foncière.

Ses prêts s'adressent à l'ensemble des collectivités ainsi qu'à leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes) et établissements rattachés. Ils sont également ouverts aux opérateurs intervenant pour le compte des collectivités, entreprises publiques locales et établissements publics fonciers.

Ses prêts ont de nombreux atouts :

- Un modèle unique qui transforme en toute sécurité une partie de l'épargne populaire (Livret A, Livret de Développement Durable et Livret d'Épargne Populaire) en prêts.
- Des durées adaptées aux projets, de long et très long terme (jusqu'à 40 ans)



- Des conditions de taux avantageuses modulées en fonction du caractère environnemental ou social des projets
- Des prêts adaptés à la diversité des investissements du secteur public local

### **2.3 / Les investissements en fonds propres**

La CDC accompagne la relance de l'investissement local en soutenant les projets d'intérêt général, indispensables à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Ainsi, lorsque les collectivités signataires souhaitent l'émergence sur leurs territoires de projets structurants portés par des investisseurs privés, elles peuvent solliciter la Caisse des Dépôts pour étudier une prise de participation dans le véhicule d'investissement envisagé.

La Caisse des Dépôts investit annuellement près de 1 milliard d'euros, toutes thématiques confondues.

Elle intervient en fonds propres en direct ou de manière intermédiée dans des sociétés *ad hoc*.

Elle se positionne comme actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-investisseurs privés. Elle mobilise également d'autres ressources (subventions, crédits bancaires...) pour générer un effet de levier significatif.

Dans ce domaine de la transition énergétique et écologique, elle investit dans plusieurs types de projets :

#### **a) La production et le transport d'énergie**

Elle accompagne le développement d'un système énergétique décarboné et plus décentralisé, piloté par les collectivités territoriales, sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie (production, transport, distribution, stockage).

#### **b) Les mobilités durables**

Elle intervient auprès des **opérateurs de services et systèmes de mobilité** qui participent à la généralisation de modes de transport durables (intermodalité, transports en commun, à la demande, covoiturage...) ou à des solutions innovantes (stationnements intelligents, recharges pour véhicules électriques...)

#### **c) L'efficacité énergétique des bâtiments publics :**

Le Grand Plan d'Investissement prévoit un financement de la rénovation thermique des bâtiments publics à hauteur de 4,8 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour la **rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales**.

Dans ce cadre national, la Caisse des Dépôts mobilisera **500 millions d'euros en fonds propres** pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics.



## **2.4 / L'intervention des filiales du groupe Caisse des Dépôts**

Plus largement et au-delà de l'établissement public, les collectivités territoriales signataires du CTE pourront solliciter, dans le respect des réglementations de mise en concurrence en vigueur, l'intervention des filiales du Groupe Caisse des Dépôts, structures juridiques indépendantes, intervenant dans le domaine de la transition écologique, comme :

- Transdev et Egis dans l'apport de solutions opérationnelles.
- CDC Biodiversité,
- I4CE - Institute for Climate Economics (institut dédié à la recherche sur l'économie du climat, fondé en juillet 2015 par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement),
- La Société Forestière.

## **III – Contribution thématique de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires aux différentes actions du CTE**

Compte tenu des fiches actions annexées, la Caisse des Dépôts mettra en exergue un accompagnement spécifique des partenaires du CTE sur les thématiques suivantes :

### **Fiche-action Des stations météo dans les vignobles, synonyme de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires**

Le CTE du Bergeracois souhaite mener une expérimentation d'outils d'aide à la décision (OAD) sur 5 domaines viticoles biologiques. L'objectif de l'outil est d'informer les agriculteurs sur le risque de développement des maladies et de les aider à anticiper la lutte lors des stades critiques.

Cette dynamique se matérialisera par le déploiement d'un réseau de 10 stations météo sur le vignoble de Bergerac, couplées avec les Outils d'Aide à la Décision.

La Banque des Territoires, consciente du caractère structurant de cette action à même de cristalliser les forces de ce territoire, se mobilisera par le truchement du PIA Territoire d'Innovation qu'elle opère.

La Caisse des Dépôts s'engage à accompagner l'achat des stations météo et du logiciel d'OAD / l'ingénierie, l'accompagnement et le suivi technique du déploiement des OAD « Promété » sur 5 domaines viticoles bio, à hauteur de 495 100 €.



### **Fiche-action 1.9 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL GRAND BERGERACOIS**

La Banque des Territoires, consciente de l'enjeu central de la transition alimentaire dans les territoires, a développé une offre d'accompagnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur des projets de territoire transverses en la matière.

Elle pourra donc étudier la possibilité d'un accompagnement des acteurs du CTE en matière d'ingénierie territoriale, soit en méthodologie amont, soit en cofinancement d'études de développement des circuits courts ou de mise en place de filières agricoles. Ce partenariat se fera sous réserve de la validation de l'objet de l'ingénierie, du cahier des charges et d'un montant en comité d'engagement de la Banque des Territoires dans la limite de la quote-part de financement de la collectivité maître d'ouvrage.

Par ailleurs, elle pourra étudier une intervention de manière intermédiée dans du foncier qui participe directement à la transition alimentaire, ainsi qu'en direct dans des unités de transformation de type légumeries / conserveries. Également, elle pourra étudier une intervention en direct ou de façon intermédiée dans des exploitations intégrées innovantes ainsi que dans des projets expérimentaux de production alimentaire durables.

La participation éventuelle de la Banque des Territoires dans des projets de transition alimentaire sera mesurée en fonction du modèle économique dégagé, des compétences techniques requises ainsi qu'en fonction du degré de maturité et du champ d'intervention des projets.

### **ORIENTATION STRATEGIQUE N° 2 : Adapter le Bergeracois au changement climatique**

La Banque des Territoires consciente de l'urgence d'adaptation des territoires au changement climatique pourra étudier l'accompagnement de projet en cofinancement d'études portées par les collectivités. Ce cofinancement interviendrait à hauteur maximum de 50 000€ par étude, dans la limite de 50% du montant de l'étude et à hauteur de la participation de la collectivité maître d'ouvrage au financement de l'étude.

Cet appui en ingénierie pourrait porter particulièrement sur l'appui au développement de stratégies territoriales et au montage de financements innovants des services environnementaux et écosystémiques.

### **ACTION N° 3.1 Collectivités exemplaires : campagne d'études préalables à des travaux de rénovation des bâtiments publics**

Pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, la Caisse des Dépôts pourra étudier un prêt GPI-Ambre (à partir de 20 ans au taux du LA +0.75% points de base) conditionné à une réduction des consommations d'énergie supérieure ou égale à 30% et à décision d'engagement. Ces conditions de taux et de durée de financement étant susceptibles d'évoluer sur la durée du CTE. L'étude de performance énergétique peut faire l'objet d'un cofinancement de la CDC si la collectivité souhaite recourir à ce type de prêt.

Pour la rénovation des écoles, pourra être étudié un recours à l'EDU PRET qui permet le financement des projets de construction, rénovation et transformation des bâtiments éducatifs et scolaires.



Par ailleurs, la CDC accompagne un dispositif « intracting » en finançant des actions de performance énergétique portant sur des équipements qui engendrent des économies d'énergie en apportant 50% du besoin de financement via des « avances remboursables intracting » de 500k€ à 5M€, remboursées par les économies réalisées. Le suivi financier est assuré par un outil de comptabilité analytique : comptabilisation des dépenses et des économies sur une « ligne budgétaire intracting » dédiée qui va croître avec le temps. Si les économies ne sont pas au rendez-vous, le remboursement est adapté.

Enfin, la CDC pourrait également se positionner en qualité de tiers-investisseur minoritaire des Marchés de Partenariat de Performance Énergétique (MPPE), à la demande de la collectivité en amont de la mise en concurrence, comme investisseur « invité », avant le choix du candidat (rendu possible par l'art.80 de l'ordonnance de 2015). La participation de la Caisse des Dépôts est possible via une SEMOP.

#### **ACTION N° 4.2 : Etude de potentiel de déploiement de l'hydrogène renouvelable sur le territoire du SCoT du Bergeracois**

La CDC propose au secteur public local une offre de prêt (MOBI Prêt) pour le financement des infrastructures de transports visant à développer l'usage des mobilités propres et partagées ainsi que pour tout autre projet innovant en matière de mobilité. Cette offre de prêt de long-terme de 25 ans à 50 ans, selon la durée d'amortissement technique des investissements et sous réserve de décision d'engagement, est fixée au taux du livret A +0.75 points de base. Les conditions de taux et de financement de la Banque des Territoires sont susceptibles d'évoluer sur la durée du CTE.

## **IV – Observations complémentaires**

- Compte tenu de la maturité des actions proposées, la CDC entend, au travers de la signature de ce CTE, mobiliser l'ingénierie interne nécessaire afin de contribuer à la qualification des projets, préalable nécessaire à l'engagement de financements d'accompagnement.
- Si certaines fiches actions au présent CTE indiquent des estimations de financements demandées à la Caisse des Dépôts, elles n'engagent pas la Caisse des Dépôts. Il est rappelé que la mobilisation effective de ces demandes en financement se concrétisera sous réserve d'une sollicitation formelle du maître d'ouvrage de l'action et d'un accord du comité d'engagement compétent de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires.
- En complément des fiches actions annexées au CTE, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires examinera la possibilité de contribuer aux nouvelles actions proposées au fil de l'eau.



# **CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

## **pour le territoire du SCoT du Bergeracois**

### **ANNEXE 4 :**

## **CHARTRE D'ENGAGEMENT**

### **pour la transition écologique du territoire du Bergeracois**

La présente charte est signée entre l'ensemble des partenaires, l'État, les collectivités, les entreprises et les associations, qui s'engagent dans la transition écologique du territoire, par le portage, la mise en œuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique.

« Le Contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. »

**Emmanuelle WARGON**, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale conduite, notamment, dans le cadre des accords de Paris consécutifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 et septembre 2018 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par le Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de transition écologique en constituent l'un des piliers.

Les contrats de transition écologique, signés pour une durée de trois à quatre ans, donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.



Les acteurs du territoire définissent collectivement les orientations stratégiques pour impulser et accompagner une transition écologique du territoire, dans le cadre d'une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles, concrètes.

Energies renouvelables, économies d'énergie, nouvelles mobilités, développement et création de filières de formation professionnelle, reconversions industrielles, transformation des processus de production industriels et agricoles, alimentation bio ou en circuits courts et de proximité, restauration de milieux naturels, préservation des ressources en eau, économie circulaire, économie sociale et solidaire, biodiversité : tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des contrats de transition écologique.

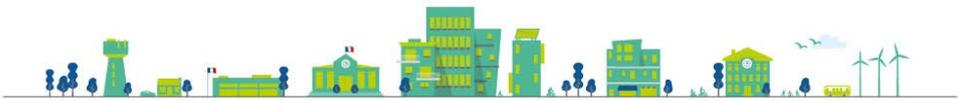
Le contrat de transition écologique fait l'objet d'une co-construction entre Etat et collectivités, en lien avec l'ensemble des acteurs en particulier les entreprises. Il comprend un programme d'actions avec des engagements précis établis entre partenaires, avec des objectifs de résultat qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Il revient aux collectivités concernées d'engager une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, pour construire l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir. Les collectivités contractantes mobilisent l'expertise et l'ingénierie de leurs services pour l'élaboration et la mise en œuvre du CTE.

L'Etat, à travers une équipe nationale dédiée, ses directions d'administration centrale, ses services déconcentrés, ses établissements et opérateurs publics, accompagne cette démarche en mobilisant ses capacités d'expertise et d'ingénierie, en optimisant les processus d'instruction administrative et en facilitant l'accès aux financements.

Une attention est particulièrement portée aux partenariats avec les entreprises, invitées à porter ou participer aux projets du CTE, afin de contribuer à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique.

La présente Charte, qui sera annexée au contrat de transition écologique, est signée entre l'État et le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, auxquels pourront se joindre l'ensemble des organismes publics et privés partenaires des actions du CTE.



**Les signataires de la charte :**

En présence de la secrétaire d'État  
auprès de la ministre  
de la transition écologique et solidaire



**Emmanuelle WARGON**

Le préfet de la Dordogne



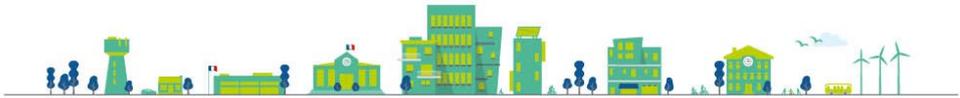
**Frédéric PERISSAT**

Le président du Syndicat de Cohérence  
Territoriale du Bergeracois



**Pascal DELTEIL**

Fait à Monbazillac, le 18 octobre 2019



Et l'ensemble des partenaires du CTE ci-après :

Le président de la  
Chambre d'Agriculture  
de la Dordogne

Le président de la FD CUMA

Le président du SDE 24

**Jean-Philippe GRANGER**

**Jean-François GAZARD-MAUREL**

**Philippe DUCENE**

Le président de l'IVBD

Le président de la FVBD

La présidente du CEN  
Nouvelle Aquitaine

**Marc LECOMTE**

**Eric CHADOURNE**

**Catherine MESAGER**

Le président du SMD3

Le président du SMD3

La présidente  
D'Agrobio Périgord

**François ROUSSEL**

**Francis COLBAC**

**Nathalie VERDIER**

Le président du syndicat  
mixte Dropt aval

Le président du syndicat mixte  
Dropt amont

Le président  
D'Agrobio Périgord

**Stéphane FARESIN**

**Jean-Marc CHEMIN**

**Guy FOREST**



Le maire de la commune  
d'ISSIGEAC

Le gérant de la Sarl Clottes-  
Biogaz

La présidente des  
Conseils  
Citoyens de Bergerac

**Jean-Claude CASTAGNER**

**Bertrand GUERIN**

**Vanessa CAMARET**

Le bénévole référent  
Des Restos du Cœur

La présidente de l'œil  
Lucide

**Gérard CARRICABURU**

**Jenny SAASTAMOINEN**

Fait à BERGERAC, le 20 décembre 2019